VENDREDI 30 OCTOBRE 2026 N° 1909 www.agribourgogne.fr

Abonnement annuel : 130 € - le numéro : 2,55 € - ISSN 1969-8232

Terres de Bourgogne

Transmission et installation riment avec adaptation et préparation



Le changement climatique oblige de jeunes agriculteurs installés ou porteurs de projets à s'adapter. Cela passe par un redimensionnement des projets, une évolution de leur nature, des changements de pratique, voire des réorientations. Le dernier baromètre de l'installation agricole, traduit les inquiétudes des jeunes ou des aspirants agriculteurs mais aussi leur lucidité face aux changements à opérer. C'est dans ce contexte que s'inscrit la Quinzaine nationale de la transmission-reprise. En Côte-d'Or, la Chambre d'agriculture propose des sessions de préparation à la transmission qui sont des outils précieux afin d'aborder au mieux cette étape. Découvrez également dans l'Yonne, une transmission qui se prépare progressivement dans un élevage laitier. *Pages 08, 09 et 11.*

Encart : Mailing Agra Gestion (sur certains cantons)



TEMPS FORT / DÉPARTEMENTS 03



Dégâts de gibier // Mobilisation «inédite» devant la FDC

PRODUCTIONS / CULTURES 12



Châtillonnais // Des semis sous surveillance

RURALITÉ / SOCIAL 22



Pauvreté // Une précarité rurale bien réelle, loin des regards





// LE SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS
.04 DÉGÂTS DE GIBIERS : LES PROBLÈMES SE GÉNÉRALISENT
.05 FDSEA 58 : REPENSER LE TEMPS DE TRAVAIL
.06 SDAE21 : DES NOUVELLES DES ANCIENS
.07 LA FERME CÔTE-D'OR : SI VOUS PASSEZ PAR DIJON
.08 TRANSMISSION : DES PARCOURS DIFFÉRENTS MAIS UN BUT UNIQUE

ACTUALITÉ // FRANCE
.09 CHANGEMENT CLIMATIQUE : UN ÉTÉ LOURD DE QUESTIONS POUR LES FUTURS ET LES JEUNES INSTALLÉS

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE
.10 REPRODUCTEURS CHAROLAIS : SEMUR, UNE HISTOIRE QUI DURE
.11 TRANSMISSION DANS L'YONNE : QUAND LE PRIX DU LAIT PRÉPARE LA RELÈVE

PRODUCTIONS // CULTURES
.12 CHÂTILLONNAIS : QUOI DE BEAU LÀ-HAUT ?

PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION
.13 À CÉRILLY (21) : LA FAMILLE VION A PARIÉ SUR LA MYCICULTURE

DOSSIER // MACHINISME
.14 MOISSONNEUSES-BATTEUSES : QUELLE BARRE DE COUPE MONTER SUR LES GROSSES MACHINES ?

RURALITÉ // TERRITOIRES // SOCIAL
.20 EDPM 58 : LES PREMIERS DIPLÔMÉS !
.21 SÉCHERESSE ET CANICULES : LES ACTIVITÉS ÉQUESTRES À L'ÉPREUVE DE L'ÉTÉ
.22 PAUVRETÉ : UNE PRÉCARITÉ RURALE BIEN RÉELLE, LOIN DES REGARDS

SERVICES
.23 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*
.24 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*
.26 PETITES ANNONCES
.28 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // VIE QUOTIDIENNE // LOISIRS // OXYGÈNE
.31 LECTURE : DEUX OUVRAGES SUR LES MATÉRIELS AGRICOLES D'ANTAN
.32 INNOVATION : GALACTÉ, LA CERVOISE DES FROMAGERS



// LE DESSIN

// EN BREF

Engrais/Plan d'urgence Les dossiers déposés représentent moins d'1/8e de l'enveloppe

Le gouvernement a assuré le 26 octobre que *« plusieurs millions d'euros »* d'aides d'urgence avaient été versés aux agriculteurs sur plus d'un milliard promis face aux crises (engrais, sécheresse, canicules…), promettant d'accélérer dans les prochaines semaines sous la pression des syndicats. Si certaines enveloppes mettent du temps à être débloquées pour des raisons administratives (assurance récolte, cotisations sociales), certains guichets souffrent d'un manque de sollicitations. Ainsi, celui d'aide à l'achat d'engrais *« a enregistré 7 248 dossiers déposés, pour un montant prévisionnel de 17,1 millions d'euros »* alors que l'enveloppe prévoit 145 millions (dont 107 millions de fonds européens), indique le gouvernement dans un communiqué. Ce fonds a été annoncé en juillet, puis rapidement amendé car très peu sollicité et jugé mal calibré par les agriculteurs. Initialement ouvert jusqu'à fin septembre, il a été prolongé jusqu'à la fin de l'année pour permettre aux agriculteurs de couvrir les semis d'automne. Les exploitants peuvent désormais déposer un bon de commande ou une facture non acquittée, afin de réserver leur place dans la file de traitement, sous réserve de transmettre ensuite la facture acquittée dans le délai prévu. Le gouvernement s'attend à *« une montée en puissance »* des demandes *« compte tenu du paiement des aides Pac intervenu le 16 octobre »*.

Ruminants L'Anses propose un protocole d'abattage partiel pour la brucellose

Suite à une saisine de la DGAL (ministère de l'Agriculture) en septembre 2024, avant même l'épizootie de dermatose nodulaire en France, l'Anses a présenté, dans un avis paru le 23 octobre, un protocole sanitaire permettant l'abattage partiel de troupeaux (bovins/petits ruminants) touchés par la brucellose, maladie transmissible à l'être humain. Cette méthode serait *« destinée à des cas particuliers »*, précise l'agence : *« Un foyer isolé, une volonté forte de l'éleveur de s'impliquer dans cette démarche, un nombre relativement limité d'animaux infectés et un accompagnement par tous les acteurs locaux »* (vétérinaires, DDPP, GDS…). Le protocole, qui peut durer *« plusieurs mois, voire plus d'un an »* repose sur l'abattage des *« animaux infectés »* et l'application de plusieurs mesures pour éliminer la bactérie : *« un protocole de nettoyage et de désinfection rigoureux »*, l'interdiction d'introduction et sortie d'animaux du troupeau, et l'interdiction (sauf dérogation) de sortie des animaux gestants, y compris au pâturage. La méthode doit encore être validée par les autorités françaises et européennes. En 2022, l'administration avait procédé à l'abattage d'un troupeau de 220 bovins parmi lequel un cas de brucellose avait été confirmé dans le massif du Bargy (Haute-Savoie). L'ensemble des syndicats avait remis en cause la légitimité de cet abattage total, demandant des mesures alternatives.

// EN IMAGE

Nouveauté **Terres de Bourgogne change de taille**

Amis abonnés, vous l'aurez sans doute remarqué : ce n° 1909 marque un virage dans l'histoire de votre hebdomadaire né il y a 36 ans. Il présente un nouveau format, plus réduit, non pas en nombre de pages, mais en taille. La raison de cette évolution, la voici : nous venons de changer d'imprimeur. Désormais, votre journal sort des rotatives de L'Union, quotidien basé à Reims. Avec cette évolution, l'équipe de Terres de Bourgogne a dû composer avec de nouveaux impératifs techniques et la taille du papier utilisé en est un. Nous espérons néanmoins que ce changement n'affectera pas votre plaisir de lecture et nous en profitons pour vous remercier de la fidélité dont vous témoignez à notre égard en feuilletant, semaine après semaine, le fruit de notre travail.



Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots- 21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40

Éditeur : SEP de Bourgogne
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 €
(Création 1989, pour une durée de 99 années).
RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication
0731 T 88045
ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 130 € - **Prix au numéro :** 2,55 €
Imprimeries : SA Société du journal L'Union
6 rue Gutenberg - 51110 Reims
Papier : Origine France 100 % recyclées. Certification PEFC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE

// DÉGÂTS DE GIBIER

Une mobilisation « inédite » devant la Fédération départementale de chasse

Mardi 27 octobre, une centaine d'agriculteurs se sont réunis devant la Maison de la chasse et de la nature à Norges-la-Ville en Côte-d'Or, où se situent les locaux de la Fédération départementale de chasse. Organisée par la FDSEA et les JA, cette manifestation est le fruit d'un ras-le-bol commun de la part des agriculteurs, las de voir leurs cultures détruites par le gibier.

« *On est tous dans la même situation, avec des dégâts de gibier qui ne cessent d'augmenter depuis des décennies. Je pense qu'on a franchi un cap, c'est devenu insupportable* », déplore Antoine Carré, président de la FDSEA de Côte-d'Or. Mardi 27 octobre, presque une centaine d'agriculteurs se sont mobilisés devant la Maison de la chasse et de la nature à Norges-la-Ville. Organisée par la FDSEA et les JA, l'objectif est de trouver des solutions efficaces auprès de la Fédération départementale de chasse (FDC), forcée de constater l'ampleur des dégâts de gibier sur les exploitations agricoles.



Les agriculteurs sont venus avec diverses propositions à négocier avec la Fédération départementale de chasse (FDC).



Lors de la mobilisation, les manifestants ont bloqué la circulation de la D105, située entre Norges-la-Ville et Savigny-le-Sec. Le tout était encadré par la gendarmerie.

Un manque de réactivité face à l'urgence

Parmi les nombreux points abordés dans le discours des manifestants, il y a celui de la non-réaction de la part des institutions de chasse. Déjà signalés de nombreuses fois auprès de la FDC, les membres de la FDSEA restent sur leur faim : « *depuis plusieurs années, la Fédération de chasse demande tous les leviers techniques et financiers pour régler l'affaire. Ils ont récupéré plus de 80 millions d'euros depuis 2023, pour notamment participer aux dégâts de gibier. À chaque fois, les Fédération nationale et départementale nous soutenaient que si elles avaient les moyens, elles feraient tout pour que la situation s'améliore. Nous avons espéré que les promesses soient tenues mais cela ne s'est jamais produit. Si nous ne mettons pas un coup de pression aujourd'hui, il ne se passerait rien* », poursuit Thierry Besançon, président de la commission dégâts de gibier de la FDSEA 21.

À noter qu'une réunion s'est déroulée la veille de la mobilisation, imposée par la préfète, avec le président de la Chambre d'agriculture, le président de la FDC et le président des louvetiers pour trouver un accord. « *Chacun est finalement reparti avec son idée, sans trouver de véritables solutions. On est là aujourd'hui pour, nous, faire des propositions* », explique Thierry Besançon.

Des revendications précises

Pour contrer les problèmes rencontrés liés au gibier, les agriculteurs ont été force de propositions quant à la gestion de la surpopulation de sangliers, notamment sur le piégeage massif dans les cultures et exploitations, situés dans les « points noirs » du département.

Le président de la commission dégâts de gibier rappelle que les contrôles sur les sociétés de chasse doivent aussi se montrer plus fréquents : « *Certaines sociétés de chasse font les choses comme elles devraient être faites : ils régulent, prélèvent, enlèvent des femelles et vont faire un peu de tir d'été. Il n'y a pas trop de dégâts et ils gardent une bonne entente avec les agriculteurs. Mais il y en a d'autres qui "sur-agrainent", laissent des endroits pas chassés, ne tirent pas les laies, ou viennent chasser une fois par mois. C'est eux que nous devons cibler, tous ensemble. Le président de la FDC et son conseil d'administration doivent assumer ce rôle* ».

Les représentants des syndicats agricoles ont été reçus aux alentours de 11 heures par Pascal Secula, président de la FDC et son conseil d'administration, afin de trouver un terrain d'entente.



Aux portes de la Maison de la chasse et de la nature, Antoine Carré porte les revendications de la FDSEA 21 avant d'échanger avec le président de la FDC et son comité.

Une fédération de chasse réceptive à l'échange

Après plus d'une heure et demie de délibération, les représentants agricoles sont revenus avec de bonnes nouvelles. « *L'échange s'est très bien passé, ils ont été à l'écoute et partagent à 100 % nos revendications. Maintenant, il faut voir comment cela va évoluer* », commence Antoine Carré.

La FDC aurait alors établi cinq solutions inédites pour répondre à la demande urgente des agriculteurs. « *La plus importante* », selon le président de la FDSEA, le financement de cinq cages de piégeages en masse, qui s'ajouteront aux huit cages du département. « *Du jamais vu en Côte-d'Or* ». Cette mesure est accompagnée par l'identification de 31 « points noirs », dont des lieux de provenance, avec l'interdiction d'agrainage et des contrôles accrus sur cette pratique. Le pourcentage de laie sera également surveillé.

Le manque de contrôle, là encore une problématique identifiée par l'ensemble des acteurs : « *Ce qui nous a été remonté est que l'OFB passe moins de 8 % de son temps sur le monde de la chasse. À savoir que le contrôle des chasseurs fait aussi partie des missions de l'ONF. On parle d'une centaine d'agents sur le département* », rapporte Antoine Carré.

La FDC s'engage également à recruter davantage de battues administratives. Ainsi, une dizaine de lieutenants de louveterie devraient s'ajouter aux 25 actuels du département. Cependant, ces battues, comme le tir de nuit, s'opèrent uniquement sur ordre de la directrice de la DDT ou de la préfète. « *La Fédération de chasse peut omettre un avis sur la situation mais ne peut pas décider de ces actions* », précise le président de la FDSEA. Enfin, une réunion préparatoire est également prévue avec le secteur agricole, afin de rédiger le prochain schéma cynégétique. Les premières actions s'effectueront dans les zones les plus touchées, notamment dans les cours de ferme et zones sanitaires.

Satisfaits ?

« *Je suis globalement satisfait de ce qui a été dit. Je ne m'attendais pas à un miracle, les situations comme celles-ci ne peuvent pas se régler du jour au lendemain. On a été reçu de façon cordiale et avec beaucoup de considération, ce que je demandais. Personne ne remet en cause le constat. Maintenant c'est dans quelle mesure cibler les problématiques de contrôle pour rendre les choses efficaces et des messages forts envoyés par la fédération de chasse* », confie Antoine Carré. Il poursuit : « *Ce qui est bien avec une manifestation inédite comme celle-ci, c'est que les revendications remontent. Quand je reçois un coup de téléphone de mon chef national, Arnaud Rousseau, je sais que le coup de pression est déjà mis. La problématique est connue dans tous les départements, bien que nous fassions partie du top 10. Si cela peut faire effet boule de neige au sein des autres départements, j'espère que cela pourra donner un peu de considération de la part des chasseurs pour le secteur agricole* ».

Thierry Besançon en profite pour rappeler l'enjeu de cet échange. « *Il est important de rappeler que la FDC prépare d'ores et déjà son prochain schéma cynégétique. C'est pourquoi aujourd'hui, ils concèdent certaines choses et souhaitent redevenir crédibles aux yeux des agriculteurs* ».

Pascal Secula, accompagné du comité de la FDC en a profité pour venir saluer la foule de manifestants et discuter avec chacun du sujet. Quant à la FDSEA, elle prévoit de poursuivre le dialogue avec les différentes unités de chasse. « *Nous remettrons la pression auprès de la préfecture et de l'OFB que nous rencontrons régulièrement. Nous prévoyons aussi peut-être d'échanger avec la DDT et l'ONF* », conclut Antoine Carré.

Louise Terrillon

// DÉGÂTS DE GIBIERS

Les problèmes se généralisent

Un agriculteur de la plaine dijonnaise déplore une augmentation constante des dégâts de sangliers. Même dans certains secteurs qui, jusqu'à présent, semblaient épargnés.

D'ordinaire, c'est nous qui le contactons. Cette fois-ci, c'est lui qui a composé notre numéro. Cyril Pautet avait visiblement quelque chose d'important à nous raconter, cette démarche ne faisant pas partie de ses habitudes ! En arrivant dans sa cour de ferme à Rouvres-en-Plaine, nous retrouvons un agriculteur de 45 ans très énervé. *« Ce n'est peut-être même plus de l'énervement ni de la colère, mais de la résignation. Enfin, je ne sais pas »*, confie le Côte-d'orien. Celui-ci partage aussitôt son mécontentement, relatif aux sangliers : *« les dégâts ne cessent de s'amplifier. Toutes mes prairies se trouvent à Bagnot, à 27 km d'ici, et elles sont complètement défoncées. J'en ai vraiment marre de bosser dans ces conditions. Il y a vraiment trop de sangliers ! »*. Les sociétés de chasse concernées ont été contactées à maintes reprises, sans résultats probants : *« écoutez-moi bien, il y a pourtant sept sociétés dans ce secteur ! Il est assez facile pour elles de se renvoyer la balle, pour tenter d'expliquer une telle situation… La seule chose positive de ces derniers mois a été la pose d'une clôture. Mais sans entretien, cela ne vaut strictement rien »*.



Cyril Pautet, à côté de ses nouveaux piquets de clôture.

Ça empire

Le retour des pluies n'a fait qu'accroître les problèmes, ces dernières semaines. Des déclarations pour toucher des indemnités, l'éleveur d'une trentaine de vaches charolaises avait arrêté d'en remplir mais a décidé de recommencer : *« j'avais été taxé de surdéclarations dans le passé, ça m'avait blasé… Je considère que ce n'est pas à moi d'aller compter le nombre de trous des sangliers, j'ai autre chose à faire. Je ne remets pas en cause les compétences des experts, alors je refais des déclarations »*. Malheureusement, celles-ci *« ne prennent pas tout en compte »*, déplore l'éleveur : *« bien sûr que non. Et c'est là l'un des points les plus pénalisants pour le monde agricole. Remettre en état des prairies naturelles est difficile voire impossible lorsque l'année est très sèche ou très humide. Dans tous les cas, la production de fourrages est impactée, que ce soit du foin ou de la pâture. L'indemnisation ne prend pas en compte la casse du matériel. En ce qui me concerne, j'ai tout de même cassé deux pirouettes en trois ans, c'est incroyable… Les piquets de clôture cassés, il y en a beaucoup et il faut les changer à chaque fois. Les indemnisations oublient aussi les boiteries de nos vaches et le temps perdu par l'éleveur. J'ajouterais même les boiteries de l'éleveur dans cette longue liste des choses oubliées dans le calcul ! Oui, j'ai bien dit les boiteries de l'éleveur : allez donc marcher dans ces prés défoncés et vous me redirez… On dirait Bagdad »*.

Cyril Pautet est d'autant plus inquiet que des dégâts sont aussi déplorés à Rouvres-en-Plaine : *« ça, c'est plutôt une nouveauté, depuis l'an passé »*.

Ça s'étend

« Ce problème de surpopulations de sangliers se généralise un peu partout. J'ai semé une prairie de 10 ha et cela n'a pas raté, ils sont venus gratter. Ma luzerne semée en direct est aussi visitée. J'ai un tas de fumier qui s'est agrandi, ils sont venus donner des coups de nez dedans. Des voisins sont embêtés dans leurs oignons. Oui, malheureusement, les sangliers se retrouvent partout aujourd'hui. Il faut voir ce qu'il y a le long de l'Ouche. Et ce n'est même plus des sangliers sauvages ». L'agriculteur annonce de *« véritables problèmes de salubrité publique »* si rien ne change : *« il y a urgence d'agir. Les chasseurs doivent revoir leur gestion et leurs manières de faire. Mes attentes ? Que les tirs de nuits ne multiplient et qu'il y ait une vraie volonté d'abaisser les populations. Et que penser de la lutte contre la tuberculose ? On nous emmerde avec des protocoles très stricts et dans le même temps, on ne fait rien avec la faune sauvage ! Encore une fois, c'est incroyable »*.

AG



Prairie située à Bagnot.

// FOURRAGES

Bilan gratuit dans la Nièvre du 9 au 27 novembre



La prise de rendez-vous s'effectue directement auprès des conseillers de la CA 58.

Est-ce que les stocks de fourrages suffiront pour l'hiver ? Pour répondre, la Chambre d'agriculture de la Nièvre (CA 58) propose des bilans fourragers gratuits du 9 au 27 novembre, sur rendez-vous à Nevers, Corbigny et Moulins-Engilbert.

Prises de rendez-vous pour les bovins viande : Christophe Dagouneau au 06 33 63 91 32 ou Charles Duvignaud au 06 33 27 02 60 ; Bovins et caprins lait : Benoît Giroud au 06 76 09 01 38 ; Ovins : Christophe Rainon au 06 72 39 76 43.

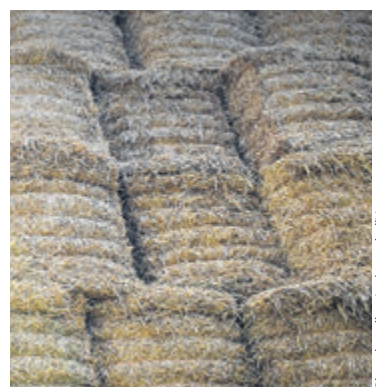
D'après communiqué

// STOCKS FOURRAGERS DANS L'YONNE

Comment préparer au mieux la prochaine campagne ?

Après la sécheresse de l'été 2026, les stocks fourragers sont sous tension dans de nombreux élevages ovins. Pour faire le point sur les ressources disponibles, adapter l'alimentation du troupeau et anticiper la prochaine campagne fourragère, la Chambre d'agriculture de l'Yonne et Alysé organisent un Bout de bergerie mardi 3 novembre, à 13 h 30, à Bazarnes, sur l'exploitation de Flora Chapotin. Premier temps fort de l'après-midi : la réalisation d'un bilan fourrager sur place.

Cette démarche permet d'évaluer les stocks disponibles, de les mettre en regard des besoins du troupeau pour les prochains mois et d'identifier les éventuels déficits. Un état des lieux indispensable pour ajuster les pratiques. Les échanges porteront également sur les rations de substitution : quelles ressources mobiliser pour remplacer les fourrages manquants ? Quel intérêt présentent les analyses de fourrages pour mieux connaître leur valeur alimentaire et raisonner les rations ? Autant de leviers pour sécuriser l'alimentation des animaux tout en maîtrisant les coûts.



Chambre d'agriculture de l'Yonne

Mardi 3 novembre, la Chambre d'agriculture de l'Yonne organise une après-midi consacrée aux stocks fourragers.

Enfin, les participants pourront partager leurs expériences et échanger sur les stratégies à mettre en œuvre pour reconstituer les stocks dès le printemps 2027. Choix des cultures, anticipation des besoins : l'objectif est de tirer les enseignements de cette année difficile et de préparer au mieux la prochaine campagne.

Chambre d'agriculture de l'Yonne

Rendez-vous le 3 novembre à Bazarnes, au 34 rue de Vézelay, chez Flora Chapotin. Renseignements auprès de Marianne Ranque (Chambre d'agriculture de l'Yonne, 06 30 62 99 58) ou de Marie Mauchossé (Alysé, 06 43 86 84 23).

// FDSEA 58

Repenser le temps de travail

La FDSEA 58 tiendra son assemblée générale le 13 novembre à Châtillon-en-Bazois, sur un thème bien particulier et très en vogue : le temps de travail.

C'est à la MJC de Châtillon-en-Bazois que la FDSEA 58 orchestrera son assemblée générale le 13 novembre. Les adhérents seront accueillis à partir de 13 h 30, avec un début des travaux en huis clos à 14 heures. Ensuite, le public pourra se joindre à l'événement à partir de 16 heures pour assister à la table ronde qui commencera à 16 h 30. Pour rappel, chaque année, une thématique est ciblée afin d'insuffler de nouvelles idées et du débat. Ainsi, pour ce rendez-vous de 2026, les échanges s'articuleront autour de la question : « Comment repenser l'organisation du travail sur nos exploitations ? ».

Une interrogation concrète

Chantal Pelletier, présidente de la FDSEA 58, justifie ce choix : *« La question du travail est devenue centrale dans nos exploitations. Nous parlons beaucoup du revenu, des charges, des normes ou encore du climat, à juste titre, mais derrière tout cela il y a aussi des femmes et des hommes qui doivent réussir à tenir dans la durée. Aujourd'hui, beaucoup d'agriculteurs s'interrogent sur leur charge de travail, l'astreinte, le coût du matériel, la difficulté à recruter ou tout simplement leur capacité à dégager du temps pour leur famille ou pour se reposer. Nous avons donc voulu consacrer cette assemblée générale à l'interrogation très concrète de comment mieux organiser son temps de travail »*. Pour elle, les évolutions dans le domaine pour les exploitants tiennent leurs origines dans plusieurs éléments : *« Les exploitations ont évolué : peut-être plus grandes, plus techniques et parfois avec moins de main-d'œuvre disponible (en tout cas plus la même main-d'œuvre). Le matériel coûte de plus en plus cher, recruter est compliqué et les nouvelles générations ont aussi une autre approche du métier. Elles veulent évidemment vivre de leur exploitation, mais elles souhaitent également pouvoir avoir une vie personnelle, prendre quelques jours de congé ou ne pas être seules face à toutes les tâches. Cela oblige à réfléchir différemment : est-ce qu'il faut tout faire soi-même ? Investir seul ? Embaucher ? Partager un salarié ? Utiliser davantage le service de remplacement ? Travailler en CUMA ? Faire appel à une entreprise ? Et, comme pour d'autres problématiques agricoles, il n'y a pas une réponse unique, il y en a pléthore et surtout concrètes ! »*.

Surprises pour tous

Malgré tout, Chantal Pelletier précise : *« Nous tenterons tout de même de donner des pistes de réflexions avec les débats de cette table ronde… »*. Pour l'animer, Chantal Pelletier détaille : *« Nos invités sont surprises ! Il faudra venir pour les découvrir et bien sûr participer aux échanges »*. Sans en dévoiler plus, elle décortique tout de même : *« Nous avons voulu croiser plusieurs regards et plusieurs solutions en parlant de mécanisation et de mutualisation, de gestion et de mesure du temps de travail, d'emploi et de remplacement avec nos structures spécialisées. Pour aller encore plus loin dans la projection dans l'avenir, les jeunes auront bien évidemment la parole pour partager leur vision du métier et de l'installation »*. Afin de convaincre, s'il était nécessaire, de participer, elle ajoute : *« si vous avez parfois l'impression de courir après le temps, si vous vous demandez s'il faut encore investir dans une machine, déléguer certains travaux, embaucher ou simplement réussir à vous dégager un peu de temps, il serait pertinent de venir. Et, j'insiste, cette assemblée générale n'a pas vocation à donner des leçons. Elle doit permettre aux agriculteurs de repartir avec des idées, des exemples et peut-être des solutions auxquelles ils n'avaient pas pensé car le sujet concerne pratiquement toutes les exploitations, quelle que soit leur taille ou leur production »*. Elle conclut : *« Repenser le travail, ce n'est pas travailler moins par principe. C'est chercher à travailler mieux, à préserver les femmes et les hommes qui font vivre nos exploitations et à rendre le métier durable et transmissible »*.



Chantal Pelletier, président de la FDSEA 58, est toujours prête à ouvrir les discussions.

Chloé Monget

Renseignements : 03 86 93 40 92

// CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'YONNE

Un dispositif pour valoriser les produits locaux

Le Conseil départemental a souhaité renforcer son engagement pour une alimentation de proximité dans les collèges. Au début du mois d'octobre, deux opérations supplémentaires ont été menées dans les collèges, s'ajoutant au dispositif « de producteurs et de saveurs ».

Depuis plusieurs années, le Département de l'Yonne a mis en place l'assiette « De producteurs et de saveurs », un dispositif qui a pour objectif de valoriser les productions locales dans les restaurants scolaires. Menée en lien avec la marque de territoire « Yonne – De terre et de faire », cette initiative amène les équipes de restauration à relever des challenges culinaires avec des produits du territoire, achetés par le Département via la plateforme Agrilocal89 et livrés dans les établissements. Pour rappel : ces achats représentent un soutien financier de 1 € par élève et par repas réalisé dans le cadre du dispositif. Cette année, dans le cadre de la semaine du goût, du 12 au 16 octobre dernier, le Département a choisi de faire appel à trois exploitations bios du territoire pour faire travailler les équipes de restauration sur plusieurs produits : des pâtes produites à la ferme, des lentilles et des huiles variées (colza, tournesol, cameline et chanvre). Dans le cadre de la Semaine européenne de réduction des déchets, qui se tiendra du 23 au 27 novembre, les équipes devront renouveler l'expérience avec des pommes, poires et autres jus de fruits produits localement. En parallèle de ces initiatives, le Département a organisé, du 5 au 9 octobre dernier, une opération de valorisation de la filière avicole icaunaise au sein des restaurants scolaires. Au total, 832 kg d'émincé de poulet transformé dans l'Yonne ont été achetés par le Département auprès de l'entreprise DUC, via la plateforme Agrilocal89. Depuis le 1er octobre, 28 établissements ont dû composer des recettes autour du produit et proposer, à leur initiative, des animations permettant aux élèves de découvrir les métiers, les productions et les savoir-faire de la filière avicole locale. Le Département de l'Yonne appuie de nouveau son engagement *« et son soutien aux filières agricoles et agroalimentaires qui contribuent à l'économie et à l'attractivité du territoire et souhaite favoriser l'approvisionnement de proximité dans la restauration scolaire »*.

D'après communiqué

Agra Gestion
Un projet agricole ?
Parlons en avant de décider


INSTALLATION & TRANSMISSION
Accompagnement complet
RENTABILITÉ & TRÉSORERIE
Marge et trésorerie
PAC, AIDES, SUBVENTIONS
Montage et suivi des dossiers
PROJET DE DÉVELOPPEMENT
Investissement, diversification ...
Besoin d'un conseil ? Contactez-nous :
03.80.54.08.08 - www.agragestion.com

// SDAE21

Des nouvelles des anciens

Nous les avions « quittés » à l'issue de leur assemblée générale du printemps dernier à Varois-et-Chaignot. Voici quelques « infos » de la section des anciens exploitants de Côte-d'Or (SDAE21).



Le 15 octobre à l'Abbaye de Cîteaux, lors d'un conseil d'administration régional.

Il s'en est passé, des choses, depuis notre dernière communication sur la SDEA21. Tout d'abord, un très beau voyage en Italie, comme nous l'avions annoncé dans nos colonnes. *« Ce séjour passé dans la région des grands lacs a été très apprécié de tous. Cerise sur le gâteau : la météo a été au rendez-vous, à l'exception d'une journée où il n'avait pas fait très beau »*, retrace François Willermoz, agriculteur retraité à Menesble dans le Châtillonnais. Ce dernier ne regrette pas d'être passé par la Suisse italienne : *« effectivement, nous n'avons pas pris le tunnel. Nous avons d'autant plus apprécié tous ces paysages magnifiques… Bref, que de beaux souvenirs depuis notre retour ! »*.

Une seconde sortie de la SDAE21, plus *« locale »* cette fois-ci, était proposée fin août. Le rendez-vous était donné à Saulieu pour rejoindre le lac des Settons. Le président de la section revient sur cette escapade estivale : *« pas moins de 90 personnes avaient répondu présent ! Nous avons débuté par une visite du musée des nourrices et des enfants de l'assistance publique à Alligny-en-Morvan. Un déjeuner au restaurant la Sentinelle, en face du lac des Settons, nous attendait ensuite. L'après-midi a été consacré à un tour en bateau. Nous avons terminé la journée avec un apéritif dînatoire chez Étienne Bourge, agriculteur à Villargoix, pour discuter tous ensemble et encore mieux se connaître »*.

Plusieurs départements

Plus récemment, le 15 octobre, un conseil d'administration régional était programmé. Dans un lieu plutôt sympa, là aussi : *« nous étions à l'Abbaye-de-Cîteaux. Nous avons visité le site et son exploitation agricole. Lors de notre réunion en salle, chaque département de BFC a présenté ses différentes actions, passées ou à venir »*, relate François Willermoz.

Les retraites étaient notamment à l'ordre du jour, comme le détaille le président : *« c'est une victoire syndicale, les 25 meilleures années sont désormais prises en compte pour le calcul. Cela faisait au moins deux décennies que nous le demandions ! Petite déception néanmoins : seuls les nouveaux retraités entrent dans ce dispositif, il n'y a pas de rétroactivité pour les autres »*.

Une autre évolution positive, en lien avec la pension d'élu (maire ou adjoint d'une commune) a été saluée lors de ce regroupement : auparavant, cette pension pouvait réduire ou pénaliser le complément de la retraite minimum agricole.

Les évolutions législatives récentes permettent désormais que cette pension soit versée sans le moindre impact négatif. *« Cette une autre satisfaction, mais notre combat dans le domaine des retraites ne s'arrêtera pas pour autant »*, souligne François Willermoz, en citant les pensions de réversion, toujours insuffisantes pour les veufs et les veuves, ainsi que d'autres revendications.

Cap à l'Ouest

Ce même rendez-vous à l'Abbaye-de-Cîteaux a permis de valider le prochain voyage de la section. Après une hésitation entre l'Alsace et la Bretagne, c'est bien cette deuxième destination citée qui a été choisie. *« Les inscriptions sont même déjà ouvertes, elles se font directement auprès du voyagiste Chagrive. Une vingtaine de retraités se sont déjà engagés. Les dates sont les suivantes : du 19 au 25 avril, ce sera pendant l'entre-deux-tours de l'élection présidentielle »*, informe François Willermoz. L'île de Bréhat sera notamment au programme : *« nous rendrons visite à un ostréiculteur, nous irons aussi à un marché de pêcheurs. En ce qui concerne le Mont-Saint-Michel, l'idée de départ est de faire un tour en mer et de l'approcher en bateau. L'Abbaye, un certain nombre d'adhérents y sont déjà allés et, de plus, ce n'est jamais évident de marcher là-bas tellement il y a du monde »*.

La prochaine rencontre de la section est programmée le 27 janvier : il s'agira d'un nouveau conseil d'administration régional, probablement du côté de Pouilly-en-Auxois afin de faciliter la route aux adhérents des autres départements de BFC.

AG

Adhérez à la section !

Nombre d'agriculteurs vont prochainement quitter le métier : la section des anciens exploitants vous attend.

Pourquoi adhérer ?

- Pour soutenir son combat, pour que le montant des retraites agricoles soit aligné sur celui des autres régimes de retraite.
- Pour garder un lien avec la profession mais sous une forme bien plus conviviale.
- Pour bénéficier de réductions tarifaires avantageuses en matière d'énergies (fuel, électricité) et de loisirs (partenaires Carte Moisson).

Une offre *« découverte »* avec une réduction de 50 % est proposée à des tarifs annuels de 25 euros par couple et 17,50 euros pour une personne seule.

Renseignements : 03 80 68 67 67, accueil@fdsea21.fr
www.fdsea21.fr

Réaction sur l'augmentation du fermage

Michel Boulmier, président de la commission bailleurs de la FDSEA21 et François Willermoz, président de la section des anciens exploitants de Côte-d'Or, réagissent tous les deux à l'augmentation du fermage, dans le communiqué suivant : *« Les agriculteurs français sont à l'agonie, et avec eux, toutes les entreprises qui en découlent, suite à la catastrophe climatique de cette année 2026. Les trésoreries sont à bout de souffle… Toutes les charges augmentent à une vitesse vertigineuse. Parmi les charges, il y a le fermage qui varie selon les régions entre 80 et 200 euros par hectare. Nous comprenons la réaction des preneurs car l'augmentation de l'indice national pour 2026 est de 3,23 %. Cet indice est établi au niveau national sur les données économiques 2024/2025. En ce qui concerne les bailleurs, sur 15 ans, le fermage a augmenté de 27 % (cela représente 1,5 % par an), en ayant eu des années de baisse et des dégrèvements pour le fermier. Dans le même temps, les impôts fonciers ont augmenté de 38 % et même beaucoup plus dans certaines communes de Côte-d'Or. La terre étant un outil de travail, les impôts fonciers représentent environ 15 % du fermage, à cela s'ajoutent les 17,2 % de CSG (soit 1 720 euros pour 10 000 euros de fermage), avec en plus l'imposition sur le revenu en fonction de la tranche d'imposition. Le fermage vient aussi en complément des retraites qui sont souvent modestes. La section nationale des anciens exploitants conteste les 17,2 % de CSG : elle demande que la taxation des revenus fonciers soit alignée sur le taux applicable au foyer fiscal. Certains bailleurs vendent leurs terres car la rémunération ne leur convient pas ou parce qu'ils ne sont pas payés de leurs fermages. Il est vrai que pour redonner envie aux propriétaires de mettre à bail, le statut du fermage doit être adapté aux réalités d'aujourd'hui. À la retraite, l'ambition c'est de transmettre ses terres pour s'assurer qu'elles sont toujours exploitées et faire vivre des jeunes. Mieux vaut des terres qui produisent plutôt qu'un dégrèvement pour perte de récolte… »*.

// LA FERME CÔTE-D'OR

Si vous passez par Dijon

La Ferme Côte-d'Or se tient du 5 au 8 novembre, dans le cadre de la foire gastronomique.



Amandine Gimenez.

Parmi les exposants : Blandine Leneuf, éleveuse asine à Champdôtre.

L'agriculture, les lecteurs de Terres de Bourgogne en connaissent un rayon. Mais le grand public, pas toujours. La Ferme Côte-d'Or a été créée en 2008 sous l'impulsion du Département et de la Chambre d'agriculture pour communiquer sur ses différents métiers, ses productions et ses particularités. Une nouvelle édition revient du jeudi 5 au dimanche 8 novembre, de 10 heures à 19 heures (fermeture le dernier jour à 17 heures). Les organisateurs signalent trois rendez-vous « *sympas* » : l'inauguration de l'évènement le premier jour à 17 h 30, une chasse aux trésors samedi 7 novembre à 14 h 30 et le défilé des animaux le dimanche à 15 h 30. Marc Frot, président de la commission agricole du Conseil départemental, annonce le retour des bovins (absents en 2025 à cause de la DNC) et la présence d'ânes, pour la deuxième fois consécutive. Ces animaux seront issus de l'élevage de Blandine Leneuf, grenobloise d'origine et ancienne étudiante à AgroSup Dijon, qui s'est installée à Champdôtre sur les terres de sa belle-famille. L'asinerie d'Eldamar sera aussi présente avec son lait d'ânesses, ses savons, cosmétiques et communiquera autour de son activité pédagogique. Marc Frot donne également rendez-vous sur le stand du Département à la foire gastronomique, qui sera ouverte du 31 octobre au 11 novembre : « *nous ferons la promotion des produits locaux comme à nos habitudes ! La nouveauté sera la mise en place d'un bar à vins et à bières avec des produits 100 % Côte-d'Or* ».

AG

Les éleveurs présents

Bovins lait : Gaec Chevalier Jean-Luc et Laurent (Saint-Martin-du-Mont), Gaec de la Goule (Turcey), Gaec Colson (Moloy). Bovins viande : EARL Mimeur Benoît (Thoisy-le-Désert), SCEA de l'Épicéa (Puits), Gaec Renon (Lacour-d'Arcenay), EARL de l'Ozerain (Villeberny). Ovins : Julien Pané (Dampierre-en-Montagne), SCEA Estivalet-Bureau (Étaules), Gaec l'Abrepin (Francheville). Équins : Mickael Chauvelot (Vitteaux), Dominique Bizot (Sainte-Colombe-en-Auxois). Asins : asinerie d'Eldamar-Blandine Leneuf (Champdôtre). Porcins : Emmanuel Thiery (Agencourt). Volailles : Daniel Bruley (Posanges), Pascal Chauve (Labergement-lès-Seurre), Rémy Lanier (Saint-Martin-de-la-Mer), Damien Geliquot (Fontaines-en-Duesmois), Aimé Raulain (Savoisy), Pascal Sausset (Sainte-Colombe-près-l'Isle, 89), Pascal Poncelet (Bussy-le-Grand), Dorian Verdot (Villaines-en-Duesmois), François Juste (Beaune), Baptiste Silvestre (Villaines-en-Duesmois), Philippe Daloz (Saulx-le-Duc). Escargots : Frédéric Macouyoux (Vernot).

// RENCONTRES TECHNIQUES

Deux journées sur les céréales à paille avec Arvalis

L'institut technique organise deux rendez-vous à destination des agriculteurs et des techniciens dans l'Yonne et en Côte-d'Or.

Les journées techniques d'Arvalis sont un rendez-vous bien ancré sur les agendas des agriculteurs et des techniciens. C'est à ce public que s'adressent les deux prochaines, organisées dans l'Yonne le 17 novembre, et en Côte-d'Or, le 19 novembre. Les deux seront consacrées aux céréales à paille. On y présentera un bilan économique 2026 mais il sera aussi question des leviers envisageables afin de réduire les charges en zones intermédiaires. La question des maladies sera abordée avec les résultats observés cette année, ainsi que les suivis de résistance. Autres sujets au programme : la qualité sanitaire, le cadmium et la grille DON (Désoxynivalénol), ou encore la présentation de la méthode de désherbage Adventiscore avec un suivi des levées d'adventices et des résultats d'essais. Les rendez-vous techniques se tiendront, de 14 heures à 17 heures, mardi 17 novembre au lycée agricole de La Brosse, à Venoy, dans l'Yonne, près d'Auxerre, et jeudi 19 novembre à la salle des fêtes d'Izier, près de Dijon.

Berty Robert

EN SAVOIR PLUS

L'accès à ces journées techniques est gratuit mais l'inscription est obligatoire. Elle peut se faire en scannant les QR codes qui accompagnent cet article. L'un est pour la réunion de l'Yonne, l'autre, pour celle de Côte-d'Or. Vous pouvez aussi contacter Christelle Moreau par mail : c.moreau@arvalis.fr ou au téléphone : 03 80 28 81 85.

Izier

Venoy



// TRANSMISSION

Des parcours différents mais un but unique : transmettre

La quinzaine de la transmission-reprise d'exploitation agricole va se tenir partout en France du 13 au 27 novembre. Sur ce thème, en Côte-d'Or, la fin de l'année sera marquée par plusieurs journées de préparation à la transmission. Des rendez-vous où les échanges comptent énormément.



Lors d'une des dernières journées de préparation à la transmission, organisée au MuséoParc d'Alésia.

Noiron-sous-Gevrey, Châtillon-sur-Seine et l'Auxois seront les pôles qui concentreront des actions proposées par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et destinées à préparer les agriculteurs, qui s'apprêtent à cesser leur activité, à transmettre leurs exploitations. Une transition toujours délicate et pour laquelle il importe de ne rien laisser au hasard. Des journées de préparation sont donc programmées, les 18 novembre, 2 décembre et 20 janvier à Noiron-sous-Gevrey, puis, un peu plus tard dans l'année 2027, une nouvelle session de trois jours se tiendra à Châtillon-sur-Seine et une autre dans l'Auxois. Elles interviennent après des réunions info-retraite organisées à Mauvilly le 27 octobre et Noiron-sour-Gevrey le 5 novembre. Le grand intérêt de ces journées est qu'elles permettent de rassembler, autour d'un but commun qui est la transmission de son exploitation, des agriculteurs au parcours de vie très différents, et qui n'en sont pas tous au même point quant au fait d'envisager leur retraite. Les échanges qui ont lieu lors de ces rendez-vous peuvent permettre à chacune et chacun d'avancer de manière pertinente dans la réflexion qui amènera à la transmission de l'exploitation. La préparation à la transmission s'organise sur trois jours :

– la première journée est consacrée aux thématiques de la gestion du foncier (réalisation des baux, démarche à réaliser auprès du propriétaire lorsqu'on loue des terres…) et de l'évaluation de l'entreprise à transmettre (quelle méthodologie pour définir la valeur de l'exploitation, les points de vigilance à avoir…), les critères de transmissibilité de l'exploitation

– la seconde porte sur la fiscalité (vigilance sur les enjeux fiscaux) et les démarches à accomplir pour la cession

– la troisième journée permettra aux participants de rencontrer un notaire et d'avoir une vision plus claire sur la meilleure façon de gérer leur patrimoine. Le but est de désacraliser le rôle du notaire, de le clarifier, de comprendre ses interventions et son rôle dans la démarche de transmission. Lors de cette ultime journée on travaille aussi sur la relation cédant-repreneur. Le but est que le cédant se connaisse mieux lui-même afin d'aborder dans les meilleures conditions possibles la phase de discussion avec le repreneur. Le but étant d'établir entre les deux parties un climat apaisé et fructueux.

Berty Robert

Pour participer à ces journées de préparation à la transmission, contactez Amélie Fercoq (06 87 55 78 90) / amelie.fercoq@cote-dor.chambagri.fr, ou Alexis Parent (03 80 68 66 54) / alexis.parent@cote-dor.chambagri.fr

« Conforter nos choix, s'enrichir des expériences »

Thierry Javelle est agriculteur à Coulmier-le-Sec, dans le nord de la Côte-d'Or, en polyculture-élevage. Il aura 60 ans en janvier prochain et la retraite, il y songe depuis plusieurs années. Il a choisi de franchir ce pas de manière progressive, en étalant le « passage de relais » avec son fils sur plusieurs années. C'est aussi avec ce projet en tête qu'il a décidé de suivre les journées de préparation à la transmission proposées par la Chambre d'agriculture. Entre mars et septembre, il a participé aux différentes sessions proposées dans ce cadre, en compagnie d'autres agriculteurs : *« J'avais découvert, à l'occasion de réunions d'information organisées par la MSA, qu'il était possible de prendre sa retraite de manière progressive. C'est donc ce que je vais faire avec une transmission progressive à mon fils. Dans ce contexte, les journées de préparation à la transmission m'ont été utiles même si, en amont, nous avions déjà travaillé certains aspects avec notre comptable et notre notaire. Les journées de préparation nous ont permis de conforter certains de nos choix. Ce que je trouve bien également, c'est qu'on s'y retrouve en groupe mais avec des gens aux parcours et aux histoires complètement différents. Les échanges sont importants parce que, dans le groupe, il y a des gens qui ne savent pas par quel bout prendre le problème, certains hésitent, se demande s'ils doivent arrêter ou poursuivre leur activité. Dans ce contexte, la dynamique de groupe est très importante. Elle permet de faire évoluer les regards, les perceptions, les perspectives. C'est riche en informations, il y a des tas de choses que je n'aurais pas su sans cela. »*

// CHAMBRE D'AGRICULTURE 58

Une vision à 360°



CA 58

Durant son parcours, Bastien Giraud a été gestionnaire de Domaines viticoles en Côte d'Or et a également travaillé aux États-Unis ainsi qu'en Australie.

Depuis début avril, Bastien Giraud, 38 ans, est responsable du service stratégie des exploitations agricoles à la Chambre d'agriculture de la Nièvre.

Pour cet Alsacien d'origine et œnologue, ce poste est une opportunité pour s'intéresser aux *« conséquences locales des dynamiques européennes et mondiales »* via une approche transversale ciblée des différents enjeux. Il détaille : *« La valorisation et la pérennité des exploitations du territoire dépendent d'une part de la souveraineté alimentaire, qu'il faut arriver à décliner au niveau départemental sans se borner à ses frontières, en cherchant notamment des leviers à engager comme la diversification. D'autre part, elles reposent sur l'interdépendance générationnelle face à l'installation et la transmission, l'une n'allant pas sans l'autre… »*.

Pour cet élément, il annonce la tenue d'un forum à l'U.S.O.N. le 24 mars 2027 afin de *« remettre l'humain au centre de cette problématique »*. En plus, et toujours dans une optique d'octroyer *« un service pertinent, performant et de qualité »*, une dizaine de conseillers référents seront déployés au 1er janvier 2027 afin que les exploitants aient un contact dédié à la CA 58 pour offrir *« une vision à 360° pour les orienter au mieux face aux défis économiques et techniques qu'ils rencontrent »*. Il conclut : *« Dans tous les cas, la CA 58 et tous les conseillers sont au service des agriculteurs et ils peuvent compter sur nous »*.

Chloé Monget

Plus de renseignements sur le service : 03 86 93 40 00

// CHANGEMENT CLIMATIQUE

Un été lourd de questions pour les futurs et les jeunes installés

C'est à l'occasion du Sommet de l'Élevage, en Auvergne, début octobre, qu'a été présenté un baromètre de l'installation agricole dont les données ont pris en compte les effets de l'été caniculaire sur les projets d'installation.

L'été 2026 restera dans les mémoires par ses températures excessives, mais il marque aussi parce que nous sommes conscients qu'il traduit un changement climatique durable qui entraînera d'autres étés du même type. Il y a là de quoi faire réfléchir quelqu'un qui aurait pour projet de s'installer en agriculture.

C'est précisément l'impact de ces canicules et sécheresses que l'organisme Éloi [1] a tenté de mesurer à travers son baromètre de l'installation agricole. Plus précisément, il s'agissait de la troisième phase de ce baromètre qu'Éloi conçoit chaque année, et qui a été présentée dans le cadre du Sommet de l'Élevage, début octobre, près de Clermont-Ferrand.

L'enquête menée a permis de collecter des données qui donnent une idée de la reconfiguration des projets d'installation et de transmission agricoles, en fonction de ce contexte climatique. Une première information ressort de cette enquête : l'immense majorité des porteurs de projet (96 %) maintient sa volonté d'installation malgré les conditions de l'été 2026 et alors que 80 % d'entre eux considèrent qu'ils en ont été affectés. Mais 93 % de ces porteurs de projets affirment aussi l'avoir fait évoluer sur au moins une partie, dans le but de mieux prendre en compte le changement climatique. Il est intéressant de noter également que les trois premiers critères pris en compte pour une ferme à reprendre, parmi les personnes interrogées (76 % de porteurs de projet et 24 % de jeunes installés depuis moins de 5 ans) sont :

- 1 : l'eau
- 2 : les haies et les arbres
- 3 : l'autonomie fourragère

L'autonomie fourragère, critère de choix

Des porteurs de projets ont-ils carrément envisagé de renoncer, après avoir observé les effets du dernier été ? Oui mais c'est une part minoritaire des interrogés (28 %). Leur proportion n'est toutefois pas négligeable et interpelle. 8 jeunes installés sur 10 considèrent que les conditions climatiques ont eu un effet réel sur leur ferme et près de la moitié (46 %) a dû, de ce fait, modifier son système. Même s'ils sont ultra-minoritaires, 4 % des interrogés ont décidé d'arrêter. Parmi les jeunes installés, ils sont 75 % à avoir constaté une baisse de production. Les autres conséquences citées sont un surcroît de travail, pour 63 % des personnes, des pertes d'animaux ou de cultures pour 42 %, des achats imprévus de fourrage et des investissements en urgence, pour 67 % et, corollaire inévitable, des trésoreries tendues pour 25 % des interrogés. Sur la question fourragère, particulièrement prégnante, 75 % des futurs éleveurs interrogés dans le cadre de l'enquête affirment d'abord regarder l'autonomie fourragère pour une ferme à reprendre.

À la question « Quel est votre niveau de confiance dans la réussite de votre projet d'installation ? » posée aux porteurs de projets, on note un recul notable entre février et septembre : le taux est passé de 77 % à 61 %. Pour les jeunes installés, la question posée était « Quel est votre niveau de confiance dans l'avenir de votre exploitation ? », sur la même période, ce taux a reculé de 70 à 54 %. On mesure à cette occasion l'impact psychologique réel d'un changement climatique qui bouscule les certitudes.

Revoir la copie

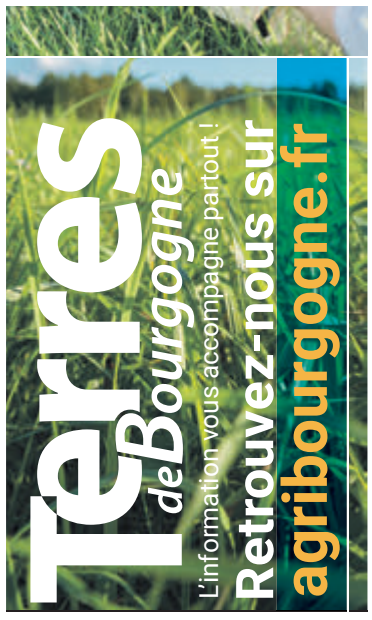
Face à ces constats, porteurs de projets et jeunes installés n'hésitent pas à revoir leur copie, fidèles en cela à la traditionnelle adaptabilité du secteur agricole. Chez les porteurs de projets, 43 % envisagent de nouveaux postes d'investissement, 35 % des évolutions de productions ou d'assolements, 28 % songent à une autre zone géographique que celle initialement envisagée, 56 % revoient leur calendrier d'installation ou la taille de leur projet. Seuls 8 % n'ont rien modifié.

Chez les jeunes installés, près de la moitié (46 %) revoit ses productions, leurs assolements, la conduite de leur troupeau ou leurs pratiques de pâturage. 38 % envisagent des investissements dans les domaines de l'eau ou des haies, 21 % modifient la taille de l'exploitation.

Là aussi, seuls 8 % n'envisagent aucun changement. Face à ces réalités, porteurs de projets et jeunes installés s'affirment en attente d'accompagnement renforcé, que ce soit en termes de financements plus spécifiquement dédiées à l'adaptation au changement climatique (40 % des interrogés) ou en termes de références techniques (42 %). En conclusion, la remarque d'un porteur de projet en bovins viande citée dans l'enquête d'Éloi résume assez bien le sentiment général : *« voir les exploitants déjà en place qui doivent trouver des solutions pour avoir accès à l'eau et ne pas pouvoir faire de stock correct, fait sacrément réfléchir. »*

Berty Robert

(1) Eloi est une société « à mission » qui œuvre à l'installation de nouveaux agriculteurs et à la reprise de fermes. Plusieurs fois par an, elle publie un baromètre de l'installation agricole.





Eloi

Cette infographie synthétise les point clés du baromètre de l'installation présenté début octobre au Sommet de l'Élevage.



// REPRODUCTEURS CHAROLAIS

Semur, une histoire qui dure

Le concours charolais de Semur-en-Auxois se prépare, il aura lieu les mercredi 18 et jeudi 19 novembre. Tour d'horizon et rappel historique de cet événement créé en 1959.

Les inscriptions ne sont pas encore terminées, mais le comité d'agriculture de Semur-en-Auxois espère accueillir autant d'animaux que les précédentes éditions, environ 180, lors de son concours des 18 et 19 novembre. *« C'est notre souhait, mais la réalité nous rattrape vite et la préoccupation du moment n'est pas là : tous les éleveurs que je rencontre se font énormément de soucis par rapport à l'alimentation hivernale de leurs bovins, sachant que les stocks de fourrages sont déjà très entamés… Cela aura forcément un impact sur notre manifestation, même si j'espère me tromper »*, confie Jean-Luc Baudot, le président du comité.

L'éleveur de Pont-et-Massène rappelle les difficultés de cette fin d'année : *« je n'ai jamais vu autant de fourrages distribués aux prés. Nous espérions tous des repousses en septembre mais la sécheresse s'est poursuivie et il n'y aura rien de plus. Pour ne rien arranger, il n'y a pas de marché de fourrages. Du foin ? J'entends parler de prix supérieurs à 300 euros/t. La Suisse, qui s'approvisionne généralement en France, en acquiert 85 000 tonnes au Canada, cela donne une idée de l'ampleur du problème ! »*.

Le président de l'organisation aurait sans doute espéré un tout autre contexte pour cette 65e édition, sachant qu'il n'y avait pas eu de concours en 2025 : *« effectivement, ce n'est pas de chance. Il y a un an, nous avions tout pour réussir notre évènement mais il y avait la DNC. En 2021, il y avait déjà le covid. Cette année est encore très différente, avec une tout autre situation. Certains diront peut-être que les éleveurs se plaignent une fois de plus, mais il y a vraiment de quoi »*.

AG



L'affiche de l'évènement.

Retour en arrière

En septembre 1959, Semur-en-Auxois avait accueilli le concours national charolais, en extérieur, au cours Charles-de-Gaulle. Sur cette lancée, un noyau d'éleveurs constitué de Pierre Patriat, Pierre Virely et Jean Baudot avait eu l'idée de créer un concours inter-départemental la même année. Le projet s'est concrétisé trois mois plus tard, en décembre, avec le soutien de l'ancien maire Robert Morvelat et d'Émile Maurice, président du Herd-Book Charolais à l'époque. Les deux premières éditions se sont tenues dans le bâtiment du terrain d'aviation. La municipalité semuroise a ensuite bâti un foirail sur le site de l'actuelle salle des fêtes Saint-Exupéry, pour accueillir la manifestation à partir de 1961. La taille du bâtiment a été doublée dix ans plus tard devant le succès de cette réunion d'élevage (ce foirail servait également à plusieurs activités sportives).

En 1994, l'actuel hall agricole situé route des Laumes fut inauguré après d'âpres discussions avec les politiques du moment et de nouvelles générations d'éleveurs, portant les mêmes noms que ceux préalablement cités. Le concours semurois s'est déroulé tous les ans depuis 1959, sauf en 2021 (cause covid) et 2025 (DNC). En termes de participations, l'évènement accueillait une moyenne de 95 animaux lors des premières éditions, avant de monter à 180 dans les années 1970 puis 200 entre 1980 et 2000. Les records d'affluence ont été enregistrés entre 2000 et 2005, jusqu'à 260 charolais réunis ! Plusieurs animaux primés à Semur ont fait de très bons résultats dans les rassemblements les plus importants comme le salon de l'agriculture et autres concours nationaux. *« Concernant le nombre d'exposants, nous sommes montés jusqu'à une cinquantaine, venant de cinq ou six départements. Maintenant, nous tournons généralement entre 25 et 30 exposants, issus de 4 à 5 départements »*, indique Jean-Luc Baudot. Le président du comité se félicite de l'ambiance commerciale et conviviale régnant constamment dans les allées du concours. L'éleveur salue aussi la collaboration avec la maison familiale de Pouilly et le lycée agricole de la Barotte : ces deux établissements aident chaque année à l'organisation et participent à des épreuves de jugement de bétail.

// TRAIT AUXOIS

Ils ont cassé la baraque

Voici les lauréats du concours de poulains Traits Auxois qui s'est tenu le 17 octobre à Semur-en-Auxois.

Une fois n'est pas coutume, le concours de poulains de l'UNCTA (Union nationale de cheval Trait Auxois) ne s'est pas déroulé à l'espace Jean-Bertin de Saulieu mais sous le hall agricole de Semur, le 17 octobre. Alors que certains pillaient des vitrines dans les grandes villes de l'Hexagone au même moment, trente éleveurs de chevaux, eux, passaient un moment paisible, autour de leur passion et de leur soixantaine d'animaux. D'un concours, on retient souvent les gagnants, alors voici les lauréats de cette édition. Dans le palmarès, il y a plusieurs *« filles de »*, à commencer par la championne femelle de l'année. Quitta de Posanges, qui appartient à Déborah Renon de Lacour-d'Arcenay, est la fille de Muse de Posanges, lauréate du national de Semur du 12 septembre ! Chez les pouliches d'un an, préalablement qualifiées lors des concours locaux cet été, la victoire est revenue à Pixia d'Huilly, de l'élevage de Loïc Lamalle (Montcenis, 71). Cette femelle est née chez Florian et Léane Bizouard (Allerey) et est la fille de Korida d'Huilly, championne en titre au concours général agricole de Paris. Chez les mâles de l'année, c'est Quinoa de Jonchery, appartenant à Yves Berthiot (Diancey) qui s'est imposé. Pour le prix de famille par le père, la première place a été décrochée par l'étalon Domien van Luchteren (Florian et Léane Bizouard) avec quatre poulains : trois appartenant à ces mêmes éleveurs et un à Yves Berthiot.

AG



Quinoa de Jonchery (Yves Berthiot) et Quitta de Posanges (Déborah Renon), deux des champions 2026.

Les premiers de sections

Pouliches d'un an : Pixia d'Huilly (Loïc Lamalle), Pépite de Posanges (Arnaud Dupaquier). Poulains de l'année, femelles : Quitta de Posanges (Déborah Renon), Quinine de Saint-Sernin (Alexandra Bailly), Qualia (Loïc Lamalle), Quivive de Chalas (Gilles Vailleau. Poulains de l'année, mâles : Qrack de Marcilly (Gaec de Marcilly), Quepi de Posanges (Arnaud Dupaquier), Quinoa de Jonchery (Yves Berthiot), Quoquin de Kellemiss (Jean-Philippe Jacqueson).

// TRANSMISSION DANS L'YONNE

Quand le prix du lait prépare la relève

Pour Henry Ragon, éleveur laitier en Puisaye, une rémunération plus juste ne se limite pas au revenu de l'exploitation. Elle permet aussi d'investir, d'embaucher et de préparer l'avenir avec de jeunes associés.



Emmanuel Galopin, jeune éleveur laitier installé sur un Gaec.



Ethan Durieux, le nouveau stagiaire de Henry Ragon.



Rencontre avec Yannick Thomas Anglande, apprenti au Gaec Ragon.



Après de nombreuses expériences, Jonathan Cordier veut s'installer.

Lors de notre rencontre, le lundi 19 octobre, Henry Ragon, éleveur laitier à Saints-en-Puisaye parlait des bénéfices notables qu'il avait pu recenser en travaillant avec la laiterie Saint-Denis-de-l'Hôtel (LSDH) et la marque de consommateurs « C'est qui le patron ? ». Grâce à un prix plus juste, *« cela me permet d'investir dans du matériel adapté, d'améliorer le confort de mes animaux et par la même occasion de créer des emplois »*.

Depuis qu'il livre son lait à la laiterie Saint-Denis-de-l'Hôtel, Henry Ragon a agrandi son exploitation et a pu installer un jeune : Emmanuel Galopin, son neveu. Dès le plus jeune âge, Emmanuel Galopin grandit aux côtés d'une mère salariée au sein d'une coopérative et avec des grands-parents en polyculture-élevage. *« J'ai su très jeune que je voulais être éleveur, même si c'est un métier contraignant, c'est un métier passion »*, nous confiait-il. Dès la quatrième, il a intégré la Maison Familiale Rurale (MFR) de Villevallier, en *« préapprentissage au sein de l'exploitation de mon actuel associé »*.

Par la suite, il a quitté l'Yonne pour intégrer le CFA de Quetigny en Côte-d'Or en bac professionnel CGEA tout en poursuivant son alternance sur la même exploitation. Fraîchement diplômé, il a intégré le Service de Remplacement en tant qu'agent pendant un an. *« C'est une très bonne expérience pour quelqu'un qui veut s'installer. Je tournais autour de quatre exploitations, ce qui me permettait d'avoir un temps plein. Tous les exploitants s'étaient mis d'accord et c'était très agréable »*, se souvenait-il. À ses 22 ans, une occasion s'est présentée à lui, *« 80 hectares se sont libérés, me permettant de m'installer sur l'exploitation de mon oncle. Je ne voulais pas m'installer tout seul, cela peut-être difficile aujourd'hui, avec toutes les charges qu'on doit payer »*. En s'associant à son oncle et à sa femme, l'exploitation a dû faire face *« à une réorganisation de travail. Ce travail commun nous a permis de nous dégager du temps personnel. C'est important de prendre du temps pour soi »*. Les trois associés ont également donné la chance à plusieurs jeunes de réaliser des périodes d'apprentissage chez eux. Emmanuel Galopin nous confiait que cela *« fait chaud au cœur de voir des jeunes passionnés par l'élevage laitier »*.

Le cadet de la bande

Le plus jeune se prénomme Ethan Durieux, stagiaire au sein de l'exploitation. *« Je n'aimais pas trop l'école, je suis donc parti en 3e prépa métier où on a plus de cours pratiques. Ce que j'aime, c'est aller dehors et travailler avec les animaux »*, nous confiait-il. Tout a commencé lorsqu'il fait deux stages en 3e au sein de deux élevages bovins, *« un élevage laitier et un élevage allaitant. Je n'avais aucune connaissance du secteur agricole, aucun membre de ma famille n'est agriculteur, mais lorsque j'ai fait ces deux stages, j'ai eu un déclic. À la mi-septembre, j'ai intégré un CAP Métiers de l'Agriculture au CFA d'Auxerre la Brosse et j'ai demandé à Henry Ragon de faire un stage de découverte, avant de me lancer dans une alternance »*.

Yannick, son truc c'est la mécanique

Le second, Yannick Thomas Anglande est apprenti de seconde année en BTSA Génie des Équipements agricoles (GDEA). Originaire de la Nièvre, il a grandi dans une famille *« qui n'était pas issue du monde agricole »*, et pourtant, dès la 3e, il se découvre un attrait pour le secteur agricole, ce qui l'a mené à réaliser un bac professionnel CGEA au Lycée de Cosne-sur-Loire. Au cours de ses nombreux stages, il a pu aller au sein d'exploitations en polyculture bovin ovin, en maraîchage, en pépinières, et en grandes cultures. Ces expériences lui ont permis de savoir que ce qu'il préfère n'est pas l'élevage laitier, mais *« allaitant »*. Pour autant, il a bien conscience des *« difficultés pour s'installer en hors cadre familial »*. C'est pour cette raison qu'il hésite aujourd'hui entre travailler au sein d'une ETA ou continuer les études supérieures.

Un jeune en cours d'installation

Le troisième, c'est Jonathan Cordier, apprenti en BPREA au CFA d'Auxerre. *« Je ne suis pas non plus né d'une famille agricole, pour autant, certains de mes voisins étaient éleveurs »*, se rappelait-il.

Après s'être rendu compte *« que je voulais me tourner vers un métier d'extérieur »*, il est allé à la MFR de Villevallier pour faire sa troisième et quatrième. Par la suite, il a poursuivi par un CAP Agricole en vaches laitières à Champignelles. Il a eu l'occasion de travailler au sein de plusieurs exploitations ce qui lui *« a permis de me faire voir l'intégralité du métier d'éleveur. J'étais très polyvalent sur le poste et m'occupais également de la traite »*. Fraîchement diplômé, il a suivi les mêmes pas qu'Emmanuel Galopin et a intégré le Service de Remplacement, au cours duquel, il a travaillé dans trois fermes différentes. Aujourd'hui, son objectif est clair : *« je veux m'installer sur une ferme et faire ce dont j'ai envie. Henry Ragon va partir en retraite d'ici la fin de l'année, en étant apprenti sur place, nous souhaitons commencer à faire la transmission »*.

Charlotte Sauvignac

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

// CHÂTILLONNAIS

Quoi de beau là-haut ?

Jérémi De Waele, exploitant à Bissey-la-Pierre, évoque l'état des cultures chez lui et plus généralement dans le Châtillonnais.



Nous avions rencontré le JA avant les semis des céréales.

Petit tour de plaine, aujourd'hui, avec le président des JA de Châtillon-Laignes-Montigny : Jérémi De Waele, 35 ans, installé depuis l'an passé avec Emmanuel, son oncle, à Bissey-la-Pierre. La première culture qui l'a monopolisé a été le colza avec, comme un peu chez tout le monde, beaucoup d'interrogations sur la date de semis : *« il a fallu suivre la météo de près puis croiser les doigts pour qu'il y ait bel et bien des précipitations en août… Tous les coins n'ont pas été arrosés de la même manière, certains champs n'ont même rien reçu du tout ou presque, pendant un bon moment. L'état des colzas aujourd'hui, deux mois après ? Je dirais qu'il y a un peu tout, dans le Châtillonnais. Me concernant, j'ai une parcelle au stade 6-8 feuilles qui est plutôt pas mal mais, seulement 4 km plus loin, le colza n'est qu'à trois feuilles… Celui-ci ne va pas entrer dans l'hiver dans les meilleures conditions. Si la période hivernale est rude, on peut se poser beaucoup de questions sur le devenir de la culture… »*.

Retour de l'eau

La pluie est enfin revenue et Jérémi De Waele en a profité pour semer ses céréales : *« nous l'avons fait du 14 au 19 octobre. Au départ, nous pensions avoir tout le temps nécessaire, mais les précipitations ont été annoncées plus tôt que prévu… Depuis le temps que nous les attendions ! C'est tant mieux et nous avons enchaîné les interventions. Dans notre secteur, les semis ont débuté autour du 1er octobre. C'est certain, les conditions étaient nettement meilleures qu'avec le colza, mais il y a tout de même un gros souci : nous n'avons pas pu réaliser de faux semis… Quand ça va lever, les champs vont sans doute ressembler à des prés ! »*. Les dégâts de gibiers sont une autre problématique de ce début de campagne : *« les sangliers n'étaient pas sortis de l'été mais là, ça y est, ils se manifestent chaque jour et toutes les parcelles en bordures de bois sont touchées ou presque. Ces dégâts prennent de l'ampleur d'année en année. Cette nuit, j'ai encore 30 ares qui ont été grattés »*. Dans quel état d'esprit Jérémi De Waele aborde-t-il cette nouvelle campagne ? Voici la réponse de notre interlocuteur : *« les cours des céréales sont un peu mieux mais cela ne suffit pas pour aborder cette nouvelle année sereinement, je pense bien évidemment au niveau des charges… Nous concernant, nous ne sommes pas encore totalement couverts en azote, il va falloir passer à l'achat avant le mois de décembre »*. Surveiller les prix sur l'ordinateur, le jeune agriculteur et son oncle y sont habitués : *« nous vendons tout en prix ferme donc oui, nous passons beaucoup de temps sur ce poste… Nous n'avons pas une grosse structure : la marge se fait aussi et surtout sur les ventes et les achats »*.

AG

Et le seigle ?

Nous avons contacté Édouard Benayas, chargé de développement *« Énergies renouvelables »* **à Dijon Céréales, afin de recueillir des informations sur le seigle fourrager destiné à la méthanisation de Cérilly. Cent cinquante agriculteurs ont semé 5 200 ha dans un rayon de 40 km autour de Sécalia à partir du 15 septembre.** *« L'opération s'est prolongée jusqu'à mi-octobre pour certains. Nous aurons des retours sous peu sur les levées »*, **commente Édouard Benayas, qui partage avec nous quelques premiers échos :** *« il est encore trop tôt pour tirer des conclusions mais globalement, ces levées sont irrégulières. Le nombre de millimètres tombés après les semis a beaucoup joué. J'entends aussi parler de dégâts de gibier, mais dans quelles mesures ? Encore une fois, nous ferons prochainement le point »*. **La récolte 2026 de ce seigle s'est terminée sur un rendement entre 6 et 6,5 tMs/ha :** *« c'est décevant. Nous sommes à environ 20 % de moins de ce que nous faisons habituellement. Le seigle est pourtant connu pour être résilient, mais il n'a pas aimé le sec de mars et avril, quelques semaines avant la récolte »*.

Fourragères

Matthieu Javelle, conseiller à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, relaye une situation très compliquée pour les prairies temporaires, semées fin août-début septembre. *« Elles sont aujourd'hui très hétérogènes et dans certains cas elles n'ont même pas levé… Avoir ce type de problème un peu partout dans le département est très rare. Mais ce n'est pas surprenant, compte tenu du déficit hydrique et des températures élevées que nous avons eus en septembre. Certains trèfles, ray-grass ou luzernes ont réussi à se refaire un peu avec le retour des pluies, mais la densité va rester un très gros problème »*. **Des méteils ont été semés à partir de début octobre, dans des conditions heureusement bien meilleures :** *« ça part effectivement beaucoup mieux dans ce domaine-là… Certains agriculteurs en ont implanté en faisant du sursemis dans leurs prairies qui n'avaient pas donné grand-chose »*.

// ZONES INTERMÉDIAIRES

Cap sur la robustesse

Une étude parue en septembre, intitulée « Quand les zones intermédiaires interrogent le modèle agricole français » et due à Chambre d'agriculture France éclaire les enjeux concernant ces zones agricoles, très présentes en Bourgogne Franche-Comté.

À l'image des autres territoires français, les zones intermédiaires sont confrontées à la multiplication des chocs climatiques, économiques et géopolitiques. S'étendant dans une vingtaine de départements de la Lorraine aux Charentes, ces territoires aux sols pierreux et peu profonds disposent d'une réserve en eau limitée.

Historiquement dédiés à la polyculture-élevage, ils se sont spécialisés dans les grandes cultures sous l'effet des soutiens à l'hectare de la Pac. Entre 1988 et 2010, les surfaces en rotation colza-orge-blé y ont progressé de 21 %. Cette trajectoire s'est accompagnée d'une course à l'agrandissement : la surface moyenne atteignait 103 ha en Bourgogne Franche-Comté et 115 ha en Centre Val-de-Loire en 2020, contre moins de 70 ha au niveau national. Pourtant, comme le montre l'étude, cet agrandissement n'a pas compensé un potentiel agronomique restreint. De 2018 à 2022, le rendement moyen en blé tendre y plafonnait à 60,1 q/ha, contre 72 q/ha en moyenne nationale et plus de 80 q/ha dans les grandes plaines. Dans le même temps, l'élevage s'est effondré : dans les 18 départements 100 % en zone intermédiaire, le nombre de fermes laitières a été divisé par 5 entre 1988 et 2010. Sans fertilisation organique, le recours aux engrais minéraux et aux produits phytosanitaires s'est alourdi, tandis que la mécanisation représente désormais 30 % des charges totales.

Priorité à la diversification ?

Fragilisées par cette dépendance aux intrants et la stagnation des rendements, ces exploitations subissent la volatilité des marchés. En 2023 et 2024, le revenu courant avant impôts des céréaliers s'est effondré de 83 % puis de 76 %, souligne l'étude. Elle préconise de substituer à la performance maximale une logique de « robustesse » visant à réduire la sensibilité des fermes aux aléas. À l'échelle de l'exploitation, la priorité pourrait être donnée à la diversification des cultures, à l'allongement des rotations et à l'introduction de légumineuses.

La réintroduction de l'élevage, via l'aviculture ou des ateliers collectifs, offre également une voie prometteuse pour restaurer les équilibres agronomiques sans surcharger le travail. Pour recréer de la valeur locale, la structuration de filières courtes, les marques territoriales et la pluriactivité (méthanisation, agritourisme, services écosystémiques) deviennent indispensables. Le collectif pourrait apporter des réponses concrètes : la mutualisation des équipements au sein des Cuma permet d'alléger jusqu'à 31 % les charges de mécanisation. Enfin, les politiques publiques ont également leur rôle à jouer, notamment via les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC). Ainsi, la MAEC « eau » de la Pac 2023-2027 (entre 69 €/ha et 92 €/ha) a permis d'accompagner le changement de certaines pratiques.

Christophe Soulard

// À CÉRILLY, EN CÔTE-D'OR

La famille Vion a parié sur la myciculture

Chez la famille Vion, on n'hésite pas à se lancer dans l'inconnu. Pascal Vion, gérant de l'EARL Mirbel-Vion à Cérilly, en Côte-d'Or, a lancé en 2021, avec l'aide de sa femme et ses enfants, une activité peu connue sur le territoire du Châtillonnais où il est installé : la production de champignons bruns.



Pascal Vion et son fils Romain, dans l'une de leurs cinq salles dédiées à la myciculture.



Leurs produits sont accessibles en vente directe à la ferme ainsi que dans plusieurs commerces du département et des environs.

« *Nous avons voulu nous diversifier sur quelque chose de pas commun, qu'on ne retrouve pas tellement dans le secteur* », commence Pascal Vion, gérant d'une exploitation céréalière à Cérilly (Châtillonnais), et depuis cinq ans, producteur de champignons bruns « Les P'tits Chap'ô ». La ferme, répartie sur 256 hectares, cultive toutes sortes de céréales : blé, orge, colza, à l'initial auxquels s'ajoutent de l'avoine, luzerne, tournesol, lentilles et dernièrement moutarde. « *Je me suis installé seul sur l'exploitation en 1993, lorsque mes beaux-parents cherchaient un repreneur. Cependant, mes enfants et mon épouse interviennent régulièrement pour me prêter main-forte lors des grosses saisons.* » Forcé de constater que le monde des céréales est trop instable, et soucieux de l'avenir pour ses enfants, Pascal souhaite développer l'entreprise familiale avec une toute nouvelle activité : la myciculture.

Un démarrage à 15 000 euros d'investissement.

« *Nous avons toujours eu l'idée de développer l'exploitation avec une activité parallèle. Nous avions d'abord pensé à une porcherie, puis aux canards mais ces projets n'ont jamais abouti. Il faut dire que l'investissement était plus important* », admet l'agriculteur ; contrairement au budget raisonnable que présentait le projet de la myciculture : « *Nous avons commencé avec trois salles, du matériel d'occasion et moi en unique main-d'œuvre. Cela représentait une enveloppe d'environ 15 000 euros. C'est ce qui nous a décidés à le faire.* » Aujourd'hui, la production de champignons bruns rencontre un franc succès, mobilisant cinq salles, une chambre froide, et de nombreux points de ventes et restaurateurs, en plus de la vente directe.

Il poursuit : « *L'objectif a toujours été de ne pas faire de concurrence comme à ceux qui produisaient des pleurotes. Nous voulions être les premiers à proposer un produit différent sur le secteur. Nous nous sommes intéressés au champignon brun, qui est un champignon de couche* (élevé sur des couches de mycélium et recouvert de terre), *car c'était une espèce peu répandue sur le territoire, les gens ne connaissaient pas* ».

Travail d'équipe

« *Nous n'avions aucune connaissance sur le sujet. Ma femme a suivi une formation de quelques jours au lycée agricole de Montmorot* (39) *et m'a formé ensuite. Elle s'occupe un peu plus de la gestion des températures et de l'aspect « biologie » et moi de la partie commercialisation. L'activité ne permettant pas de se tirer un véritable salaire, elle a dû partir travailler à l'extérieur et c'est moi qui aie pris la relève. Elle supervise quand même l'affaire, elle voit des choses que je ne vois pas. On se complète l'un et l'autre. Pour la cueillette, on a aussi nos enfants qui viennent nous aider quand nous en avons besoin* », explique Pascal.

Cependant, ce dernier assure : « *C'est de la surveillance mais il ne s'agit pas d'avoir d'énormes connaissances. Pour être honnête, c'est à la portée de tous. Le plus important est d'être rigoureux, et de surveiller tous les jours le processus de développement du champignon.* »

Une charge de travail estimée correcte selon Pascal : « *Cela représente environ 8 heures de travail par semaine. Je m'y rends au minimum deux fois par jour, matin et soir, pour surveiller et m'occuper de la pousse. Il y a la cueillette qui peut prendre entre quatre et cinq heures de travail, suivant la quantité. Elle se fait généralement à partir de 20 jours du cycle et s'opère jusqu'à trois fois, avec 7 à 8 jours d'intervalle. Enfin, le nettoyage dure en général trois bonnes heures, à chaque renouvellement de cycle soit tous les 30/35 jours. Tout le processus est fait manuellement, y compris la cueillette. D'où le fait que cela puisse prendre un peu de temps* ».



Le champignon brun est aussi appelé « champignon de couche », ce dernier se développant sur des blocs de mycélium (paille et fumier) et recouvert de terreau de gobetage. Le tout est arrosé pendant près d'une semaine avant de le laisser se développer en autonomie.

Une activité compatible avec les grandes cultures

« *L'été, nous sommes principalement dans les champs. À cette époque, les champignons ne supportent pas la chaleur et donc, ne sont pas très productifs. En revanche, lorsque nous arrivons sur des températures plus basses et sur un climat humide comme en automne / hiver, l'activité céréalière est plus calme et le temps est plus propice au développement des champignons. Les deux se complètent bien* », développe le céréalier.

Pour autant, cette activité ne peut qu'être secondaire selon Pascal : « *Il faut vraiment voir cette activité comme un complément au sein d'une exploitation. Il est difficile de se tirer un salaire complet juste avec les rendements des champignons, en particulier à notre échelle de petits producteurs, en circuit court et vente directe* ».

Une solution d'avenir ?

Voyant la retraite approchée, Pascal envisage déjà l'avenir de l'exploitation avec deux de ses fils, Adrien et Romain, qui souhaitent reprendre l'affaire : « *Nous réfléchissons sérieusement au développement de l'activité. C'est quelque chose qui fonctionne plutôt bien mais il y a encore énormément de questions à se poser et à débattre. Dans le cadre d'une reprise et de nos installations, ce n'est pas une décision à prendre à la légère* », précise Romain Vion, son cadet, âgé de 23 ans. « *On arrive au bout de nos salles, tout est pratiquement commercialisé. Il y a deux solutions : soit ils décident d'élargir véritablement la production et dans ce cas, investir dans de nouvelles installations et produire pour une commercialisation plus importante, quitte à délaisser le circuit court et la vente directe. Ou alors, rester sur une production de la sorte, en priorisant le circuit court et le savoir-faire local, en y intégrant un atelier de transformation afin d'être plus autonome* », poursuit Pascal.

Mais pour l'agriculteur, une chose est sûre : la diversification est un volet à considérer pour l'évolution des exploitations agricoles : « *Que ce soit dans n'importe quelle activité agricole, la diversification est une solution pour compenser le manque. Nous avons fait une très bonne année en champignon et cela nous a permis de compléter un peu les trous que nous avons eus lors des moissons. Dans tous les cas, c'est dans le sens de la diversification que nous devons aller si nous souhaitons réussir à vivre de notre métier* ».

Louise Terrillon



MOISSONNEUSES-BATTEUSES Quelle barre de coupe

L'offre en plateformes de coupe de grande largeur est assez riche pour équiper les moissonneuses-batteuses les plus puissantes. Plusieurs technologies existent (télescopique à vis, à tapis, flexible à vis ou articulée), mais laquelle choisir pour garantir la bonne alimentation des systèmes de battage et de séparation, gage de performances.


Claas

Claas dispose à son catalogue d'une coupe à tablier télescopique de 13,80 mètres d'envergure.

Avec aujourd'hui des moissonneuses-batteuses atteignant des débits de 100 tonnes par heure en céréales, le choix de la barre de coupe est crucial pour garantir leur parfaite alimentation. Premier critère : opter pour la plus grande largeur compatible avec les conditions de travail. La performance d'une machine est encore trop souvent jugée par sa vitesse d'avancement, alors que la différence se fait sur la largeur de travail et les gains obtenus en réduisant les manœuvres en fourrière. *« Rouler à 5 km/h est plus reposant. Cela permet au chauffeur d'anticiper les obstacles ou d'ajuster ses réglages »*, souligne le responsable produit de New Holland.

Les coupes à tapis gagnent du terrain

Sur les machines de plus de 600 chevaux, les largeurs de travail atteignent souvent les 12 mètres et culminent à plus de 15 mètres. Pour obtenir de telles envergures, les constructeurs proposent différentes conceptions de barres de coupe. Les modèles traditionnels à vis restent majoritaires, mais les coupes à tapis transversaux, baptisées aussi drapers, gagnent du terrain. *« Dans les régions de céréales et colza, la coupe à vis équipée d'un tablier télescopique reste la plus utilisée, y compris sur nos plus grosses Lexion 8000 »*, confirme le responsable produit Claas. La coupe Vario du constructeur allemand culmine en effet à 13,80 mètres avec six palpeurs pour le suivi de sol. *« Le modèle à tapis Convio ne représente chez Claas que 15 % des ventes de coupes de plus de 10 mètres. Les deux tiers sont des versions Flex à lamier flexible, principalement vendues à des utilisateurs recherchant de la polyvalence pour pouvoir récolter les céréales et les cultures basses comme les pois ou le soja avec le même équipement »*.


M. Portier

New Holland monte une coupe MacDon sur ses moissonneuses-batteuses CR11.

MacDon équipe les gros modèles du groupe CNH

Chez CNH, la barre de coupe à vis et tablier télescopique plafonne à 12,50 mètres. Le groupe a alors passé un accord avec le spécialiste canadien MacDon pour équiper les CR 10 et CR 11 de New Holland, ainsi que les Axial-Flow AF 9 et AF 10 de Case IH, d'une barre de coupe à tapis et châssis articulé de 13,70 et 15,50 mètres. Baptisée FD2, cette plateforme se décline dans cinq autres largeurs de 7,60 à 12,50 mètres disponibles sur les plus petites CR de New Holland et les Case IH Axial-Flow 260.

L'attrait pour les coupes à tapis s'observe aussi chez John Deere. *« Le modèle HDX à châssis articulé a été spécialement développé pour absorber de gros volumes de paille avec des tapis de 1,20 mètre de large. C'est 20 centimètres de plus que ceux des HDR et HDF qui ne sont pas commercialisés en Europe, indique un spécialiste récolte chez John Deere. Quelques clients de X9 seraient toutefois intéressés par une HDF en 15,30 mètres, car ce modèle a l'avantage de combiner châssis articulé et tablier flexible »*.

Des coupes John Deere jusqu'à 13,70 mètres

Déclinée en trois largeurs de 10,70 à 13,70 mètres, la coupe HDX équipe la plupart des moissonneuses-batteuses John Deere X9, mais elle se monte aussi sur les modèles S7. Ces dernières sont majoritairement dotées de la barre de coupe à vis et tablier télescopique XA (6,70 à 12,20 m). Ces machines peuvent aussi recevoir le draper à tablier flexible RDF, remplaçant des 700 FD, proposé en trois largeurs de 9,15 à 12,20 m.

Du côté d'Agco, les moissonneuses-batteuses Ideal de Fendt et Massey Ferguson conservent les plateformes PowerFlow à vis disposant d'un tablier recouvert de petits tapis longitudinaux. Leur largeur culmine à 12,20 mètres. Le groupe Agco a passé un accord avec Geringhoff pour la fourniture de coupes à tapis articulées et flexibles (10,65 à 13,70 mètres), mais leur distribution reste pour l'instant marginale




John Deere

Le bon dimensionnement de la coupe est déterminant pour exploiter au maximum les performances de la moissonneuse-batteuse.

monter sur les grosses machines ?

en France. Certains concessionnaires Fendt et Massey Ferguson préfèrent se tourner vers MacDon.

Une meilleure alimentation avec les coupes drapers

Au-delà de l'argument d'un meilleur suivi de sol, les plateformes drapers s'illustrent par leur alimentation plus régulière, grâce à la combinaison des tapis transversaux et du tapis central. La culture est acheminée vers le convoyeur, les épis en premier. *« Le flux est régulier, il n'y a plus le phénomène de gerbe, qui se forme habituellement avec une vis »*, illustre Bertrand Plessis, directeur d'Oria Agriculture, qui importe la marque Honey Bee. Les constructeurs avancent ainsi des gains de débit de 10 à 25 % selon les cultures, par rapport aux coupes à vis. *« Nous proposons à nos clients, qui passent à la coupe à tapis sans changer de machine, d'augmenter la largeur d'au moins 10 %,* indique Bertrand Plessis. *J'ai plusieurs exemples d'agriculteurs qui ont conservé la même vitesse d'avancement en passant de 9 à 10,40 mètres ».*



Case IH

Certains constructeurs ajoutent des roues de jauge à l'arrière des plateformes de coupe de grande largeur, afin de garantir un bon suivi du sol.

Deux barres de coupe en une

Les coupes drapers brillent par leur polyvalence. Même si les modèles à tablier télescopique se montrent déjà très efficaces dans ce domaine, le transport par tapis limite encore davantage les pertes avec les cultures fragiles. Elles font surtout la différence dans les cultures basses (pois, soja, etc.) ou versées, à condition qu'elles intègrent un tablier flexible et/ou un châssis articulé. Elles peuvent ainsi remplacer deux équipements de récolte à vis : la coupe à tablier télescopique et celle à tablier flexible. Un argument bienvenu compte tenu du surcoût important qu'elles imposent. Claas annonce par exemple un différentiel tarifaire de 15 à 35 % entre sa coupe Vario et ses Convio ou Convio Flex. Chez New Holland, un modèle MacDon est 25 % plus cher qu'une coupe Varifeed de même largeur. John Deere affiche aussi des écarts importants : 20 % de plus pour passer d'une XA à une RDF et encore 15 à 20 % supplémentaires pour la HDX. *« Actuellement, le prix d'une coupe à tapis flexible ou articulée dépasse les 10 000 euros du mètre »*, indique Bertrand Plessis.



GTS

Distribuées en France par la société Zardo, les coupes flexibles à tapis du constructeur brésilien GTS mesurent jusqu'à 18,70 mètres de large.

Un entretien quotidien exigeant

Exigeantes au niveau de l'investissement, les plateformes à tapis le sont également en termes d'entretien et de réglages. *« Le bon vieillissement des tapis est conditionné par un contrôle régulier de leur tension. Il faut penser à évacuer la matière qui peut s'y accumuler. Sur les modèles flexibles, il est nécessaire d'inspecter l'usure des patins en Teflon et de vérifier la mobilité des éléments du tablier »*, avertit le responsable produit Claas. La prise en main d'une coupe à tapis ne s'improvise pas. *« Il faut oublier les habitudes prises avec un modèle à vis. Le rabatteur est plus actif pour faire monter la culture sur les tapis : il est positionné assez bas et tourne plus vite »*, avertit Bertrand Plessis. Attention également à l'ajustement de la vitesse des tapis.

Michel Portier



MOISSONNEUSES-BATTEUSES L'automatisation à tous le

La performance des moissonneuses-batteuses n'est désormais plus seulement conditionnée à l'expertise du chauffeur. Capteurs et automatismes prennent le relais pour optimiser les réglages et simplifier le pilotage, quel que soit le niveau de fatigue ou d'expérience du conducteur.



John Deere

Le dispositif PGSA des moissonneuses-batteuses John Deere s'appuie sur une cartographie de biomasse de la parcelle et sur deux caméras placées à l'avant de la machine pour moduler automatiquement la vitesse d'avancement.

Dans un marché des moissonneuses-batteuses en baisse depuis trois ans, la part des machines non conventionnelles progresse au détriment des modèles à secoueurs. Ces hybrides et axiales séduisent par leurs performances, mais leur tarif plus élevé impose de valoriser au maximum leur potentiel pour garantir leur rentabilité. D'où la multiplication, ces dernières années, de dispositifs électroniques capables de tirer le meilleur de la moissonneuse-batteuse tout au long de la journée et de la saison.

Cette automatisation ne date pas d'hier, mais elle s'est nettement accélérée, au point d'agir aujourd'hui sur la plupart des organes de l'engin de récolte. Si elle concerne en premier lieu les modèles à rotors, les machines à secoueurs en bénéficient également.

La vitesse d'avancement, premier terrain d'automatisation

Le premier niveau d'action se situe dans la gestion de l'allure. Celle-ci est régulée automatiquement en fonction de la charge mesurée au niveau du moteur et des organes de battage et de séparation (batteur et/ou rotor(s)), ainsi que du niveau de pertes, voire du volume de retour des ôtons. Plusieurs constructeurs s'appuient en complément sur un capteur placé au niveau du convoyeur (rouleau palpeur mesurant le flux de paille ou capteur d'effort sur l'entraînement) pour anticiper les pics de charge du système de battage. La plupart des machines non conventionnelles, mais aussi certaines conventionnelles, accèdent à ce premier niveau d'automatisme, de série ou en option. Outre le maintien du débit de chantier, cette régulation limite les risques de bourrage. Les marques proposent différents modes de fonctionnement, donnant la priorité soit à une vitesse constante, soit à une charge constante, soit à une limitation des pertes.

Anticiper l'état de la culture avant même la coupe

Pour aller plus loin dans l'anticipation des variations du flux de récolte, certains constructeurs ont développé des dispositifs fondés sur l'analyse de la culture en amont. Dans son pack Ultimate, John Deere propose ainsi le PGSA (Predictive Ground Speed Automation), qui s'appuie sur une cartographie de biomasse de la parcelle issue d'images satellites : l'allure de la machine est modulée de manière proactive selon le potentiel de chaque zone. Cette régulation est affinée grâce à deux caméras placées à l'avant de la machine, capables de détecter une culture versée ou fortement envahie par les adventices. Claas utilise aussi une caméra sur le toit de la cabine. Avec son système AutoHeader, le constructeur allemand mesure la hauteur de la culture et ajuste automatiquement la position du rabatteur et du tablier de sa barre de coupe Vario, de façon à optimiser l'alimentation de la machine. Autre système, Case IH mise sur quatre capteurs radars scrutant la végétation à l'avant de la barre de coupe, sur laquelle ils sont fixés. L'Advanced Feedrate Control analyse ainsi la hauteur et la densité de la culture.



Claas

Sur son terminal, le chauffeur dispose d'une vue d'ensemble des fonctions automatisées et affine les paramètres en fonction de ses objectifs.

Battage, séparation et nettoyage sous contrôle

L'automatisation gagne aussi les réglages des organes de battage, de séparation et de nettoyage. John Deere, avec sa fonction TSA (Terrain Slope Adjustment), agit sur les paramètres du caisson en fonction de la pente : en montée, les ventilateurs ralentissent et les grilles s'ouvrent légèrement pour limiter les pertes. En descente, les ventilateurs accélèrent et les grilles se referment pour préserver la qualité du grain. Le constructeur américain va plus loin sur ses machines axiales S7 et X9 avec le HSA (Harvest Settings Automation), qui ajuste en continu les principaux réglages (rotor, contre-rotor, grilles, ventilation) en fonction des objectifs fixés par le chauffeur : pertes, grains cassés, propreté. Le dispositif se pilote grâce aux mesures du capteur de pertes et d'une caméra installée sur l'élévateur.

Sur les modèles Ideal de Fendt et Massey Ferguson, l'option Idealharvest agit sur le régime des rotors, celui des ventilateurs et l'ouverture des grilles, dans les limites définies par l'utilisateur parmi trois objectifs : minimiser les pertes, minimiser le grain cassé, ou maximiser la propreté. Ce système utilise aussi une caméra pour analyser le grain et se distingue par l'intégration de plusieurs capteurs acoustiques de masse répartis sur les organes de battage, de séparation et de nettoyage, offrant un suivi précis de la progression du flux de récolte dans la machine.

La paille aussi sous surveillance électronique

La gestion des résidus n'échappe pas non plus à l'automatisation. Chez Claas, l'Auto Chopping ajuste l'engagement des contre-couteaux et du fond de friction du broyeur en fonction de l'humidité, mesurée par un capteur dédié, et du volume de paille, évalué par le capteur du convoyeur. En sortie de broyeur, la répartition de la paille sur de très grandes largeurs peut être perturbée par le sens et l'intensité du vent. Face à cela, John Deere mise sur une solution simple, liée à la trajectoire de la machine : la direction d'éparpillement change automatiquement lors des demi-tours. Autre logique chez Agco, qui ne corrige pas directement l'effet du vent, mais s'appuie sur les trajectoires de guidage pour réduire la largeur d'épandage dans les zones de recouvrement, limitant ainsi les surplus de paille.

Claas, New Holland et Case IH proposent une gestion plus poussée. Le constructeur allemand analyse la direction du vent, mais aussi la pente, à l'aide de petites palettes en alu montées sur les supports de feux, pour orienter l'éparpilleur en conséquence. Sur les CR10 et 11 de New Holland, comme sur les AF9 et 10 de Case IH, des radars mesurent en temps réel la largeur et la distance de projection de la paille broyée : l'électronique ajuste alors automatiquement la vitesse de rotation des disques éparpilleurs pour compenser les effets du vent, ou une variation du volume et de l'humidité de la matière.



s étages

Plusieurs niveaux d'aides à la conduite

Claas regroupe plusieurs automatismes sous l'appellation Cemos Auto. Le premier niveau associe le Cruise Pilot et l'Auto Crop Flow, un système de surveillance du régime de rotation de l'ensemble des organes de battage et de séparation, mais aussi du broyeur et du moteur. En cas de trop forte baisse de régime, l'entraînement de la coupe s'arrête et la machine ralentit jusqu'à l'arrêt si nécessaire. Le second niveau, Cemos Auto Plus, ajoute l'Auto Separation sur les modèles hybrides, qui ajuste automatiquement le régime des rotors et l'ouverture des volets inférieurs situés sous les deux ou quatre sections de corbeilles.

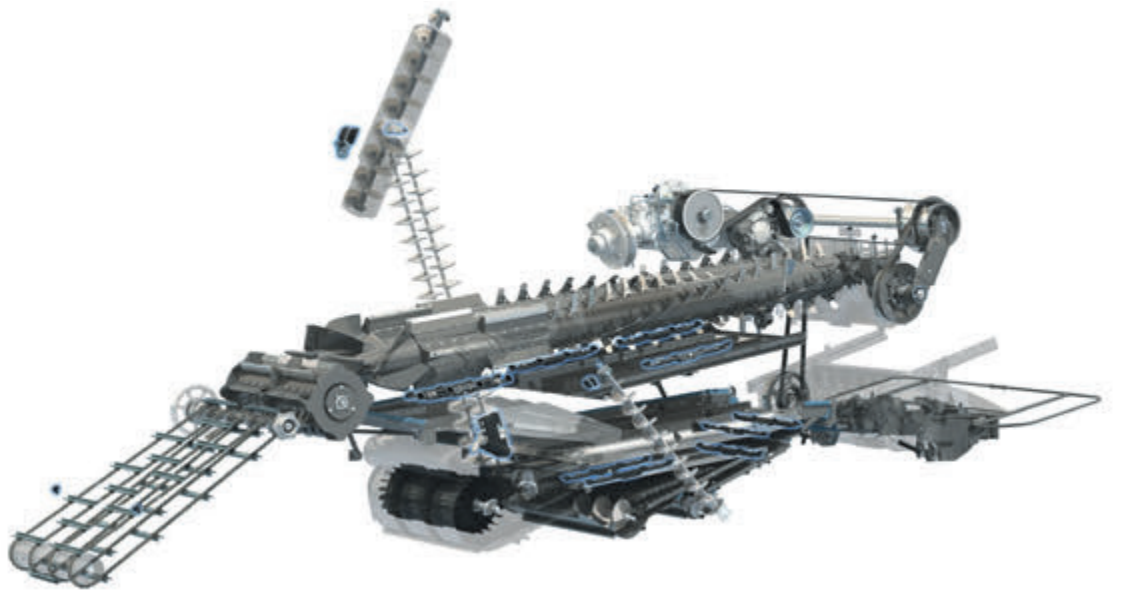
Ces volets peuvent également être pilotés par le dispositif 4D, qui les oriente en fonction du dévers pour charger les grilles de manière homogène. Côté nettoyage, l'Auto Cleaning règle automatiquement les vents et les grilles selon les pertes et les mesures du Grainmeter, qui évalue la qualité du grain propre reparti avec les ôtons. Le tout est complété par le système AutoSlope, qui tient compte de la pente. Au niveau le plus élevé, le Cemos Auto Pro accède au réglage automatique du batteur, l'Auto Threshing, associé à une caméra installée sur la tête de l'élévateur qui analyse en continu les taux de grains cassés et d'impuretés. Des données qui profitent aussi à l'Auto Cleaning. L'automatisme agit ainsi sur le régime du batteur et la position du contre-batteur. Sur les Lexion, le système peut en outre engager le segment de battage additionnel et la tôle d'ébarbage pour un battage plus intensif.

Un double caisson bardé de capteurs

Sur sa gamme CR, New Holland embarque le système IntelliSense (de série sur les quatre plus gros modèles), qui s'appuie lui aussi sur une caméra pour analyser la qualité du grain, ainsi que sur des capteurs de charge sur les grilles. Il agit sur la vitesse d'avancement, le régime des deux rotors, l'écartement des contre-rotors côté battage et l'angle des couvercles des rotors. Côté caisson, il ajuste l'ouverture et la fermeture des grilles ainsi que le régime de ventilation. Les CR10 et CR11 disposent d'un double caisson qui leur est propre, incluant une compensation de dévers jusqu'à 28 %. Le chauffeur choisit entre trois stratégies : pertes minimales, qualité du grain, débit maxi ou débit fixe. Du côté de Case IH, l'Harvest Command fonctionne selon une logique similaire, en intégrant les particularités du monorotor. Il équipe les Axial-Flow série 160 et 260, ainsi que les AF9 et AF10, ces dernières partageant elles aussi le double caisson des CR10 et CR11.

Reste à bien choisir et hiérarchiser les priorités entre les différentes stratégies (débit, grain propre, grain cassé) et à correctement paramétrer la caméra selon le type de culture : tous les grains ne sont pas forcément pris en charge, et les cultures en mélange restent hors de portée de ces systèmes. À ces conditions, les constructeurs annoncent des gains de débit de chantier pouvant atteindre 15 à 20 % sur de longues journées de battage, tout en offrant une meilleure régularité dans la qualité et les pertes de grain.

Michel Portier



Agco

Les moissonneuses-batteuses Ideal de Fendt et Massey Ferguson intègrent plusieurs capteurs acoustiques de masse répartis sur les organes de battage, de séparation et de nettoyage.



CNH

Les radars montés à l'arrière des machines CR10 et 11 de New Holland et AF9 et 10 de Case IH analysent en continu la largeur et la distance d'éparpillement de la paille broyée.

Les demi-tours gérés automatiquement

La plupart des moissonneuses-batteuses peuvent désormais accéder à un système de guidage capable de gérer les demi-tours en bout de champ, selon le type de trajectoire défini par le chauffeur. La machine gère également le relevage de la barre de coupe en fonction des fourrières délimitées au préalable : le chauffeur ne touche plus ni au volant ni au joystick pendant la manœuvre. Certains constructeurs proposent en outre la génération automatique des lignes de guidage à partir du détourage de la parcelle, une manière d'optimiser les trajectoires pour limiter le nombre de passages et les chevauchements. La gestion des trajectoires intervient aussi au moment de la vidange. Chez John Deere, le dispositif Machine Sync synchronise la vitesse et la position du tracteur et de sa benne avec celles de la moissonneuse-batteuse pendant l'opération. Depuis cette année, sur les séries S7 et X9, une caméra placée sous la vis de vidange permet même un déchargement entièrement automatique, en analysant en continu la position et le taux de remplissage de la benne.



CHEZ VOS CONCESSIONNAIRES

MANIERE SAS
21 Verrey sous Salmaise 03 80 35 80 66

Groupe Méthivier
58 Tracy/Loire 03 86 24 27 06
89 Toucy 03 86 44 01 08
89 St Clément 03 86 83 02 01
89 Brienon 03 86 43 07 90
89 Tonnerre 03 86 55 05 07
et son agent : Françis Lesourd à Augy 03 86 40 29 09

OUVRARD
21 Chatillon-sur-Seine 03 80 91 52 21
21 Longeault 03 80 48 91 60
21 Beaune 03 80 22 28 53

MOISSONNEUSES-BATTEUSES Les nouveautés

Case IH // Nouvel environnement de conduite sur les Axial-Flow série 160



D. Laisney

Les moissonneuses-batteuses Case IH Axial-Flow 6160 (400 ch) et 7160 (460 ch) inaugurent une nouvelle architecture électronique, désormais commune à celle des Axial-Flow de la série 260, AF 9 et AF10. En cabine, deux terminaux Pro 1200 à écran tactile de 12 pouces remplacent l'unique Pro 700 de 7 pouces monté auparavant. Le premier moniteur, installé au bout de l'accoudoir multifonction, indique les paramètres relatifs aux réglages de la moissonneuse-batteuse. Il affiche également les images et les données de la caméra montée sur l'élévateur à grain, qui prend une photo de la récolte toutes les 12 secondes et informe sur la propreté et le taux de grains cassés. Le second écran Pro 1200, fixé sous le plafond, s'utilise pour le guidage automatique et affiche différentes informations comme le taux d'humidité de la récolte, le rendement, le débit horaire… Il est également en mesure d'afficher les mêmes informations que le terminal en bout d'accoudoir. Les Axial-Flow série 160 sont éligibles en option à l'automatisation des réglages pour en faciliter leur utilisation et exploiter au maximum leurs performances. Elles intègrent la télématique ouvrant, par exemple, la possibilité aux concessionnaires d'être alerté des opérations de maintenance à réaliser. Cette connectivité permet aussi de visualiser à distance les deux écrans, sans toutefois en prendre le contrôle, pour connaître les réglages appliqués. La fonctionnalité AccuSync autorise le partage de données, notamment la transmission des lignes de guidage à d'autres moissonneuses-batteuses. Propres à l'agriculteur, les données relatives à la machine et à la récolte sont exportables vers la plateforme FieldOps de Case IH. Le convoyeur des Axial-Flow 6160 et 7160 gagne en capacité de levage, qui atteint désormais 4,5 t. Il propose désormais deux régimes d'entraînement pour les têtes de récolte : 575 et 662 tr/min. Débitant 113 l/s, la vis de vidange s'accompagne de vis de fond de trémie désormais débrayables. Cette fonctionnalité permet notamment de réduire le flux de récolte lors du chargement des bennes, afin de gagner en précision en fin de remplissage et ne pas perdre de grain.

Case IH // De grands cueilleurs à maïs pour les Axial-Flow



Case IH

La nouvelle gamme de cueilleurs à maïs C500 de Case IH s'adapte sur les moissonneuses-batteuses Axial-Flow 160, 260 et AF. Elle se compose de deux modèles C512-75 et C516-75, fauchant respectivement 12 et 16 rangs en interrang de 75 cm. Affichant un poids réduit, ces cueilleurs à maïs ont été dessinés pour simplifier les procédures de maintenance et réduire les temps d'arrêt. Ils bénéficient de plaques épanouilleuses à réglage hydraulique piloté depuis la cabine, d'une vis d'alimentation de 600 mm de diamètre affichant un pas de 62,5 cm, ainsi que d'une double transmission entraînant séparément le cueilleur et le broyeur. À la clé, une optimisation de la puissance allouée à la tête de récolte et une protection contre les surcharges. Ces deux cueilleurs disposent par ailleurs de capteurs détectant l'activité des sécurités des broyeurs et de chaque unité cueilleuse, grâce à des signaux de vibration et de fréquence. L'opérateur est immédiatement informé en cabine lorsqu'une sécurité s'active.

Claas // Un capteur embarqué pour l'analyse du grain



Claa

Pour la saison 2026, Claas propose un capteur NIR sur les moissonneuses-batteuses Lexion. Baptisé Nutrimeter Grain, cet appareil de mesure est monté sur un by-pass dans l'élévateur à grains. Par ce biais, Claas utilise une technologie qui permet d'analyser le grain sur toutes ses couches, plutôt qu'en surface comme d'autres technologies du marché. Cela permet une mesure extrêmement précise de la teneur en protéines des céréales et de la teneur en huile des oléagineux, mais aussi de l'humidité. Utilisable sur un grand nombre de cultures, le Nutrimeter Grain affiche les données sur le terminal Cebis et les compile sur Claas Connect. La mesure précise de l'humidité affine encore les cartographies de rendement. Les cartographies de la composition du grain dans la parcelle peuvent également être exploitées pour piloter par la suite le semis et la fertilisation.

Claas // Une coupe flexible à tapis de grande envergure



Claas

Jusque-là proposée en largeurs de 7,70 à 13,80 m en châssis rigide (Convio) et en version flexible (Convio Flex), la gamme de coupes à tapis Claas lancée en 2018 s'agrandit. Déjà proposée en Amérique du Nord et en Australie, la coupe Convio Flex 1530 débarque en Europe. Destinée aux moissonneuses-batteuses de forte puissance, la coupe flexible à tapis Convio Flex 1530, d'une largeur de 15,30 m, autorise un débattement de 90 mm vers le haut et 135 mm vers le bas pour ramasser les cultures proches du sol comme le soja, les pois et l'herbe. Cette plateforme de récolte dispose de roues stabilisatrices à suspension hydropneumatique de série, ainsi que d'un rabatteur et d'une barre de coupe en deux parties. En option, elle reçoit, de chaque côté en partie supérieure, deux vis de 425 mm de diamètre pour le colza.

C.R.A.I.
CONSTRUCTIONS METALLIQUES
+ de 35 ans de réalisation
BÂTIMENTS STANDARDS OU SUR MESURES
27 ter, rue de l'Œuvre - 21140 Semur-en-Auxois - Tél. 03 80 97 17 70
contact@crai21.com

John Deere // Le plein d'automatismes sur les S7 et X9


John Deere

Pour la saison 2027, John Deere fait évoluer ses moissonneuses-batteuses S7 et X9. Ces machines intègrent notamment le JDLink Boost, pour accéder à internet par satellites dans les zones blanches, et sont éligibles au montage en option d'une échelle à repliage électrique. Le catalogue des cultures pouvant bénéficier de l'automatisation des réglages de récolte s'étoffe avec l'ajout des lentilles, des pois, du seigle, du triticale, de l'avoine et du tournesol. Sur ces moissonneuses-batteuses S7 et X9 commercialisées en 2027, John Deere fait également évoluer le système d'automatisation prédictive de la vitesse, qui contrôle l'allure de la moissonneuse-batteuse en fonction des analyses de biomasse réalisées avant la récolte à partir de cartes satellites et des mesures effectuées en temps réel par des caméras montées sur la cabine. Cette fonctionnalité peut désormais prendre en compte un objectif de débit défini par l'opérateur comme paramètre d'automatisation supplémentaire. Elle intègre également la fonction Green Crop Detection qui prend en compte les zones de culture verte pour adapter la vitesse. Par ailleurs, le système d'automatisation prédictive de la vitesse travaille désormais conjointement (et non plus indépendamment) avec l'automatisation des réglages de la récolte pour optimiser le débit de chantier et la qualité du grain. Les moissonneuses-batteuses John Deere X9 profitent aussi de nouveaux contre-batteurs Tru-Tresh, plus durables, modulaires et montés en demi-longueur. Leur réglage, tout comme celui des grilles de séparation, s'effectue depuis la cabine. Ces machines disposent d'une prédisposition d'usine sur l'élévateur à grains pour accueillir le capteur HarvestLab. Elles sont également proposées avec une trémie optionnelle de 20 000 l et une vis de vidange de 10,70 m de long.

Moresil // Des coupes flexibles à tapis


D. Laisney

Représenté en France par la société Parc Agri (Tarn-et-Garonne), le constructeur espagnol Moresil propose une gamme de coupes Draper flexibles. Ces plateformes, adaptables sur toutes les marques de moissonneuses-batteuses, la coupe flexible à tapis Lito 2.0 de Moresil se décline de 7,60 à 15,50 m de large. Cette tête de récolte dispose d'un double entraînement et reçoit un rabatteur en une ou deux parties selon l'envergure de travail. Elle s'accompagne d'un terminal de contrôle spécifique depuis lequel le chauffeur actionne la rigidification du tablier, règle hydrauliquement le piquage, modifie la sensibilité du système de suivi du sol, ajuste la vitesse des tapis et de celle du rabatteur.

Zardo // Des coupes Draper flexibles à châssis aluminium

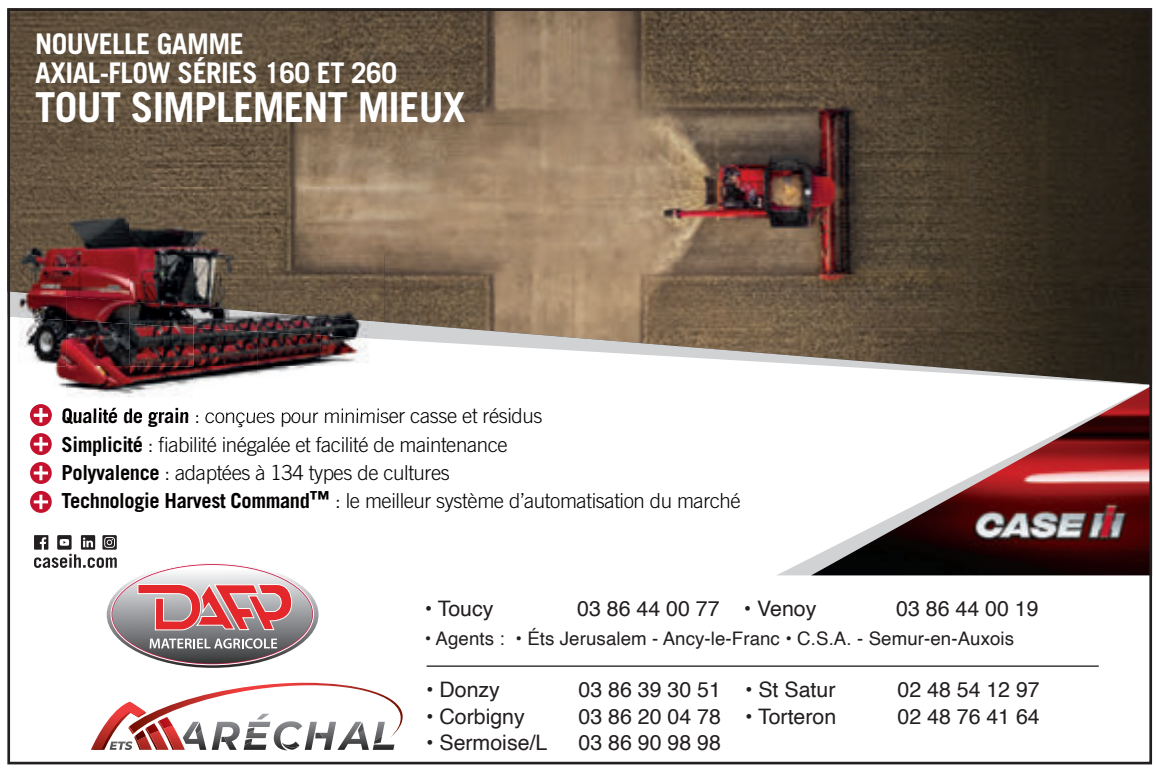

D. Laisney

Fabriquées au Brésil, les coupes flexibles à tapis Flexer de GTS sont distribuées en France par l'entreprise Zardo. L'offre se compose du modèle Flexer R XC à châssis acier de 6,3 m de large non rigidifiable. Elle comprend les plateformes Draper Flexer R XS déclinées de 7,80 à 18,70 m d'envergure, qui bénéficient d'un châssis 100 % en aluminium. Ces variantes pèsent de 2 825 à 5 520 kg et profitent d'un tablier à rigidification hydraulique. Toutes ces têtes de récolte disposent du réglage hydraulique du piquage. Elles se complètent en option d'un kit pour le riz et d'une vis horizontale pour le colza.

Massey Ferguson // De nouveaux packs d'équipements pour les Activa S, Beta et Ideal


Massey Ferguson

Pour la saison 2027, Massey Ferguson lance les packs Next Edition pour les gammes de moissonneuses-batteuses MF Activa S, MF Beta et MF Ideal. Sur les MF Activa S, le pack Next comprend un pack Comfort (réfrigérateur en cabine, feux de travail supplémentaires, rétroviseurs grand angle, radio DAB MP3 Bluetooth, kit caméra avec écran et deux caméras extérieures) et le pack Performance, comprenant un éparpilleur de menues pailles, le réglage électrique des grilles avec surveillance des retours d'ôtons, ainsi que la télémétrie MF Connect (abonnement de cinq ans). Le Pack Next Edition sur les MF Beta inclut également un pack Comfort et un pack Performance. Le premier comprend des feux de travail LED, des feux supplémentaires, une caméra additionnelle et la radio DAB. Semblable à celui des Activa S New Edition, le second ajoute le réglage électrique des déflecteurs de paille. Sur les MF Ideal, l'offre Next Edition intègre le pack Connectivité (autoguidage PTx, demi-tours automatiques AutoTurn, planification et enregistrement automatisés des tâches TaskDoc Pro avec transfert de données sans fil et suivi à distance de la machine MF Connect). Le pack Performance ajoute un compresseur d'air intégré pour le nettoyage au champ, des feux led et des feux sur l'essieu arrière, la sélection broyage/andainage, ainsi que les réglages de l'angle de piquage de la barre de coupe, de l'éparpilleur de menues pailles et des déflecteurs de paille. Par ailleurs, les MF Ideal 8 et Ideal 9 voient leur surface de séparation augmenter respectivement de 27 et 12 % pour atteindre 4,54 m². La conversion vers les cultures à gros grains est également plus rapide, sans changement des grilles de séparation avant. La surface ventilée augmente de 39 % sur les Ideal 7 et 8 et de 26 % pour les Ideal 9, améliorant les capacités de nettoyage.



// EDPM 58

Les premiers diplômés !

Le 14 octobre, l'École de Production du Morvan 58 (EDPM 58 – Biches) a été officiellement inaugurée avec en plus la remise de diplômes de la première promotion d'élèves.



EDPM 58

La première promotion de jeunes diplômés de l'EDPM 58.

Trois ans après son ouverture, l'École de Production du Morvan 58 (EDPM58), implantée à Biches, s'est vue inaugurée officiellement le 14 octobre, notamment en présence de la sous-préfète de l'arrondissement de Château-Chinon, Florence Bernard. Cette rencontre était très particulière puisqu'en plus de l'inauguration, il s'agissait de remettre les diplômes aux élèves de la première promotion !

Pour rappel, l'EDPM 58 forme les jeunes à partir de 15 ans aux métiers de la transformation du bois. Depuis novembre 2023, l'école s'appuie sur un modèle pédagogique fondé sur l'apprentissage par l'action : encadrés par un maître professionnel, les élèves apprennent les gestes techniques et les règles de sécurité, tout en développant leur relationnel professionnel à travers la réalisation de commandes pour les clients de l'école. L'EDPM 58 est donc en lien étroit avec les entreprises et les acteurs du territoire.

Un enseignement et des résultats concrets

Dans ce contexte, cette année marque donc l'obtention par 100 % des élèves de leur CAP Conducteur-Opérateur de Scierie, avec mention – pour une moyenne de promotion de 15,7/20 ! Enzo Prêtre, diplômé avec mention très bien, de cette première promotion revient sur son expérience à l'EDPM 58 : *« On nous fait faire et seulement ensuite on se pose pour comprendre. C'est parce que j'ai pu me tromper que maintenant je suis autonome ! »*.

Enzo et ses camarades, sont donc les premiers à avoir suivi l'intégralité de la formation à l'établissement de Biches, et à l'issue certains ont rejoint une entreprise du secteur quand d'autres ont choisi de poursuivre leur formation en Bac professionnel. Pour l'équipe pédagogique de l'école, cette première promotion constitue le début d'une histoire, et Emmanuel Bigot, président de l'EDPM58, réagit : *« Cette école n'est pas notre école mais bien celle du territoire au sens large et celle des professionnels de la filière bois. Elle répond et doit répondre à un besoin criant aujourd'hui : trop de jeunes ne trouvent pas d'orientation dans tout le panel de ce que le système éducatif peut proposer. Elle s'inscrit donc en complémentarité de ce qui est proposé ailleurs. Quel sentiment de devoir accompli de voir cette première promotion de jeunes fiers de ce qu'ils sont et de ce qu'ils font ! Et un immense bravo à eux et à toute l'équipe pour ces excellents résultats au CAP qui classe l'école en tête des résultats CAP au niveau national, toutes filières confondues, et ce après seulement 2 ans d'existence »*.



EDPM 58

Une ligne de sciage présente à l'EDPM 58.

Un avenir à cheviller

Loin de s'arrêter en si bon chemin, l'EDPM 58 poursuit son développement avec l'ouverture prochaine d'un Baccalauréat professionnel Technicien de fabrication bois et matériaux associés (TFBMA) ; venant compléter le parcours proposé par l'école pour permettre aux élèves de poursuivre leur formation dans le domaine du bois, avec une orientation particulière vers l'usinage numérique, notamment grâce au partenariat de SCM pour l'équipement de cette nouvelle filière. À travers ce lancement, l'EDPM58 souhaite répondre à l'évolution des métiers et aux besoins des entreprises, en développant des compétences dans la préparation et l'organisation de la fabrication, la programmation et la mise en œuvre des équipements, ainsi que le contrôle des productions. Cette ouverture marque une nouvelle étape pour l'école, qui, après avoir accompagné sa première promotion jusqu'au diplôme, poursuit ainsi la construction d'un parcours de formation allant de l'apprentissage des fondamentaux à la maîtrise de techniques de fabrication plus avancées.

D'après communiqué

Renseignements : contact@edpm58.fr
wwwou edpm58.fr

// CRÉDIT AGRICOLE CHAMPAGNE-BOURGOGNE

Le directeur général s'en va

En fonction depuis 2020, Emmanuel Vey part prendre la direction d'une autre caisse régionale. Il est remplacé par Jérôme Lebon.

C'est le 15 octobre, au Village by CA de Dijon, qu'Emmanuel Vey a officiellement passé le relais à son successeur, Jérôme Lebon. L'actuel directeur général de la caisse régionale du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne (qui couvre les départements de l'Aube, de la Côte-d'Or, de la Haute-Marne et de l'Yonne) va quitter ses fonctions le 30 octobre pour aller prendre la direction générale du Crédit Agricole Centre-Est, qui couvre les départements de la Saône-et-Loire, de l'Ain et du Rhône et dont le siège est à Champagne-au-Mont-d'Or, en périphérie de Lyon. Son remplaçant, Jérôme Lebon, âgé de 58 ans, est natif d'Épernay, dans la Marne. Avant d'arriver à Dijon, il occupait la fonction de directeur général adjoint à la caisse régionale Alpes-Provence. Jérôme Lebon et Emmanuel Vey ne sont pas des inconnus l'un pour l'autre : ils se sont déjà croisés au sein du Crédit Agricole, en travaillant pour des services accompagnant les entreprises, et se connaissent depuis près de trente ans. Les deux hommes partagent aussi une passion pour le vin et parvenir à la tête d'une caisse telle que celle de Champagne-Bourgogne n'est, de ce point de vue, pas anodin. La cérémonie organisée le 15 octobre au Village by CA de Dijon permettait d'ailleurs de déguster des vins du Domaine du Château de Philippe Le Hardi, situé à Santenay, en Côte-d'Or, et qui appartient au Crédit Agricole. Hasard du calendrier, cet événement pour le départ d'Emmanuel Vey se déroulait presque cinq ans, jour pour jour, avec l'inauguration du Village by CA de Dijon, structure qui accompagne des start-up innovantes.

Berty Robert



Emmanuel Vey (au premier plan) en compagnie de Jérôme Lebon, son successeur.

// SÉCHERESSE ET CANICULES

Les activités équestres à l'épreuve de l'été

À la ferme d'Aulot en Côte-d'Or, le troupeau de 20 chevaux et poneys n'a pas été épargné par cet été caniculaire et ses conséquences. Margo Amaury, monitrice et responsable de la partie centre équestre témoigne.



De l'herbe jaunie, des sources d'eau épuisées, voilà dans quel environnement Margo Amory retrouve son troupeau à la veille du mois d'octobre.

« *Généralement, nous commençons à leur donner du foin à partir de décembre. Cette année, nous avons attaqué les stocks dès le mois de septembre.* », s'inquiète Margo Amory, monitrice d'équitation et responsable du centre équestre de la Ferme d'Aulot (Bure-les-Templiers, nord Côte-d'Or). Alimentés uniquement en herbe et foin, les 20 chevaux et poneys d'Aulot n'ont pas échappé à la chaleur intense de la saison, ni aux conséquences de cette dernière. « *Avec nos 27 hectares de prés, nous n'avons jamais manqué d'herbe. Habituellement, ils sont au prés de l'été jusqu'à octobre. Nous les basculons ensuite dans ceux dédiés à l'hiver. Mais à cause du manque d'eau et de l'herbe inexistante, nous avons dû leur ouvrir tous les prés depuis la mi-juillet* », poursuit la jeune monitrice.

Un manque de ressources inquiétant

Un agriculteur voisin leur loue les prés et leur fournit le foin. « *À la fin de l'été, il m'a dit de regarder pour acheter du foin ailleurs car il n'en aurait pas assez pour combler nos besoins* ». Ce manque de ressources amène ainsi à d'autres contraintes économiques. « *Nos poneys nous coûtent actuellement 150 euros par mois et par poney* », précise Margo. « *Cela comprend le foin, la paille et la location des prés. Une certaine somme pour la ferme* », cette dernière étant associative. « *Avec la flambée des prix, nous risquons de voir nos dépenses augmenter de façon drastique. Avant, j'arrivais à trouver du foin pour 35 euros la tonne. Aujourd'hui à 150 euros la tonne, j'ai l'impression de faire une affaire !* » s'exclame-t-elle.

Au-delà du fourrage, la ferme d'Aulot manque cruellement d'eau, habituellement abondante même en été. « *Sur les six sources que nous avons sur nos prés, seulement 2 fonctionnent encore en ce moment, non sans difficulté. Tout est sec. Notre voisin agriculteur me disait qu'il n'avait pas vu les sources dans cet état depuis l'été 2003* ». Pour contrer cela, Margo explique : « *nous avons eu l'idée de créer un barrage entre nos deux sources coïncidentes pour maintenir un maximum d'eau au même endroit* ». Mais cette solution ne peut être que provisoire, d'autant plus quand il ne pleut pas. « *Nous espérions avoir une amélioration sur nos pâtures dès septembre avec le retour des averses mais il n'a pas plu du mois ! La situation est critique, nous avons peur pour les mois à venir…* ».

Les activités touristiques en péril

Accueil de camp de vacances et de gîtes touristiques, la ferme d'Aulot organise à chaque congé d'été des colonies où les enfants viennent monter à poney. Le reste de l'année, la ferme accueille principalement des classes scolaires.

En raison des épisodes caniculaires, la monitrice a dû adapter ses activités afin de ne pas risquer la santé de ses chevaux. « *En temps normal, nous proposons une activité le matin, une autre l'après-midi, permettant de faire tourner les 78 enfants présents par semaine. Cette année, impossible pour moi de les faire travailler l'après-midi sous cette chaleur. J'ai donc modifié le planning : courte balade le matin à la fraîche puis jeux d'eau avec les chevaux. Début juillet, au début des épisodes caniculaires, j'ai eu quelques frayeurs : des chevaux qui trébuchaient, tombaient, complètement HS. Ils étaient assommés par la chaleur. Ensuite, ils se sont petit à petit habitués* ».

« *On a eu beaucoup d'enfants déçus de ne pas pouvoir monter autant que d'habitude mais ils se sont montrés compréhensifs et coopératifs. Cependant, j'ai peur que certains passionnés de chevaux se tournent vers d'autres colos plus spécialisées que la nôtre. En juin, nous avons eu une classe qui a dû annuler sa visite par ordre de la préfecture, en raison de la chaleur* ». Sachant que la journée est facturée 50 euros par enfant, cela représente une perte conséquente.

Remise en question

« *On se pose des questions sur l'avenir.* », s'interroge Margo. Le manque de fourrage pour l'année prochaine, l'eau qui se fait de plus en plus rare, des prix qui flambent… sans compter l'impact indirect sur les activités estivales, tout cela inquiète fortement la responsable. Néanmoins, celle-ci relativise : « *on n'est pas les plus à plaindre. On a quand même la chance d'avoir des sources naturelles contrairement à d'autres qui doivent abreuver avec des bidons d'eau, et renouveler plusieurs fois par jour pour éviter l'eau stagnante. Autour de moi, beaucoup de centres et d'élevages sont aussi contraints de se séparer de certains de leurs animaux, ce qui n'est pas notre cas* ».

Louise Terrillon



Un barrage a été créé pour contenir le peu d'eau restant entre deux sources reliées l'une à l'autre, traversant les 27 hectares de prés.



Ce même barrage, seulement une semaine après notre venue.

Le point de vue de la Fédération nationale du cheval (FNC)

« *L'élevage équin au bord de l'asphyxie* », ce sont les mots de la Fédération Nationale du Cheval (FNC), qui alerte le ministère de l'Agriculture pour prendre des mesures d'urgence sur la question, et obtenir une « *pleine intégration* » des acteurs du cheval dans « *tous les dispositifs de soutien* ». Elle déplore notamment l'impact de la sécheresse sur les cheptels comme la baisse de lactation, les retards de croissance chez les poulains, la chute du taux de fertilité et des problèmes sanitaires, liés principalement au manque de fourrage. Selon elle, le sud de la France serait particulièrement touché, connaissant des cas de Fièvre West Nile en plus des incendies de l'été.

Un surcoût fourrager estimé à 335 millions d'euros pour nourrir 670 000 équidés avec un besoin de rachat de 50 % supplémentaire et un coût moyen de 200 euros / tonne, la FNC s'inquiète davantage de l'effondrement économique auquel font face les éleveurs et agriculteurs diversifiés. Le tout sans parler du chiffre d'affaires qui baisse subitement sur l'ensemble des activités de diversification.

Des facteurs qui ne font qu'aggraver le marché, obligeant la vente des animaux en dessous des coûts de production ou contraignant les éleveurs à se séparer de leurs chevaux, par manque d'alimentation.

// PAUVRETÉ

Une précarité rurale bien réelle, loin des regards

Un quart des bénéficiaires interrogés par les Banques alimentaires vivent en milieu rural. Derrière ce chiffre se cachent des difficultés qui s'accumulent : faibles revenus, éloignement géographique, faire ses courses ou se soigner, voire des arbitrages jusque dans l'assiette. Dans les villages, la peur d'être reconnu peut aussi freiner le recours à l'aide alimentaire. Comment mieux repérer les besoins et rapprocher l'aide de ceux qui en ont le plus besoin ?

Dans les campagnes, la précarité ne se voit pas toujours. Elle se niche dans l'éloignement d'un médecin, d'un commerce ou des services essentiels. Faute de moyens pour se déplacer, les personnes les plus fragiles peuvent renoncer aux soins ou peiner à se nourrir correctement. *« La précarité, c'est un monde invisible. Nous n'imaginons d'ailleurs pas que le monde agricole puisse tomber dedans »,* observe Didier Dussart, président des Banques alimentaires d'Auvergne-Rhône-Alpes.



DR

Selon un rapport paru en 2025, 22 % des personnes accompagnées par les Banques alimentaires ont un emploi. Un chiffre qui rappelle que la précarité alimentaire touche aussi les travailleurs pauvres.

Les femmes davantage touchées

Publiée le 5 octobre, une étude menée par cinq économistes à partir des données des Restos du Cœur entre 2018 et 2025 éclaire les trajectoires de la grande pauvreté. Selon les auteurs, 8 % de la population française ont eu recours au moins une fois à l'aide des Restos du Cœur durant cette période et un épisode de précarité alimentaire durerait en moyenne 18 mois. *« C'est vrai pour les nouveaux publics comme les travailleurs pauvres qui sont dans des phases difficiles ; en revanche, les publics étudiants et retraités ne sortent quasiment pas de l'aide alimentaire, surtout en milieu rural »*, nuance Didier Dussart. Les données des Banques alimentaires confirment la diversité des profils accompagnés. Le réseau soutient 2,4 millions de personnes grâce à plus de 6 000 associations partenaires. Un quart des bénéficiaires interrogés vivent en milieu rural, soit six points de plus en deux ans. Près de 22 % sont des travailleurs pauvres, une proportion en hausse de cinq points sur la même période, tandis que les retraités représentent 20 % des personnes accompagnées, soit trois points de plus. Un tiers des foyers sont des familles monoparentales et 71 % des bénéficiaires sont des femmes. La précarité ne se limite donc pas aux personnes privées d'emploi : elle touche aussi des actifs et des retraités dont les ressources ne suffisent plus à couvrir les dépenses courantes.

L'isolement en milieu rural

Pour Didier Dussart, l'éloignement géographique complique l'accès à l'aide. *« Les personnes qui sont proches des centres urbains sont capables de se déplacer assez rapidement dans les villes, tandis qu'en milieu rural profond, les difficultés sont croissantes »*. Consulter un médecin, faire ses courses ou rejoindre un service d'aide suppose parfois de disposer d'un véhicule et de moyens suffisants pour l'utiliser. *« En milieu rural, le principal facteur qui explique l'entrée dans l'extrême pauvreté, c'est l'isolement »*, affirme-t-il. Cette réalité touche aussi des publics auxquels la précarité est moins spontanément associée. Dans les campagnes, les Banques alimentaires accompagnent notamment des familles monoparentales, des retraités et des femmes d'agriculteurs devenues seules après le décès de leur conjoint. La perte d'un proche peut alors se conjuguer à la faiblesse des revenus et à l'éloignement des services, rendant les démarches pour obtenir de l'aide plus complexes. Des difficultés qui s'accumulent et peuvent installer durablement la précarité.

Le besoin de lien social

Selon l'enquête Profils 2025 des Banques alimentaires, les trois quarts des personnes interrogées estiment que les produits distribués leur permettent de bénéficier d'une alimentation plus équilibrée. Mais l'aide répond aussi à un besoin de lien social : les associations offrent des occasions de rencontrer d'autres personnes et un accompagnement dans les démarches administratives, les difficultés financières ou le logement. Dans les territoires ruraux, où l'éloignement complique l'accès aux services, cette dimension compte autant que la distribution de denrées. La lutte contre la précarité ne consiste donc pas seulement à répondre à l'urgence alimentaire, elle suppose aussi de rendre l'aide accessible à ceux qui en sont les plus éloignés.

Léa Rochon

// AIDE ALIMENTAIRE

Vers un statut dédié aux bénévoles

Dans les villages, demander de l'aide peut être d'autant plus difficile que tout le monde se connaît. Sandrine Chaix, vice-présidente de la Région Auvergne Rhône-Alpes, défend une démarche d'« aller vers » et plaide pour une meilleure reconnaissance des bénévoles.

En milieu rural, comment toucher les personnes en situation de précarité qui ne sollicitent pas spontanément l'aide alimentaire ?
Sandrine Chaix : *« Les besoins sont tout aussi importants dans les territoires ruraux que dans les villes, mais ils sont davantage cachés et tus par pudeur, parce que tout le monde se connaît. En tant que collectivité, nous devons être vigilants et aller vers les personnes : nous ne pouvons plus attendre qu'elles fassent elles-mêmes la démarche de demander de l'aide. Cela passe notamment par le financement de camions dont les logos des Restos du Cœur, du Secours populaire ou des Banques alimentaires restent discrets. Autre possibilité : organiser les distributions à la mairie plutôt que sur la place du village. La pudeur et la dignité sont essentielles pour les personnes en situation de précarité, particulièrement en milieu rural ».*

Quelles mesures permettraient de mieux reconnaître l'engagement des bénévoles et de limiter les frais qu'il occasionne ?
S. C. : *« Aujourd'hui, les bénévoles peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt lorsqu'ils renoncent, sous certaines conditions, au remboursement de leurs frais engagés dans le cadre de leur activité. Mais ce mécanisme ne profite pas aux personnes qui ne paient pas d'impôts. Un crédit d'impôt plafonné pourrait donc être envisagé. Même s'il ne représente que 50 ou 100 euros, il permettrait de reconnaître leur engagement et de compenser une partie des frais, notamment kilométriques, liés à cette activité. Je suis persuadée que si tous les bénévoles de notre société se positionnaient sur des ronds-points, une bonne partie du pays cesserait de fonctionner. Il manque, selon moi, un statut dédié aux bénévoles, qui permettrait de reconnaître leur utilité et de réduire les frais liés à leur activité. Des financements publics et des subventions existent pour accompagner les projets solidaires, mais à quel moment s'intéresse-t-on au pilier de cette solidarité : l'engagement humain ? ».*

> ***« Les besoins sont tout aussi importants dans les territoires ruraux que dans les villes, mais ils sont davantage cachés. »***

Propos recueillis par Léa Rochon



Sandrine Chaix, vice-présidente de la Région Auvergne-Rhône-Alpes chargée de l'action sociale.

L'AGENDA PRO'

CÔTE-D'OR

// Fertilité des sols, à Jeux-lès-Bard

• Vendredi 4 décembre

Dans le cadre du projet Adapton Sol sur la fertilité des sols conduit par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, une après-midi de démonstration est organisée à partir de 13 h 30. Au programme : présentation d'Adapton Sol, visite de la plateforme expérimentale et présentation des couverts de RAGT Semences, lecture d'une fosse pédologique, démonstration de la Méthode d'estimation de restitution minérale par les couverts intermédiaires (Merci), évaluation et pilotage de la fertilité biologique de son sol, et présentation des mycorhizes. Inscription en scannant le QR Code.

// Réunions d'information transmission-retraite

• Jeudi 5 novembre

Le service Transmission-Retraite de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or organise des réunions d'information, avec intervention de la MSA. Elles sont accessibles sans inscription. L'une d'entre-elles aura lieu à Noiron-sous-Gevrey (salle La Sum) de 10 heures à 12 h 30.

Renseignements auprès d'Amélie Fercoq (06 87 55 78 90) ou Alexis Parent (06 30 82 30 93)

NIÈVRE

// Foire concours de la Saint Martin

• 1er novembre

La traditionnelle foire concours aux animaux est de retour au champ de foire de Prémery à partir de 8 h. Au programme, les visiteurs et professionnels pourront apprécier une exposition d'animaux inscrits et non inscrits (bovins, ovins et équidés), un concours de jugement de bétail bovin, un concours de dessin organisé par la ville de Prémery, un marché de producteurs. Une restauration sur place est proposée en sus.

Places limitées, inscription obligatoire par sms avant le 28 septembre auprès de : Anne-Sophie Roddier (ASS) au 06 16 72 49 00.

// Créer une retenue d'eau agricole

• 3 novembre

Dès 13 h 30 au lieu-dit La Forêt (Châteauneuf-Val-de-Bargis, chez Guy Robail), une réunion d'information est organisée par la Chambre d'agriculture de la Nièvre sur la création de retenues d'eau dans les exploitations agricoles, au travers de la mise en lumière d'un exemple concret. La DDT sera également présente pour apporter son éclairage.

Renseignements : 06 76 09 01 42 (Béatrice Jenner, conseillère eau et agriculture à la CA 58).

// Fête de l'élevage

• 7 novembre

Le comité des foires et concours de Cercy organise la Fête de l'élevage, avec animations toute la journée, concours de reproducteurs Charolais et vente aux enchères (sur place).
Retrouvez la sélection des animaux : https://comite-foires-cercycois.com/

Renseignements : https://comite-foires-cercycois.com/ ou au 06 13 45 36 08 (Frédéric Renaud).

YONNE

// Couverts végétaux en agriculture de conservation des sols

• Jeudi 5 novembre

La Chambre d'agriculture de l'Yonne vous convie à partir de 9 h 30 à la salle le grenier de la halle à Courson les Carrières et à partir de 15 heures à Fontenay sous Fouronnes au point GPS suivant : 47.617649,3.601562. La matinée sera dédiée à la présentation et du groupe « Galylée », un groupe d'agriculteurs animé par la Chambre d'agriculture de l'Yonne en agriculture de conservation des sols. Dans le cadre de la matinée, les différents agriculteurs discuteront de divers sujets (choix des espèces, implantation, destruction, conduite du couvert et Cipan et couverts permanents). Pour le repas : l'inscription est obligatoire, et repas payant 11 € par personne. Pour s'inscrire :
À partir de 13 h 30, la Chambre d'agriculture de l'Yonne proposera un temps sur les différentes pistes d'adaptation prises face à l'évolution du climat. À partir de 15 heures, deux ateliers : choix techniques de couverts et profil de sol.

Contact :Manon Loustaunau au 06 42 71 37 63 et Claire-Lise Lévêque au 06 08 28 08 07

LES FORMATIONS

CÔTE-D'OR

// Apprendre à rédiger mon DUER

• 10 novembre à Bretenière

Aline Demontoux, CA21
06 75 88 63 76
aline.demontoux@cote-dor.chambagri.fr

// Je prepare l'alimentation de mes équins

• 10 novembre proche Dijon

Marine Petiot, CA21 – 06 73 74 76 39 – marine.petiot@cote-dor.chambagri.fr

// Diriger sereinement mon entreprise familiale

• 3 et 10 novembre à Bretenière

Aline Demontoux, CA21
06 75 88 63 76
aline.demontoux@cote-dor.chambagri.fr

// Calculer mes coûts de production pour sécuriser mon exploitation

• 12 novembre à Bretenière

Stéphanie Tournois, CA21
06 31 40 89 16
stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Aides PAC : les comprendre pour les optimiser

• 5 novembre

Cette formation vous aidera à comprendre ce qu'est la Politique Agricole Commune, comment elle s'articule et comment elle peut impacter les exploitations agricoles. Sur une journée, à Nevers.

Renseignements : centre.formation@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 37 (Centre de formation).

// Renouvellement certiphyto

• 12 novembre

Cette formation vise à vous accompagner agriculteur(trice)s salarié(e)s dans l'évolution de vos pratiques en matière d'utilisation des produits phytopharmaceutiques afin d'obtenir le Certificat Décideur en Entreprise Non Soumise à Agrément (DENSA). Lieu : Corbigny, durée : 1 jour.

Renseignements : centre.formation@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 37 (Centre de formation).

// Valoriser les bois d'une ripisylve

• 12 novembre

Comment préparer un chantier de coupe sur ripisylve ? Lieu à définir, durée : ½ journée.

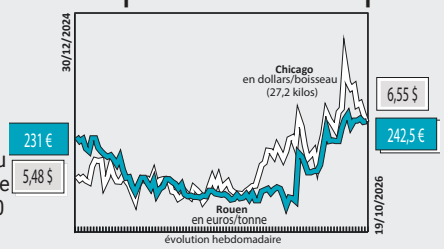
Renseignements : centre.formation@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 37 (Centre de formation).

Vos repères

TENDANCES GRANDES CULTURES

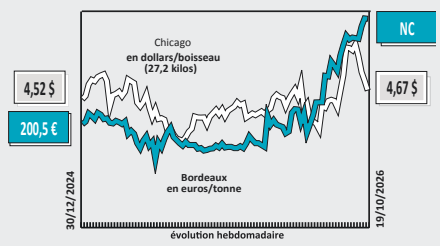
Blé Les prix du blé tendre ont peu évolué, sur un marché pourtant plus actif à l'export

Le prix du blé tendre en rendu Rouen, sa place de référence sur le marché physique français, s'élevait, le 19 octobre 2026, à 242,50 €/t sur la période octobre-décembre, gagnant 0,50 €/t par rapport au 12 octobre 2026, dans le sillage d'Euronext (+ 0,25 €/t, à 243,50 €/t sur l'échéance décembre 2026). Le contrat à terme sur le CBOT a, quant à lui, continué de reculer (- 17 cts$/boisseau à 655,25 cts$/boisseau sur l'échéance décembre 2026). Les diffi cultés à l'exportation au départ des ports de la mer Noire ont boosté l'activité des ports français et nord-communautaires. Selon Céré'Obs, en semaine 41 (du 6 au 12 octobre 2026), les semis de blé tendre sont passés de 4 % à 15 % de la sole estimée (contre 24 % l'an dernier à dates).



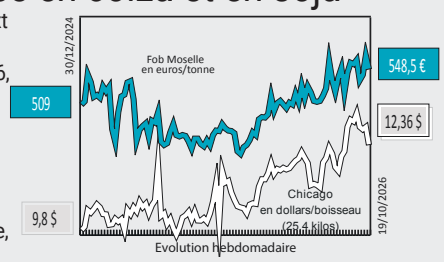
Maïs Les cotations du maïs français ont grimpé, en raison de l'abaissement de la production européenne

Le maïs en rendu Bordeaux, sa place de référence sur le marché physique français, n'était pas coté en date du 19 octobre 2026. Le rendu Pontivy-Guingamp s'élevait le 19 octobre 2026 à 216 €/t sur octobre-décembre 2026, perdant 5,50 €/t par rapport au 12 octobre 2026, dans le sillage du CBOT (- 16 cts$/boisseau à 467 cts$/boisseau sur l'échéance décembre 2026). Sur Euronext, les cours ont progressé (+ 15,75 €/t à 292,75 €/t pour l'échéance novembre 2026). La production de l'UE a été abaissée par l'USDA. Celle de la France a été réajustée à 7,3 Mt par Agreste. Selon Céré'Obs, en semaine 41 (du 6 au 12 octobre 2026), la récolte de maïs en France est réalisée à hauteur de 92 (contre 84 % la semaine dernière et 53 % l'an dernier à dates).



Soja/Colza Baisse en colza et en soja

Les cours du colza sur Euronext ont régressé sur la période allant du 12 au 19 octobre 2026, passant de 552,25 €/t à 546,50 €/t sur l'échéance de février (- 5,75 €/t). Baisse également pour le colza FOB Moselle (- 15 €/t, à 548,50 €/t) pour la période janvier-mars. En France, peu d'affaires se traitent. Par ailleurs, l'origine Canada en canola se fait plus pressante sur les marchés internationaux en matière de prix. À Chicago, les cours du soja sur le CBOT ont reculé un peu entre le 12 et le 19 octobre 2026, passant de 1 287,75 cts$/boisseau à 1 253,50 cts$/boisseau sur l'échéance de novembre 2026, la deuxième la plus traitée (- 34,25 cts$/boisseau). L'activité de trituration est robuste aux États-Unis pour répondre à une demande mondiale forte.



Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



MARCHÉS BOVINS

// MOULINS-ENGILBERT (Sicafome)

27/10/2026

Effectif global : 828 - Taux de vente : 97 %.

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 570 - Vente : 99 %*

Sexe	Conformation	Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	4,78	5,38	5,14	+ 0,06
		300-350	4,55	4,83	4,61	- 0,11
		350-400	4,22	4,59	4,39	- 0,20
		400-450	4,05	4,31	4,19	- 0,14
		450-500	4,05	4,15	4,11	- 0,19
	R	250-300	4,63	4,94	4,73	
		300-350	4,14	4,48	4,41	
		350-400	3,95	4,51	4,22	- 0,12
		400-450	3,86	4,21	4,02	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 212 - Vente : 98 %*

Sexe	Conformation	Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	24 à 36 mois	3,52	4,07	3,69	- 0,24
		- 5 ans	3,50	4,01	3,64	- 0,13
		5 à 10 ans	3,40	3,81	3,58	- 0,02
	R	- 5 ans	3,27	3,47	3,40	- 0,09
		5 à 10 ans	3,06	3,48	3,31	- 0,10
		+ 10 ans	3,09	3,26	3,18	+ 0,13

OBSERVATIONS

Broutards / laitonnes : La quasi totalité des lots a trouvé preneur malgré des volumes importants en mâles. Néanmoins, les éleveurs doivent à nouveau faire des concessions tarifaires assez conséquentes. Côté acheteurs, le manque de places et de nourriture font défaut, tout comme les difficultés à trouver des débouchés sur l'export.

Vaches / Génisses de 30 mois : Peu d'animaux cette semaine. Quelques acheteurs habituels ne sont également pas présents. Les cours sont globalement reconduits à part dans les sujets plus jeunes et génisses qui étaient plus inférieurs en qualité. Très peu d'invendu et vente rapide à des cours attractifs dans les sujets préparés par rapport à la saison et au contexte climatique.

// CORBIGNY (Sicagemac)

26/10/2026

Effectif : 138

Broutards :	(375 - 415 kg)	1640 - 1750	4,23 - 4,44
Génisses 16 - 24 mois :	(400 - 580 kg)	1320 - 2210	3,08 - 3,80
Génisses 24 - 36 mois :	(390 - 720 kg)	1290 - 2830	3,31 - 4,17
Vaches légères :		1840 - 2030	
Vaches entre deux :		2080 - 2590	
Vaches lourdes :		2650 - 3370	

Cours reconduits en broutards. Un seul lot invendu.
Peu d'apports en laitonnes tarifs stables.
En génisses et vaches, le placement est plus rapide et quasi-total à des tarifs plus fermes.

Effectif bovins gras : 18

Vaches de viande : 6,60 € à 7,00 € kg de viande.
Génisses de viande : 7,26 € à 7,56 € kg de viande.
Apports plus importants, la demande reste sélective.

// SANCOINS (SA des Grivelles)

21/10/2026

Effectif global : 135 - Taux de vente : 100 %

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 93 - Vente : 100 %*

Sexe	Conformation	Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	400-450	4,22	4,31	4,25	- 0,13

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 42 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
Charolaise	U	5 à 10 ans	3,18	3,37	3,29	
		+ 10 ans	3,06	3,17	3,10	
Limousine		5 à 10 ans	3,25	3,25	3,25	

OBSERVATIONS

Broutards : Le volume apportée est moins important que la semaine passée et la qualité des veaux plus hétérogènes ce qui justifie la baisse cette semaine.
Vaches : Très peu d'apports avec des cours très bas, la hausse est attendue avec impatience.

MARCHÉS OVINS

// MOULINS-ENGILBERT (Sicafome)

26/10/2026

Effectif global : 921 - Taux de vente : 99 %

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) *Effectif : 806 - Vente : 100 %*

Sexe	Conformation	Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	de 32 à 38 kg	4,32	4,37	4,36	+ 0,19
		de 38 à 44 kg	4,06	4,66	4,41	+ 0,31
		de 44 à 50 kg	4,00	4,54	4,30	+ 0,37
		+ de 50 kg	3,32	4,09	3,80	+ 0,56
	R	de 32 à 38 kg	3,90	4,22	4,08	+ 0,68
		de 38 à 44 kg	3,62	4,29	3,82	+ 0,34
		de 44 à 50 kg	3,56	3,87	3,78	+ 0,27

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) *Effectif : 97 - Vente : 91 %*

Sexe	Conformation	Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M			1,48	1,98	1,84	+ 0,16
F	U	+ de 60 kg	1,82	2,20	2,08	+ 0,22
	R	+ de 60 kg	1,61	1,81	1,75	+0,11
	O	+ de 60 kg	1,46	1,49	1,48	

AGNEAUX LAITONS (Typologie locale) *Effectif : 12 - Vente : 100 %*

Sexe	Conformation	Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
		de 38 à 44 kg	4,60	4,60	4,60	

CAPRINS (€/tête) *Effectif : 4 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		57	62	58	

OBSERVATIONS

Agneaux : Les volumes proposés sont normaux pour la saison avec beaucoup d'agneaux lourds à très lourds, mais néanmoins de bonne qualité. La faiblesse de l'offre nationale permet aux agneaux de notre région de bénéficier d'une valorisation nettement meilleure par rapport aux semaines précédentes.
Brebis / bémiers : Les cours regagnent quelques centimes après plusieurs semaines de baisses consécutives.

// CORBIGNY (Sicagemac)

19/10/2026

Effectif : 131

Agneaux : 147 - 190 (3,30 - 4,00)
Apports de qualité plus hétérogène. Cours sensiblement reconduits. 1 lot invendu.

// SANCOINS (SA des Grivelles)

30/09/2026

Effectif global : 709 - Taux de vente : 94 %

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) *Effectif : 517 - Vente : 94 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,17	4,65	4,48	+ 0,26
		de 38 à 44 kg	3,88	4,55	4,44	+ 0,34
		+ de 44 kg	3,50	4,20	3,95	+ 0,06

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) *Effectif : 151 - Vente : 88 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,51	2,23	1,88	-0,26
		+ de 60 kg	1,74	2,21	1,92	- 0,21

CAPRINS (€/tête) *Effectif : 30 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	première qual.	32	85	71	+ 8,00

OBSERVATIONS

Agneaux : Cours haussiers cette semaine, à vérifier dans les semaines prochaines.
Brebis : Tassement des cours dans les brebis cette semaine.

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone


TABLEAU DE BORD FNB *VIANDE BOVINE*

26 Oct. 2026

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : forte pression baissière en vaches laitières avec des répercussions sur les allaitantes.

Bovins maigres : pression à la baisse inacceptable malgré un export dynamique !

POLITIQUES

Le 19 octobre dernier, le Conseil a arrêté sa position sur l'évolution des règles relatives à l'Organisation commune du marché (OCM post-2027). Il valide, entre-autres, la proposition de la Commission européenne d'introduire des normes de commercialisation pour certains secteurs, dont la viande bovine, « *afin que les consommateurs soient mieux informés de l'origine des produits qu'ils achètent* ». Du côté des eurodéputés, l'adoption de la position de la commission Agriculture est prévue le 1er décembre. Des questions restent pendantes, telles que la mise à jour des seuils de référence.

SANITAIRE

À l'occasion du CNOPSAV consacré aux Assises du sanitaire, la FNB soutient les priorités portées par la FNSEA. La FNB prend acte des annonces de la ministre, notamment sur une gouvernance sanitaire plus efficace, selon le principe de la « bonne personne au bon niveau », un réengagement de l'État dans ses missions régaliennes, tant pour le pilotage (avec des CNOPSAV présidés par la ministre) que pour le financement de la politique sanitaire, et une évolution des outils de financement, notamment du périmètre du FMSE. La FNB sera attentive à la concrétisation de ces engagements et à l'association pleine et entière des professionnels aux travaux à venir.

Fourrages : faire remonter les taux réels de pertes !

Demandée par le syndicalisme depuis le début de l'été, l'activation de l'article 4 de la loi Duplomb doit permettre de confronter les données satellitaires à la réalité du terrain pour établir des taux de pertes fiables avec plusieurs actions à engager localement dès que possible :

➢ Demander aux préfets de réunir les Comités Départementaux d'Expertise dès octobre
➢ Faire établir les taux de pertes réels par les préfets, notamment à partir des bilans fourragers
➢ Mobiliser les éleveurs pour déposer des recours lors que les taux de pertes ne correspondent pas à la réalité

FAIT DE LA SEMAINE

Après l'envoi d'un premier courrier à la Ministre au mois de septembre, la FNB demandera officiellement à l'interprofession d'enclencher le mécanisme afin que le tunnel de prix, tel que rénové par la loi d'urgence agricole, soit effectivement mis en place pour la viande bovine. Pour mémoire, celle-ci prévoit que la borne minimale du tunnel corresponde à l'indicateur de référence de coûts de production. Cette demande est, en outre, motivée par le fait que l'actuel dispositif expirera à la fin de l'année.

FOCUS

D'après la dernière publication Agreste, « *Au 10 octobre 2026, la pousse cumulée des prairies permanentes est inférieure de 43 % à celle observée à la même date de la période de référence (1989-2018)* ».
Alors que les constats de terrain font état de pertes de plus de 50% dans de nombreux départements, il est plus qu'urgent que les Préfets réunissent les Comités Départementaux d'expertise afin de réévaluer et d'indemniser les pertes réelles des producteurs !

CHIFFRE A RETENIR

61,50 %

Il s'agit du taux de restaurants en anomalie sur l'origine des viandes entre 2022 et 2026. Ils présentent ainsi, en moyenne, un taux de non-conformité sur l'origine supérieur à ce qui est observé, tous secteurs confondus. Les anomalies, qui restent toutefois « mineures », portent majoritairement sur l'absence d'affichage ou de mise à jour de l'origine des viandes. Plus rarement, un cas de francisation a été constaté dans un « dark kitchen ».

EN REGION

Le salon Agrimax, rendez-vous incontournable des professionnels de l'élevage dans le Grand Est, se tiendra du 28 au 30 octobre à Metz. Dans un contexte marqué par les inquiétudes liées à la sécheresse et aux pertes de fourrages, les éleveurs font face à de fortes incertitudes pour les mois à venir. Ce salon sera l'occasion de rappeler l'urgence d'obtenir des prix rémunérateurs, à la hauteur du travail des éleveurs et de leurs coûts de production, pour préserver le revenu des exploitations et garantir l'avenir de l'élevage bovin français !

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *VIANDE BOVINE*

Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2026 - Semaine 42

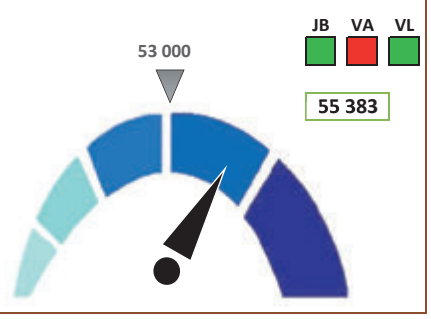
	Abattages France	Exports vif (têtes dont veaux)	
	Total Gros bovins (têtes)	Italie	Espagne
Références	53 000	17 500 (% /sem.2025)	9 000 (% /sem.2025)
S38	53 799	19 782	14 608
S39	53 509	20 959	14 886
S40	53 823	20 472	15 686
S41	54 553	19 504	14 448
S42	55 383	18 817	14 028
Moyenne glissante 5 semaines	54 213	19 907	14 731
Evol A-1 (moy glissante)	+1%	+8%	+23%

Effectifs et sorties	
Ecoulement JBviande :	
Abattages hebdo = 11 100 têtes	
12 141	rapide
11 901	rapide
11 953	rapide
12 366	rapide
nc	nc
Cumul S1 à S41 :	
sorties normales	

Cotations			Italie
Vache Viande R= (€/kgC)	JB U- (€/kgC)	Maigre Ch U 400 kg (€/kgV)	JB U Modène
6,53	6,32	4,32	(€/kgC)
7,19	6,42	4,54	7,64
7,17	6,42	4,40	7,69
7,17	6,41	4,38	7,69
7,13	6,40	4,27	7,69
7,10	6,42	4,21	7,69

Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (abattoirs >1500 tec/sem.)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

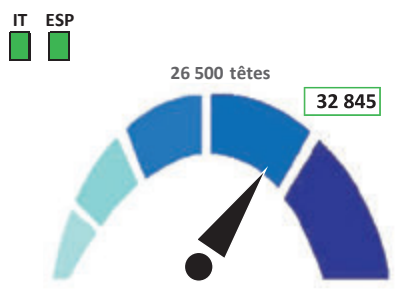
6,53 Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
7,14 Génisse R + (€/kg éc.)
6,32 Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,32 Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er semestre 2026

Coûts de production sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

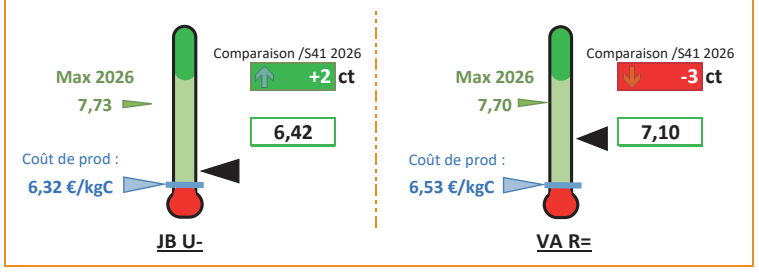
Exports vifs - Italie + Espagne

D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES



Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Effectifs d'animaux

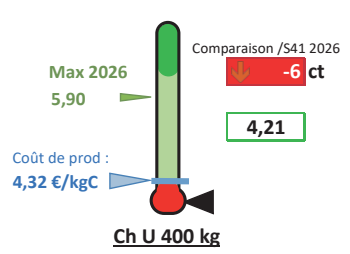
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo

Décapitalisation :
+0,4% /2025
1er juillet 2026

Ecoulement des JB :
sorties normales

Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Semaine 43 du 19 au 23 octobre

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

• **Broutards :** l'ensemble se stabilise, mais l'équilibre reste fragile. Des apports plus limités permettent parfois de maintenir les prix malgré des besoins mesurés et des débouchés restreints, notamment vers les ateliers d'engraissement italiens. Quelques reprises apparaissent sur les bons lots et certaines catégories de poids, alors que les sujets de second choix restent plus difficiles à placer.

• **Laitonnes :** la baisse domine encore dans plusieurs catégories. Quelques places parviennent néanmoins à stabiliser les prix lorsque l'offre et les besoins s'équilibrent, avec des ventes parfois rapides.

• **Gros bovins maigres :** les cours sont globalement reconduits, avec quelques hausses sur certaines places. La baisse de l'offre favorise ponctuellement une reprise des prix et des ventes plus fluides, alors qu'une présentation plus abondante renforce la sélection et la pression des acheteurs.
La demande reste calme et les besoins limités sur plusieurs marchés, avec des transactions parfois plus longues.

• **Boucherie :** l'activité reste très calme, avec des besoins limités et des acheteurs sélectifs. Les meilleures femelles maintiennent leurs tarifs, mais les catégories intermédiaires, mixtes et laitières restent sous pression. Les stocks de viande élevés freinent les achats sur certaines places.

• **Veaux :** l'offre se réduit cette semaine, ce qui permet une meilleure tenue des bons veaux. Les tarifs restent toutefois difficiles à maintenir dans l'ensemble, avec des baisses marquées sur les sujets fragiles ou légers. Les bons veaux laitiers et croisés se stabilisent.

• **Ovins :** les ventes restent régulières à rapides cette semaine, avec des prix le plus souvent maintenus. Les bons lots, bien triés, trouvent facilement preneur et peuvent enregistrer une légère hausse. La présentation est parfois hétérogène, avec une part notable d'animaux de qualité inférieure.

• **Brebis :** la situation est inégale selon les places et la qualité des animaux : les tarifs sont reconduits sur certains marchés, mais un tassement, voire une baisse notable, est observé ailleurs.

Matériel

Tracteur

01 - Vends cause retraite tracteur New-Holland T7 - 175 AC - 3000 heures 2019 - transmission variable - relevage avant massé de 1000 kg -pneu AR 580/70/38 - AV 480/70/28 ; 15% usure TBE.
✆ 06 13 93 35 66

01 - Vends cause retraite tracteur New-Holland T7 - 175 AC - 3000 heures 2019 - transmission variable - relevage avant massé de 1000 kg -pneu AR 580/70/38 - AV 480/70/28 ; 15% usure TBE.
✆ 06 13 93 35 66

69 - Vends tracteur Mac Cormick D439, bon état.
✆ 06 65 27 68 88

71 - Vends tracteur JD 6230, and. GA 6002, 2023, plateau 1110 PTR Cosnet, benne mono 10 T, broyeur Griffon 1150, faneuse Kuhn GF 6502, bon état.
✆ 06 24 27 94 30

Travail du sol

89 - Vends combiné de semis 4 m, herse rotative Lely + semoir Kuhn Venta LC 402, BE, 2500 ha, 12 000 €. (4401)
✆ 06 82 20 76 45

Récolte

71 - À échanger Axial 2388, coupe 6 m + chariot, contre télescopique Manitou ou Merlot 7 m.
✆ 06 18 66 34 85

73 - Vends faucheuse Lely Splendimo 320 F, an 2016, très bon état. Faucheuse frontale.
✆ 06 17 84 17 66

Divers

01 - Vends scie circulaire châssis fer plateau coulissant contre poids moteur 380 W trip 2 lames.
✆ 06 73 97 35 01

01 - Vends 4 clapiers de lapin, en béton, peu servis, conservés à l'abri, prix 100 euros à débattre ; tronçonneuse Husqvarna 136, révisée, chaine neuve, prix 250 euros. 01440 Viriat.
✆ 06 06 89 49 98

03 - AV cause retraite charrue Huard 4E, chisel carré 3 m, distributeur engrais Kuhn Axis 20.2, faucheuse Kuhn GMD3511 FF, rem fourragère 8 m, bétaillère Ponge, pulvé Hardi 1000 l.
✆ 06 85 34 82 26

10 - Vends € HT : Or export : séparateur Marot EAC20 cyclone 7 gril, 2000. Trieur pois vesce 6 gril inox. Expulseur céré Dupuy trémy 15 m tuyo. 2 cov crop autoport 20 disc Souchu, 1600 ; Gar, 1200. Charrue simple 5 cor ½ port : John Deer, 2000 ; Duro NS, 2400. Cab IH XL. MB 541, 4 m, 2400. Cuve eau : 8m3, 4 R ; Boulonnée 160 m3. (3504)
✆ 06 75 28 55 67
06 14 20 32 12

18 - Cause retraite, vends tracteur Fendt 311 de 2010, round baller Fendt de 2020 ; Andaineur Krone Swadro TC760 de 2023 ; Faucheuse Krone frontale F320, 7 assiettes ; Faucheuse Krone, pendulaire 4m de 2021, 9 assiettes ; Faneuse Kuhn GF7902, 8m de 2013.
✆ 06 87 42 11 58

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

18 - Vends plateau Desmarest 10m, 18T260 de 2015 ; Pailleuse Kuhn de 2012 Primor 5570 ; Benne Desmarest Baugy de 2021, PTC 17t550 ; Bogball Agram 1t2, 24m de 2000 ; pulvé Caruelle 18m, 1000L, contrôle ok en 2025 ; Herse Kuhn, porte à cours 3 m + semoir.
✆ 06 87 42 11 58

18 - 18 – Vends Rabewerk 3m de 2019 ; épandeur Gyrax 10t, hérisson verticaux 2011 ; emousseuse Maury 6m 2004 ; Broyeur de haie Bonford SM20 1m20 ; Rotor ; Vis à grain sur chariot, 12m Ø 120 de 2011, le tout en parfait état.
✆ 06 87 42 115 8

21 - Recherche tracteurs, mois. batteuses, presses, télescopiques, ensileuses automotrices, épandeurs, bennes, autres machines agricoles, bon état et à réparer. (4302)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. 4202
✆ 07 63 10 20 41



26 - Cessation activité vends tracteur New Holland M115, semoir engrais Kuhn MDS85, semoir maïs tournesol 6 rgs, télescopique combi herse Alpago semoir Amazone nbr caisses de récolte.
✆ 06 86 87 01 93

71 - Vends désileuse portée Jeulin 1 m3, TBE.
✆ 06 88 59 16 46

Véhicule

Utilitaire

26 - Vends Partner D90 2 places 3 portes 2006 240 000 kms TBE EX Dangel train Arr refait 2500 euros.
✆ 06 79 81 58 13

34 - Achète Toyota à partir de 1980, dans l'état, même sans CT + Mitsubishi L200.
✆ 06 42 69 14 31

42 - Achat tous types de véhicules en l'état Toyota, Mitsubishi l200, Nissan, Mercedes, tous 4x4 et utilitaires, avec ou sans CT, même en panne.
✆ 06 99 56 63 64

Achat-Vente

Plants, pépinière

26 - Recherche plants lavandin Grosso, Matheronne, Abrial et Super.
✆ 06 30 52 92 07
ou 06 83 00 65 05

Fourrage

21 - Vends paille de riz, qualité fourragère.
✆ 06 83 03 36 86

39 - Achat foin/regain, toutes bottes. J. Reybier.
✆ 06 08 53 16 44

42 - Vends foin bio 2025, bottes moyenne densité.
✆ 04 77 79 68 96 HR

Location

Agricole

84 - A louer sur Velleron terrains 1 ha et 2 ha à l'arrosage, pépinière possible.
✆ 06 07 11 90 35

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

Animaux

Bovin

15 - AV vaches salers pleines, très dociles.
✆ 06 29 41 04 53

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène, propose à la vente taureaux aptes à la saillie. Gd choix toutes catégories d'âges. Garanties sanitaires. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (3402)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

39 - Vends 1 bon taureau HB limousin 6 ans type mixte élevage.
✆ 06 41 15 60 64

57 - Vends 24 génisses Prim'Holstein gestantes, issues contrôle laitier, cause cessation laitière.
✆ 06 31 21 58 20

58 - Secteur Decize, 11 laitonnes Aubrac entre 8-14 mois, dociles, 1600 € pièce. compta@bertwood.com. (4301)
✆ 06 34 42 58 01

58 - Cause retraite, vend 40 génisses, vêlage décembre, bonnes génisses 2 ans. Roubeau, Pazy. (4002)
✆ 06 74 86 48 57

58 - Vends grand choix de taureaux de 10 à 20 mois + 1 taureau de 3 ans, HBC, sc, hétéro et homozygotes. Grande sélection sur les qualités maternelles. Livraison assurée. EARL Colmont. (3802)
✆ François 06 08 78 05 01 - Vincent 06 99 25 33 53

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 Remplissez votre grille (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,10 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,10 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,60 €TTC

2 Cochez la zone de diffusion de votre choix et le nombre de parution(s)

❑ **Régionale - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **Vallée du Rhône & Bourgogne - 10 dépt.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **Grande Région - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 Cochez la rubrique de votre choix

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 Joignez votre règlement et envoyez le tout à Terres de Bourgogne

Raison sociale :
N° TVA :
Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière - Tél. 03 80 78 90 40

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

58 - Vends repro Charolais 2 ans, TB origines, élevage TGS. Earl du Champ Morin, 58250 Saint Seine. (2104)
✆ 06 78 59 03 92

69 - Vends mâles reproducteurs Limousins HBL, très bonnes origines. 0671617316
✆ 06 71 61 73 16

71 - Vends bon taureau charolais 18 mois HBC, sans corne, vêlage facile, TGS. Ducert Claude Martigny-le-Comte.
✆ 06 07 75 81 61

71 - Vends pour la reproduction taureaux limousins 12-18 mois dont certains gènes sans corne.
✆ 06 20 55 81 02

74 - Vends taureaux charolais 20 et 15 mois + 1 génisse limousine 1 an, bonnes conformations.
✆ 06 19 33 56 77

74 - Elevage Angus vend mâles reproducteurs, génisses portantes, vaches suitées.
✆ 06 81 49 51 77

89 - Elevage charolais HBC, vend taureaux 2025, vaches, génisses, laitonnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine. (3004)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
Gaec Cadoux

Caprin

26 - Vends 20 chevrettes et 6 boucs Saanen 1 mois d'âge, élevage contrôle laitier et Capgène.
✆ 06 46 78 00 72

Ovin

73 - Cause cessation vend 80 brebis Mourerous.
✆ 06 03 18 78 40
06 82 38 70 28

PLUS D'INFOS SUR www.agribourgogne.fr

Emploi

Offre

01 - Recherche ouvrier agricole, secteur Châtillon sur Chalaronne, en polyculture élevage bovin viande, à temps plein.
✆ 04 74 55 66 57
ou 06 73 17 95 80

Suivez-nous sur notre page Facebook

CONCESSIONNAIRE NEW HOLLAND
ENTREPRISE FAMILIALE BASÉE EN CÔTE-D'OR

RECRUTE



1 RESPONSABLE ATELIER (H/F)
1 TECHNICIEN CONFIRMÉ (H/F)

ENVOYER CV + LM à **SAS MANIÈRE**
Rue des Muriers - 21690 Verrey-sous-Salmaise
Tél. : 03 80 35 80 66 - contact@sarlmaniere.com



VOUS SOUHAITEZ PASSER UNE PETITE ANNONCE ?
03 80 78 90 40

Des professionnels à votre service

MAISON JEANJIRARD SARL
RÉCUPÉRATION FERS ET MÉTAUX
Rayon 80 km autour de Cosne
Nous contacter au 03 86 28 41 70
PAVL 58200 Cosne-sur-Loire



J.L. TRANSPORTS
Vente et transports
Paille de blé et d'orge
Maïs plantes entières
03 86 27 9000 / direction@jl-transports.com / 58500 CLAMECY
licence de transports N°2023/27/850

FORAGE EAU GÉOTH
02.48.77.00.35 - 06.29.41.81.12
secretariat@forage-eau-geoth.com
Réduisez votre facture d'eau
www.forage-eau-geoth.com
Z.A des Grivelles - 7 rue des 3 provinces
18600 Sancoins
AGRICULTEURS - ÉLEVEURS - PARTICULIERS - ENTREPRISES
FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
POSE DE PIÉZOMÈTRES
GÉOTHERMIE
POSE DE SONDES VERTICALES
MICROFORAGES

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35



Terres de Bourgogne

Toute l'information agricole et rurale
sur tous vos supports

Retrouvez-nous sur www.agribourgogne.fr

VOTRE JOURNAL HEBDOMADAIRE
- L'actualité locale, professionnelle et rurale
- Les infos techniques par filière
- Les analyses et marchés
- Les petites annonces…

DOSSIERS SPÉCIAUX ET HORS-SÉRIES
- Techniques, machinisme et équipements
- Innovation et nouvelles technologies
- Enseignement et orientation…

NOTRE SITE www.agribourgogne.fr
Toute l'info en continu où que vous soyez sur votre ordinateur, tablette et smartphone

NOTRE NEWSLETTER HEBDOMADAIRE
L'essentiel de l'info chaque semaine dans votre boîte mail
Inscrivez-vous gratuitement

PROCHE DE VOUS, AU CŒUR DE VOS TERRITOIRES
Suivez-nous !

Terres de Bourgogne **Abonnement**
à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, rue des Coulots - 21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP VILLE
TÉL. PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009
BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ Réussir Bovins viande
☐ Réussir Grandes Cultures
☐ Réussir Lait
☐ Réussir Porc
☐ La chèvre
☐ Pâtre
☐ Réussir Fruits & Légumes
☐ Réussir Vigne
☐ Réussir Volailles
☐ Réussir Bio numérique

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 130 €
☐ 2 ANS 234 €
☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 69 € par revue
☐ pour 2 ans 138 € par revue

TOTAL

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATIONS MULTIPLES

EARL DOMAINE LOUIS HUELIN

Exploitation agricole
à responsabilité limitée
au capital de 24795 euros
Siège social :
3 La ruelle
21220 CHAMBOLLE MUSIGNY
393 039 714 RCS DIJON

La collectivité des associés de l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée dénommée «EARL DOMAINE LOUIS HUELIN» réunis en assemblée générale extraordinaire le 16 octobre 2026, a décidé:
- de transférer le siège social pour le fixer désormais au 3 La Ruelle 21220 CHAMBOLLE MUSIGNY,
- de nommer Monsieur Matis HUELIN demeurant 3 La ruelle 21220 CHAMBOLLE MUSIGNY en qualité de co-gérant
Le tout à compter du 16 octobre 2026.
Mentions seront faites au registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS, La gérance

AL26024539

NOMINATION DE CO-GÉRANT

EARL SOMMET
Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Au capital de 154 800 euros
21290 MONTMOYEN
423 427 293 RCS DIJON
Par décisions en date du 15 octobre 2026, l'associé unique a nommé Monsieur Edgar SOMMET, demeurant 7 rue de Charmoille – 21290 MONTMOYEN, co-gérant de la société pour une durée illimitée.
Pour avis, La gérance.

AL26024578

MODIFICATIONS

FP BOIS CONSEIL
SAS en cours de transformation en société civile au capital de 2 000 €.
Siège social : 42 Grande Rue du Faubourg Saint Georges, 21250 SEURRE.
939 715 066 RCS DIJON.
Suivant AGE du 01/10/2026, il a été décidé, à l'unanimité, de modifier l'objet social puis de transformer la Société en société civile à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Dénomination, siège, durée et dates d'exercice inchangés.
Capital maintenu à 2 000 €, divisé en 200 parts de10 € chacune.
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Objet :
Ancienne mention : La société a pour objet :
- La réalisation de tous investissements financiers sous forme de placements, valeurs mobilières, titres, actions, contrats de capitalisations et tous autres supports, en France, en Europe et hors Europe ;
- La réalisation de conseils et d'assistance technique et commerciale pour les métiers du bâtiment, et plus généralement tous conseils aux entreprises.
Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.
Nouvelle mention : La société a pour objet la réalisation de tous investissements financiers sous forme de placements, valeurs mobilières, titres, actions, contrats de capitalisations et tous autres supports, en France, en Europe et hors Europe, ainsi que la gestion de ces placements.
Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.
Ancien président : Frédéric PERNIN, demeurant 42 Grande Rue du Faubourg Saint Georges, 21250 SEURRE.
Nouveau gérant : Frédéric PERNIN, même adresse.
Pour avis, le gérant.

AL26024589

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE D'UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LA COMMUNE DE POUILLY-SUR-SAÔNE

Par arrêté préfectoral n° 1699, du 20/10/26, est organisée du mardi 17 novembre 2026 à 16h00 au vendredi 18 décembre 2026 inclus à 19h00, soit 31 jours consécutifs, une enquête publique relative à la demande, de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol, sur le territoire de la commune de Pouilly-sur-Saône, d'une puissance crête de 3,7 MWc, déposée par la société « SUN 'R POWER ».
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont une étude d'impact sont consultables :
- sur support papier à la direction départementale des territoires, 57 rue de Mulhouse à Dijon, au service urbanisme connaissance appui aux territoires (SUCAT) bâtiment A du lundi au vendredi sur rendez-vous.
- sur le site internet de la Préfecture, pendant toute la durée de l'enquête :
Accueil > Actions de l'État > Environnement > Energies renouvelables > Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
- sur support papier et sur un poste informatique en mairie de Pouilly-sur-Saône, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.
- Sur un registre dématérialisé pour la consultation du dossier mis en place à l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/7725
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions écrites sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie de Pouilly-sur-Saône.
Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées à Monsieur le commissaire enquêteur, par voie postale à la mairie de Pouilly-sur-Saône siège de l'enquête, ou par courrier électronique avant la clôture de l'enquête soit le vendredi 18 décembre 2026 avant 19h00 à l'adresse suivante :
- À l'adresse e-mail associée au registre dématérialisé :
enquete-publique-7725@registre-dematerialise.fr
Monsieur Antonio TINELLI, désigné en qualité de commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :
en mairie de Pouilly-sur-Saône (21) aux jours et heures précisés ci-dessous :
- Mardi 17 novembre 2026 de 16h00 à 19h00
- Vendredi 27 novembre 2026 de 16h00 à 19h00
- Samedi 5 décembre 2026 de 9h00 à 12h00
- Vendredi 18 décembre 2026 de 16h00 à 19h00
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à :
Madame Isabelle FAVIER – Société SUN 'R POWER Tel : 06.16.60.50.57
isabelle.favier@sunr.com
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de madame la directrice départementale des territoires (direction départementale des territoires – 57 rue deMulhouse - 21000 DIJON), et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
La Préfète de la Côte-d'Or est compétente pour accorder ou refuser le permis de construire.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Pouilly-sur-Saône, à la direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse – 21000 DIJON et sur le site internet de la préfecture : **Accueil > Actions del'État > Environnement > Energies renouvelables > Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques**
Pour la préfète et par délégation,
Le directeur adjoint départementale des territoires, Nicolas MEYER

AL26024566

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE D'UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL A BRAZEY-EN-PLAINE

Par arrêté préfectoral n° 1541 du 20 octobre 2026, est organisée du 16 novembre 2026 à 9h00 au 16 décembre 2026 inclus à 17h30, soit 31 jours consécutifs, une enquête publique relative à la demande, de permis de construire une centrale solaire photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Brazey-en-Plaine, d'une puissance de 2,17 MWc, déposée par la société « GSolaire 41 ».
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact est consultable :
- sur support papier à la direction départementale des territoires, 57 rue de Mulhouse à Dijon, au service urbanisme connaissance appui aux territoires (SUCAT) bâtiment A bureau 120, de 9h15 à 11h15 et de 14h00 à 16h00 du lundi au vendredi.
- sur le site internet de la Préfecture, pendant toute la durée de l'enquête :
https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Energies-renouvelables/Enquetes-publiques-concernant-les-projets-de-centrales-solaires-photovoltaiques
- sur support papier et sur un poste informatique en mairie de Brazey-en-Plaine aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.
- Sur un registre dématérialisé pour la consultation du dossier mis en place à l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/7673/
- Adresse e-mail de dépôt des contributions :
enquete-publique-7673@registre-dematerialise.fr
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie de Brazey-en-Plaine, située Place de l'Hôtel de ville 21470 BRAZEY-EN-PLAINE.
Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, par voie postale en mairie de Brazey-en-Plaine, siège de l'enquête ou par courrier électronique avant la clôture de l'enquête soit le 16 décembre 2026 à 17h30 à l'adresse suivante :
enquete-publique-7673@registre-dematerialise.fr
Les observations et propositions transmises par voie électronique seront accessibles sur le site **https://www.registre-dematerialise.fr/7673/** pendant toute la durée de l'enquête.
Monsieur Jean-Claude CHARAVEL désigné en qualité de commissaire enquêteur OU Monsieur Antonio TINELLI en qualité de commissaire enquêteur suppléant, se tiendront à la disposition du public : en mairie de Brazey-en-Plaine :
- Lundi 16 novembre 2026 de 9h00 à 12h00
- Samedi 28 novembre 2026 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 9 décembre 2026 de 14h30 à 17h30
- Mercredi 16 décembre 2026 de 14h30 à 17h30
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à Madame Aurélie CLAUDON – Solaterra – Téléphone : 07 78 28 79 84 – **a.claudon@solaterra.fr**
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de Madame la directrice départementale des territoires (direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse – 21000 DIJON), et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
La Préfète de la Côte-d'Or est compétente pour accorder ou refuser le permis de construire.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Brazey-en-Plaine, à la direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse – 21000 DIJON et sur le site :
https://www.cote-dor.gouv.fr
Pour la préfète et par délégation,
Le directeur départemental des territoires adjoint, Nicolas MEYER

AL26024584

// DIVERS

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 23 février 2019,
Monsieur Paul Albert SALIGNON, en son vivant agriculteur retraité, demeurant à GENLIS (21110) 10 rue Henri Berthaut.
Né à GENLIS (21110), le 23 février 1931.
Célibataire.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
Décédé à DIJON (21000) (FRANCE), le 11 mai 2026.
A consenti un legs universel.
Ce testament a fait l'objet d'un PV de dépôt et description reçu par Maître Guillaume LORISSON, Notaire à DIJON, le 19 octobre 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé de la succession : Maître Guillaume LORISSON Notaire Associé de la SELAS « LEGATIS DIJON GENLIS », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 1 Place de l'Europe - Simone Veil avec bureau permanent à GENLIS (Côte d'Or), 25 Avenue de Sprendlingen, référence CRPCEN : 21012, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de DIJON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour Avis.

AL26024582

SCP CARILLON ET MANGEL
NOTAIRES ASSOCIES
31 Bis rue François MITTERRAND
21120 IS-SUR-TILLE

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Par testament olographe du 12 novembre 2008, Madame Maria BICOCCHI, en son vivant Retraitée, veuve en premières noces, non remariée, de Monsieur Altérigi SOLDATI, demeurant à IS SUR TILLE (Côte-d'Or), 2 Impasse Alexandre Dumas.
Née à PITEGLIO (ITALIE), le 7 septembre 1931 et décédée à IS SUR TILLE (Côte-d'Or), le 18 août 2026 a instituée des légataires universels.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Pascale CARILLON suivant procès-verbal en date du 14 octobre 2026, dont la copie authentique a été reçue par le Greffe du Tribunal Judiciaire de Dijon le 19 octobre 2026.
Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Pascale CARILLON 31 Bis Rue François Mitterrand, BP 44 – 21120 IS-SUR-TILLE, notaire chargée du règlement de la succession.
Pour avis, le notaire

AL26024595

AGRIAL
Société Coopérative Agricole
et Agroalimentaire
à capital variable
4 rue des Roquemonts
14050 CAEN Cedex 4
RCS CAEN 428 611 719
Agrément n° 10571

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES

Convocation aux Assemblées de Sections de Novembre 2026 et à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 Décembre 2026
Les Associés Coopérateurs et Associés Non Coopérateurs de la Coopérative AGRIAL sont convoqués en Assemblées de Sections afin d'élire des délégués qui auront à délibérer en Assemblée Générale Extraordinaire sur l'ordre du jour ci-dessous :
Assemblées de sections :
1. Actualités et contexte
2. Projet de rapprochement Agrial-Terrena
3. Présentation des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2026
4. Élection des délégués à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2026
Assemblée Générale Extraordinaire :
1. Approbation du traité de fusion entre TERRENA et AGRIAL et ses annexes
2. Approbation des nouveaux critères de souscription
3. Nomination des nouveaux membres du Conseil d'Administration
4. Nomination des membres des instances de Gouvernance : Conseils de Région, Conseils d'OP/OM, Conseils de surveillance des holdings de divisions, Commissions, Comités
5. Approbation du nouveau Règlement Intérieur Général de la Société
6. Modification de la dénomination sociale, du siège social, de l'objet, de la circonscription territoriale, prorogation de la durée de la Société et refonte complète des statuts de la Société
7. Constatation de la réalisation définitive de la fusion entre TERRENA et AGRIAL et pouvoirs dans le cadre de l'opération d'apport fusion de TERRENA à AGRIAL et pouvoirs pour l'accomplissement des formalités
CALENDRIER DES ASSEMBLEES DE SECTIONS NOVEMBRE 2026 :
Section, Date, Heure, Début, Lieu :
- Les Terres de l'Orne, 16/11/2026,19h, Salle des Fêtes, Avenue Léon Labbé 61150 ECOUCHE-LES-VALLÉES
- Touraine Poitou, 17/11/2026, 10h, Espace des Faluns, 1 Mail de la Mairie 37240 MANTHELAN
- Mayenne Anjou S1 Est, 17/11/2026, 19h, Hippodrome de Laval, Bellevue-la-Forêt, Route de Saint-Nazaire 53000 LAVAL
- Mayenne Anjou S2 Ouest, 17/11/2026, 19h, Hippodrome de Laval, Bellevue-la-Forêt, Route de Saint-Nazaire 53000 LAVAL
- Mayenne Anjou S3 Sud, 17/11/2026, 19h, Hippodrome de Laval, Bellevue-la-Forêt, Route de Saint-Nazaire 53000 LAVAL
- Sud Loire Océan, 18/11/2026, 10h30, Salle du Mitan Vendéen, Route de Chantonnay 85480 BOURNEZEAU
- Atlantique S1 Loire Atlantique, 19/11/2026, 10h, Le Forum, 1 Place du Brigadier Eric Marot 56130 NIVILLAC
- Atlantique S2 Morbihan, 19/11/2026, 10h, Le Forum, 1 Place du Brigadier Eric Marot 56130 NIVILLAC
- Ille-et-Vilaine Sud, 19/11/2026, 19h, Espace Beausoleil, Allée de la Mine 35131 PONT-PEAN
- Ille-et-Vilaine Nord, 23/11/2026, 19h, Salle Emeraude, 1B rue Anne de Bretagne 35490 GAHARD
- Calvados Ouest, 24/11/2026, 10h, Salle Richard Lenoir, Rue Richard Lenoir 14310 VILLERS BOCAGE
- Mont Saint Michel, 24/11/2026, 19h, Espace culturel Bernard Tréhet, 2 Rue Paul Lemonnier 50370 BRECEY
- Cotentin, 25/11/2026, 10h, Salle des Fêtes de Sainte Mère Eglise, 6 Rue du Cap de Laine 50480 SAINTE-MERE-EGLISE
- Plaine et Auge.14, 25/11/2026, 19h, Salle des fêtes, Route de Dives, Thiéville 14170 BRETTEVILLE-SUR-DIVES
- Sarthe Nord, 26/11/2026, 10h, Salle Polyvalente, 2 rue des Ponts 72380 SOUILLE
- Sarthe Sud, 26/11/2026, 14h, Domaine de Vaujoubert, Route de la Vove, 72700 ROUILLON
- Alpes Sud Est, 30/11/2026, 14h, Espace Soubeyran, Salle Coloriage, 75 Avenue Jean Rabot 26400 CREST
- Associés Non Coopérateurs, 26/11/2026,19h,CCI Caen Normandie, 1 Rue René Cassin 14280 SAINT-CONTEST
Ces Assemblées de sections seront suivies de **l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Vendredi 18 Décembre 2026 à 10 heures sur l'ordre du jour indiqué ci-dessus, au Crédit Agricole Normandie – 15 Esplanade Brillaud de Laujardière – 14000 CAEN.**
Vous avez faculté, à partir du 29 octobre 2026, de prendre connaissance du projet de Traité de Fusion avec la société coopérative agricole TERRENA, du rapport spécial de révision, du rapport d'information établi par les commissaires aux comptes sur la fusion, des comptes annuels approuvés par les assemblées générales et des rapports de gestion des trois derniers exercices des sociétés participant à l'opération, des comptes intermédiaires, du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire, du projet de résolutions, des statuts et du règlement intérieur général à jour, ainsi que des projets des statuts et de règlement intérieur général.
Les documents susvisés seront disponibles au siège de la Coopérative, ou au siège de votre section, ou en consultation depuis votre ordinateur/tablette/smartphone sur un site dédié dont les modalités de connexion ont été communiquées par convocation individuelle.
Lieu de consultation des documents pour chaque section :
- Les Terres de l'Orne : Maison de région - Agrial, 18 rue du Commerce, BP 60005 61201 Argentan.
- Touraine Poitou : Maison de région - Agrial, 2 rue de la Maison Brûlée, 37310 Reignac-sur-Indre.
- Mayenne Anjou S1 Est : Magasin Agrial - ZA La Longueraie, 53440 La Chapelle-au- Riboul.
- Mayenne Anjou S2 Ouest : LaMaison.fr - zone de la Brimonière, 53200 Ernée.
- Mayenne Anjou S3 Sud : Magasin Agrial - 21 rue Europe, 53200 Marigné-Peuton.
- Sud Loire Océan : Maison de région - Agrial - 4 rue des Ibis, 85140 Essarts-en-Bocage.
- Atlantique S1 Loire Atlantique : Maison de région - Agrial - 54 rue Nantaise, 44160 Pontchâteau.
- Atlantique S2 Morbihan : Agrial - Zone de Lenruit, 56230 Questembert.
- Ille-et-Vilaine Sud : Maison de région - Agrial - 2, route de Fougères - CS 61713, 35517 Cesson-Sévigné.
- Ille-et-Vilaine Nord : Maison de région - Agrial - 7, La Lantière, 35133 Javené.
- Calvados Ouest : Maison de région - Agrial - 16 Boulevard du 21e siècle, 14310 Villers-Bocage.
- Mont Saint Michel : Maison de région - Agrial - ZA Le Motté - Route de Saint-Brice, 50300 Avranches.
- Cotentin : Maison de région - Agrial - Le Phénix - 1283, Avenue de Paris, 50000 Saint-Lô.
- Plaine et Auge.14 : Maison de région - Agrial - rue des Grêles, 14700 Falaise.
- Sarthe Nord : Maison de région - Agrial - ZA La Pitoisière 1, 72170 Maresché.
- Sarthe Sud : Maison de région - Agrial - 108 rue de Beaugé, 72021 Le Mans.
- Alpes Sud Est : Maison de région - Agrial - 17 Allée Hispano Suiza - BP 84, 26202 Montélimar.
- Associés Non Coopérateurs : Agrial - 4 rue des Roquemonts 14000 Caen.
Pour Avis
Le Conseil d'Administration

AL26024606

AVIS

Appel à Candidatures du 26/10/2026
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Dossier La Roche-en-Brenil – Rouvray : Parcelles plantées en sapin de noël. La vente est indissociable de la reprise des stocks et matériel. Urbanisme : RNU
La Roche-en-Brenil : 7 ha 96 a 79 ca 'SOUS LA VIELLE MORTE' : A-0010 - 'LA COUTURE DES TREMBLES' : A-0019—0020—0031—0033 - 'LA PIERRE AU BOEUF' : B-0227—0228—0229—0230
Rouvray : 1 ha 82 a 80 ca 'LES COURIERES' : ZA-0026
Hauteville-lès-Dijon : Landes - Urbanisme : Zone N du PLU -19 a 35 ca 'AU CHEMIN DE MESSIGNY' : AD-0024—0025
Dossier Moloy, Courtivron : prés, terres, landes, bois - Urbanisme : RNU - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles occupées
Moloy 10 ha 13 a 29 ca 'LES CHAMPS DE LA SABLIERE' : B-0137—0138—0140—0141—0142—0143—0145—0541—0656 - 'LE DEVANT DE LA COMBE AULO' : B-0259—0262—0263 - 'LES PRES DU FOURNEAU' : B-0065 - 'EN LA VIGNOTTE' : B-0119—0517 - 'LES CHAMPS DES CARRIERES' : B-0513—0515 - 'EN LA COMBE BLOSSENOT' : B-0027—0029—0030—0031 - 'SOUSTILLOIS' : B-0166 - 'ENLA COMBE A LA DRILLE' : B-0033 - 'ES RONDEAUX' : ZA-0006—0007 - 'LES VARENNES MARTIN' : ZA-0009
Courtivron 61 a 91 ca 'CHAMPS DE LA PLATTOTTE' : ZE-0001
Fontaine-lès-Dijon : verge - Urbanisme : Zone A du PLU 14 a 99 ca 'MONT LEGER' : B-0066
Dossier Bellefond, Ruffey-lès-Echirey, Norges-la-Ville, Bretigny : terres, verges, landes – Urbanisme : Zones A et N du PLU
Bellefond 13 ha 25 a 85 ca 'LES EZ PRES HAUT' : AB-0249 - 'FONTAINE GOBIN' : AB-0109 - 'EZ CHAMPS MESSONS' : AB-0120—0122—0134—0135 - 'LES FLOTS' : AB-0033—0035—0036—0037—0038 - 'LES CAILLOUX' : AB-0059—0060—0062 - 'CHAMP ROUGE' : AB-0160—0161 - 'LES CHENES' : AC-0295—0296—0297—0303 - 'LES COMBOTTES' : AC-0470—0474 - 'LES FOURNIERES' : AC-0313—0329—0330 - 'LES GRANDES PIECES' : AC-0462—0466—0467—0468 - 'EN VALMY' : AC-0204 - 'LES EMPAILLEES' : AC-0429 - 'LES DENTS DE LOTTE' : AC-0281—0284 - 'LES CARRES' : AC-0382
Ruffey-lès-Echirey 2 ha 78 a 05 ca 'CHAMP PERCHET' : G-0015—0016—0021 - 'LES OUZEROLLES' : G-0610 - 'CHAMP COIGNOT' : G-0743—0746 - 'LA LAVANDIERE' : G-0093 - 'AU DESSUS DES ROILOTTES' : G-0041—0063 - 'LES BASSES OUNEVIERES' : H-0612—0618 - 'LA NOUE BROQUIN' : H-0658—0659 - 'SUR LE TREIGE' : H-0071
Norges-la-Ville 6 ha 31 a 25 ca 'LES LONGUES RAIES' : ZI-0031—0033—0034 - 'EN BARGE' : ZK-0028 - 'SUR LA COMBE DE BELLEFOND' : ZK-0053—0070—0087—0108—0122—0123
Bretigny 3 ha 20 a 85 ca 'CHAMP POURRI' : ZE-0044—0096
Veuxhaulles-sur-Aube : parcelles forestières - Urbanisme : RNU 5 ha 58 a 49 ca 'PLATEAU DE LA MONTAGNE' : ZR-0036 - 'COTEAU DES LAMES' : ZV-0059—0060—0061
La SAFER Bourgogne Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER :
Trochères : terres - Urbanisme : RNU - Objectif : Maintien de l'exploitant 3 ha 18 a 61 ca 'LA CROIX' : ZA-0054—0152
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **17/11/2026** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,
où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26024608

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION : MAISON RONDE CHALON
FORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL : 60 000 €
SIEGE : 27 Rue Jean-François Champollion 21200 BEAUNE
OBJET : restaurant traditionnel type grill, restau-

ration rapide, fast-food, bar, brasserie, traiteur, sur place et vente à emporter ; achat et vente de vins et spiritueux.
DUREE : 99 ans
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix sur justification de l'inscription en compte de ses actions.
AGREMENT : les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité extraordinaire.
PRESIDENT : la société civile VICOME dont le siège social est situé 3 bis Chemin du Malaquin Hameau de Varennes 21200 RUFFEY-LES-BEAUNE et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 933.736.019 RCS DIJON.
DIRECTEUR GENERAL : la SAS VIA BELENA dont le siège social est situé 21 Rue de Longchamp 75016 PARIS et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 525.112.181 RCS PARIS.
IMMATRICULATION : au RCS de DIJON.

AL26024551

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte signé électroniquement les 24, 25 et 28 septembre 2026, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : BENIX
OBJET :
La Société a pour objet :
- l'acquisition, la prise à bail, la mise en valeur de tous terrains et l'édification sur lesdits terrains debâtiments.
- la construction ou l'achat de tous biens immobiliers et mobiliers,
- la propriété, l'administration et l'exploitation par bail ou location de biens immobiliers acquis ou édifiés par la société,
- la conclusion de tous contrats de crédit-bail immobilier ou la prise en location longue durée avec ou sans option d'achat,
- la signature de tous actes en vue de l'acquisition des terrains et l'édification d'immeubles sur lesdits terrains,
- la vente de tous biens immobiliers,
- la conclusion de toutes garanties pouvant faciliter l'acquisition, l'édification et l'exploitation des immeubles commerciaux ou la souscription des parts des Sociétés Civiles Immobilières.
Et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.
SIEGE SOCIAL : 14 B rue de Moissey - 21130 AUXONNE
DUREE : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au RCS.
CAPITAL : 1.000 Euros.
CESSION DE PARTS :
Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes, y compris conjoints, ascendants et descendants, qu'avec l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés.
GERANCE : Ont été nommés en qualité de premiers gérants de la société, pour une durée illimitée :
- Monsieur Geoffrey DROMARD, demeurant 14 B rue de Moissey – 21130 AUXONNE
- Madame Morgane DROMARD, demeurant 14 B rue de Moissey – 21130 AUXONNE
La société sera immatriculée au RCS de DIJON.
POUR AVIS

AL26024568

NIÈVRE

// MODIFICATION

GROUPE etc
LE PARTAGE DES VALEURS

ETC
2 rue des Ardoisiers
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

ADEBCOSNE SAEM
au capital social de 336.000 Euros
Siège social :
2 rue des Minotiers
58200 COSNE COURS SUR LOIRE SIREN
379360 860 R.C.S. NEVERS

Le 12/06/2025, l'assemblée générale a accepté la démission des administrateurs :
Monsieur Bernard GILOT, représentant de la Communauté de Commune Cœur de Loire,
Monsieur Denis REBY, représentant de la Mairie de Cosne-Cours-sur-Loire.
Ils n'ont pas été remplacés. Pour avis.

AL26024306

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LEMONIER CARRELAGE FAIENCE
Société à responsabilité limitée
au capital de 4000 euros
Siège social :
9, rue Roland Champenier
18320 MARSEILLES LES AUBIGNY
991747 783 RCS BOURGES

Le 22 septembre 2026, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société au 13, bis rue du Craquelin - 58000 SAINT ELOI.
En conséquence elle sera immatriculée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL26024334

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

Par AGE du 30/09/2026, la SARL HORIZON PROPRETE, SARL au capital de 7 500 € ayant son siège 36 route de Foncelin, 58640 VARENNES-VAUZELLES, RCS Nevers 451 326 698, a pris acte de la démission de M. Pascal SANGLIER de ses fonctions de gérant, avec effet au 30/09/2026 et a décidé de nommer en remplacement Mme Emmanuelle SANGLIER, née BOISSIER, en qualité de nouvelle gérante à compter du 01/10/2026.

AL26024557

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BARIS RENOVATION
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social
48Bis rue de Marzy
58000 NEVERS
824 048 110 RCS NEVERS

En date du 15.10.2026, l'associé unique a décidé le transfert du siège social de la société à compter du jour même.
Ancienne mention : 48Bis rue de Marzy - 58000 Nevers Nouvelle mention : 1, route de Fourchambault - 58180 Marzy
Pour avis.

AL26024562

MODIFICATION DU CAPITAL

CABINET MEDICAL
DES DOCTEURS BIRR GHRER
Société civile de moyens
au capital de 900 euros
Siège social :
7 avenue Colbert
58000 NEVERS
778 474 734 RCS NEVERS

Le 1 er septembre 2026, les associés ont décidé d'augmenter le capital d'une somme de 450euros, pour le porter de 900euros à 1 350euros par création de parts nouvelles, à souscrire et libérer en numéraire.
Pour avis.

AL26024574

MODIFICATION DU CAPITAL

SAS DE MASSENAY
Société par actions simplifiée
au capital de 20 000 euros
Siège social :
Lieu-dit Massenay
58160 SAINT OUEN SUR LOIRE
RCS NEVERS - 105 749 261

L'AGE en date du 5 octobre 2026 à effet du 30 septembre 2026 a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 10 000 € pour le porter de 20 000 € à 30 000 € par création de 100 parts sociales nouvelles par apport de numéraire. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de NEVERS. Pour avis et mention,
Le Président

AL26024577

// DIVERS

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS
Extrait des minutes du greffe

SNC ASMIN - RCS Nevers 829 175 033 - presse, jouets, librairie, papeterie, maroquinerie, prestations de services, débit de boissons et tabac, pmu, jeux française des jeux - 11 avenue de la Paix 58200 Cosne-Cours-sur-Loire. Jugement en date du 19/10/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL26024558

KIC ENTREPRISES - RCS Nevers 531 796 787 - le conseil, la formation et le coaching. - 3 impasse Sainte Croix 58400 La Charité-sur-Loire. Jugement en date du 19/10/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL26024559

Me KOWAL & DIAS-SOUVANT
Notaires associés
22 Avenue du Champ de Foire
58800 CORBIGNY

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRES UNIVERSELS

Par testaments olographes du 9 mai 2017 et du 6 juin 2018, déposés au rang des minutes de Me Sophie KOWAL, notaire associé à CORBIGNY (58800), suivant procès-verbal de description en date du 21 octobre 2026, Madame Monique Renée LEVREUX, célibataire, ayant demeuré à CORBIGNY (58800), 2, rue des Capucins, résidence EHPAD, née à PARIS (75015), le 11 novembre 1929, décédée à CORBIGNY (58800), le 8 juillet 2026, a institué des légataires universels.
Les oppositions devront être adressées à Me Sophie KOWAL, notaire associé à CORBIGNY, 22 Avenue du Champ de Foire, en charge du règlement de la succession, dans le délai d'un mois à compter de la date de réception de l'expédition du procès-verbal de dépôt et d'ouverture dudit testament au greffe du Tribunal Judiciaire de Nevers.
Pour avis : Me Sophie KOWAL.

AL26024565

S.C.P. « Sophie KREICHER et Stéphane SANDELLI »,
titulaire d'un Office Notarial
à CHATEAU-CHINON (Nièvre),
2 Place Docteur Bondoux

AVIS

En application des articles L.331-19 et suivants du Code Forestier, avis est donné de la vente d'une parcelle boisée située commune d'ANOST (71550), cadastrée Section I n°1157, d'une contenance de 51 ares 50 centiares, moyennant le prix de 3.000,00 €uros. Cette vente aura lieu aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière.
Tout propriétaire d'une parcelle boisée contigüe aux biens vendus, dispose d'un délai de deux mois à compter de cette publication pour faire connaître par courrier recommandé adressé à Maître SANDELLI, notaire à CHATEAU-CHINON (58120), qu'il exercera son droit de préférence.
Pour avis et mention.
Me Stéphane SANDELLI, notaire.

AL26024587

S.C.P. « Sophie KREICHER et Stéphane SANDELLI »,
titulaire d'un Office Notarial
à CHATEAU-CHINON (Nièvre),
2 Place Docteur Bondoux

AVIS

En application des articles L.331-19 et suivants du Code Forestier, avis est donné de la vente des parcelles boisées situées commune de PLANCHEZ (58230), cadastrées Section ZY n°25 et 27, d'une contenance totale 63 ares 40 centiares, moyennant le prix de 2.500,00 €uros. Cette vente aura lieu aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière.
Tout propriétaire d'une parcelle boisée contigüe aux biens vendus, dispose d'un délai de deux mois à compter de cette publication pour faire connaître par courrier recommandé adressé à Maître SANDELLI, notaire à CHATEAU-CHINON (58120), qu'il exercera son droit de préférence.
Pour avis et mention.
Me Stéphane SANDELLI, notaire.

AL26024590

AGRIAL
Société Coopérative Agricole
et Agroalimentaire
à capital variable
4 rue des Roquemonts
14050 CAEN Cedex 4
RCS CAEN 428 611 719
Agrément n° 10571

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES

Convocation aux Assemblées de Sections de Novembre 2026 et
à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 Décembre 2026
Les Associés Coopérateurs et Associés Non Coopérateurs de la Coopérative AGRIAL sont convoqués en Assemblées de Sections afin d'élire des délégués qui auront à délibérer en Assemblée Générale Extraordinaire sur l'ordre du jour ci-dessous :
Assemblées de sections :
1. Actualités et contexte
2. Projet de rapprochement Agrial-Terrena
3. Présentation des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2026
4. Élection des délégués à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2026
Assemblée Générale Extraordinaire :
1. Approbation du traité de fusion entre TERRENA et AGRIAL et ses annexes
2. Approbation des nouveaux critères de souscription
3. Nomination des nouveaux membres du Conseil d'Administration
4. Nomination des membres des instances de Gouvernance : Conseils de Région, Conseils d'OP/OM, Conseils de surveillance des holdings de divisions, Commissions, Comités
5. Approbation du nouveau Règlement Intérieur Général de la Société
6. Modification de la dénomination sociale, du siège social, de l'objet, de la circonscription territoriale, prorogation de la durée de la Société et refonte complète des statuts de la Société
7. Constatation de la réalisation définitive de la fusion entre TERRENA et AGRIAL et pouvoirs dans le cadre de l'opération d'apport fusion de TERRENA à AGRIAL et pouvoirs pour l'accomplissement des formalités
CALENDRIER DES ASSEMBLEES DE SECTIONS NOVEMBRE 2026 :
Section, Date, Heure, Début, Lieu :
- Les Terres de l'Orne, 16/11/2026,19h, Salle des Fêtes, Avenue Léon Labbé 61150 ECOUCHE-LES-VALLEES
- Touraine Poitou, 17/11/2026, 10h, Espace des Faluns, 1 Mail de la Mairie 37240 MANTHELAN
- Mayenne Anjou S1 Est, 17/11/2026, 19h, Hippodrome de Laval, Bellevue-la-Forêt, Route de Saint-Nazaire 53000 LAVAL
- Mayenne Anjou S2 Ouest, 17/11/2026, 19h, Hippodrome de Laval, Bellevue-la-Forêt, Route de Saint-Nazaire 53000 LAVAL
- Mayenne Anjou S3 Sud, 17/11/2026, 19h, Hippodrome de Laval, Bellevue-la-Forêt, Route de Saint-Nazaire 53000 LAVAL
- Sud Loire Océan, 18/11/2026, 10h30, Salle du Mitan Vendéen, Route de Chantonnay 85480 BOURNEZEAU
- Atlantique S1 Loire Atlantique, 19/11/2026, 10h, Le Forum, 1 Place du Brigadier Eric Marot 56130 NIVILLAC
- Atlantique S2 Morbihan, 19/11/2026, 10h, Le Forum, 1 Place du Brigadier Eric Marot 56130 NIVILLAC
- Ille-et-Vilaine Sud, 19/11/2026, 19h, Espace Beausoleil, Allée de la Mine 35131 PONT-PEAN
- Ille-et-Vilaine Nord, 23/11/2026, 19h, Salle Emeraude, 1B rue Anne de Bretagne 35490 GAHARD
- Calvados Ouest, 24/11/2026, 10h, Salle Richard Lenoir, Rue Richard Lenoir 14310 VILLERS BOCAGE
- Mont Saint Michel, 24/11/2026, 19h, Espace culturel Bernard Tréhet, 2 Rue Paul Lemonnier 50370 BRECEY
- Cotentin, 25/11/2026, 10h, Salle des Fêtes de Sainte Mère Eglise, 6 Rue du Cap de Laine 50480 SAINTE-MERE-EGLISE
- Plaine et Auge.14, 25/11/2026, 19h, Salle des fêtes, Route de Dives, Thiéville 14170 BRETTEVILLE-SUR-DIVES
- Sarthe Nord, 26/11/2026, 10h, Salle Polyvalente, 2 rue des Ponts 72380 SOUILLE
- Sarthe Sud, 26/11/2026, 14h, Domaine de Vaujoubert, Route de la Vove, 72700 ROUILLON
- Alpes Sud Est, 30/11/2026, 14h, Espace Soubeyran, Salle Coloriage, 75 Avenue Jean Rabot 26400 CREST
- Associés Non Coopérateurs, 26/11/2026,19h,CCI Caen Normandie, 1 Rue René Cassin 14280 SAINT-CONTEST
Ces Assemblées de sections seront suivies de **l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Vendredi 18 Décembre 2026 à 10 heures sur l'ordre du jour indiqué ci-dessus, au Crédit Agricole Normandie – 15 Esplanade Brillaud de Laujardière – 14000 CAEN.**
Vous avez faculté, à partir du 29 octobre 2026, de prendre connaissance du projet de Traité de Fusion avec la société coopérative agricole TERRENA, du rapport spécial de révision, du rapport d'information établi par les commissaires aux comptes sur la fusion, des comptes annuels approuvés par les assemblées générales et des rapports de gestion des trois derniers exercices des sociétés participant à l'opération, des comptes intermédiaires, du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire, du projet de résolutions, des statuts et du règlement intérieur général à jour, ainsi que des projets des statuts et de règlement intérieur général.
Les documents susvisés seront disponibles au siège de la Coopérative, ou au siège de votre section, ou en consultation depuis votre ordinateur/tablette/smartphone sur un site dédié dont les modalités de connexion ont été communiquées par convocation individuelle.
Lieu de consultation des documents pour chaque section :
- Les Terres de l'Orne : Maison de région - Agrial, 18 rue du Commerce, BP 60005 61201 Argentan.
- Touraine Poitou : Maison de région - Agrial, 2 rue de la Maison Brûlée, 37310 Reignac-sur-Indre.
- Mayenne Anjou S1 Est : Magasin Agrial - ZA La Longueraie, 53440 La Chapelle-au- Riboul.
- Mayenne Anjou S2 Ouest : LaMaison.fr - zone de la Brimonière, 53200 Ernée.
- Mayenne Anjou S3 Sud : Magasin Agrial - 21 rue Europe, 53200 Marigné-Peuton.
- Sud Loire Océan : Maison de région - Agrial - 4 rue des Ibis, 85140 Essarts-en-Bocage.
- Atlantique S1 Loire Atlantique : Maison de région - Agrial - 54 rue Nantaise, 44160 Pontchâteau.
- Atlantique S2 Morbihan : Agrial - Zone de Lenruit, 56230 Questembert.
- Ille-et-Vilaine Sud : Maison de région - Agrial - 2, route de Fougères - CS 61713, 35517 Cesson-Sévigné.
- Ille-et-Vilaine Nord : Maison de région - Agrial - 7, La Lantière, 35133 Javené.
- Calvados Ouest : Maison de région - Agrial - 16 Boulevard du 21e siècle, 14310 Villers-Bocage.
- Mont Saint Michel : Maison de région - Agrial - ZA Le Motté - Route de Saint-Brice, 50300 Avranches.
- Cotentin : Maison de région - Agrial - Le Phénix - 1283, Avenue de Paris, 50000 Saint-Lô.
- Plaine et Auge.14 : Maison de région - Agrial - rue des Grêles, 14700 Falaise.
- Sarthe Nord : Maison de région - Agrial - ZA La Pitoisière 1, 72170 Maresché.
- Sarthe Sud : Maison de région - Agrial - 108 rue de Beaugé, 72021 Le Mans.
- Alpes Sud Est : Maison de région - Agrial - 17 Allée Hispano Suiza - BP 84, 26202 Montélimar.
- Associés Non Coopérateurs : Agrial - 4 rue des Roquemonts 14000 Caen.
Pour Avis
Le Conseil d'Administration

AL26024607

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

MY KAR
SASU au capital
de 1 000,00 EUR
Siège social :
11 RUE DES TRAPPES
58000 SERMOISE-SUR-LOIRE
RCS NEVERS 945136398.

L'AGE du 15/09/2026 a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé liquidateur M. KALACHYAN Manvel demeurant 89 Rue Des Chauvelles 58000 NEVERS et fixé le siège de liquidation au siège social. L'AGE du 15/09/2026 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Les comptes de clôture seront déposés au GTC de Nevers. Radiation au RCS de Nevers.

AL26024286

DISSOLUTION

GILLES LAVAULT SERVICES
Société à Responsabilité Limitée
Unipersonnelle en liquidation
Au capital de 5 000 €
Siège social :
25 Avenue du 8 mai
58240 ST PIERRE LE MOUTIER
Siège de liquidation :
25 Avenue du 8 mai
58240 ST PIERRE LE MOUTIER
502 641 194 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 09 octobre 2026, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 octobre 2026 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Gilles LAVAULT, demeurant 25 Avenue du 8 mai - 58240 ST PIERRE LEMOUTIER, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 25 Avenue du 8 mai - 58240 ST PIERRE LEMOUTIER. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL26024432

DISSOLUTION

EARL BLANCHARD
Société civile en liquidation
au capital de 173 822,37 €
Les Pautrats 58220 CIEZ
RCS NEVERS – 390 983 823

Aux termes d'une délibération en date du 12 octobre 2026, la collectivité des associés de l'EARLBLANCHARD a décidé la dissolution de la société à compter du 31 octobre 2026. Elle a nommé en qualité de liquidateur M. Sacha BLANCHARD demeurant 5 route de Couloutre – Les Pautrats 58220 CIEZ et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à Les Pautrats 58220 CIEZ, lieu du siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis. Le liquidateur

AL26024571

DISSOLUTION

AMASYA
SAS AU CAPITAL DE 1500 €
SIÈGE SOCIAL :
2 RUE DES MINOTIERS
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
522809 771 RCS NEVERS

Le 23/10/2026, l'AGE de la SAS AMASYA a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 23/10/2026. M. Serge PAUTARD demeurant 2 les Louats 58200 Alligny-Cosne a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 2 rue des Minotiers 58200 Cosne-Cours-sur-Loire. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de Nevers. Mention sera faite au RCS de Nevers.

AL26024598

DISSOLUTION

SCI M2B
Société Civile en liquidation
au capital de 100 €
Siège Social :
Grand Lugues
58270 BEAUMONT SARDOLLES
532 867 074 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp en date des 14, 20 et 21 octobre 2026 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 21/10/2026 et sa mise en liquidation amiable.
M. Michel LOISY dt à BEAUMONT SARDOLLES (58) – Grand Lugues a été nommé comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL26024599

FIDACT

Maître Amaury PANIER
CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

P.E.F. Bourgogne Centre Val de Loire
Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 2000 euros
Siège social :
1 Chemin du Batteur
58130ST AUBIN LES FORGES
Siège de liquidation :
1 Chemin du Batteur
58130 ST AUBIN LES FORGES
979 995 396 RCS NEVERS

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 30 juin 2026 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Elodie LABBE, demeurant 7 route de Narcy, Les Malmaisons – 58400 NARCY, de son mandat de

liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL26024600

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL FRESSE
Exploitation Agricole
à responsabilité limitée
en cours de liquidation
au capital de 288400 euros
Siège social :
1 Rte de Chiddes - Le Bourg
58170 AVREE
482 434 578 RCS NEVERS

Par décision en date du 31/05/2026, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'ont déchargé de son mandat, et ont prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes du liquidateur sont déposés au G.T.C. de NEVERS.
Pour avis, le liquidateur.

AL26024602

DISSOLUTION

SARL DOMAINE EQUESTRE DU NIVERNAIS
SARL au capital de 1.000 euros
Siège social :
La Chaume
58110 ALLUY
500 965 488 RCS NEVERS

Le 24/08/2026, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 24/08/2026. Madame Marie-Laure VERGAN demeurant 22 rue Pierre Letourneau 91380 CHILLY MAZARIN, a été nommée Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 22 rue Pierre Letourneau 91380 CHILLY MAZARIN.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL26024618

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 20/10/2026, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : ELEVAGE DES HAUTS BRUYERES
Objet social : La société a pour objet, en France comme à l'étranger :
- l'élevage de camélidés, notamment de lamas et d'alpagas (activité principale relevant du code NAF/APE 0144Z – Élevage de chameaux et d'autres camélidés) ;
- la sélection, la reproduction, l'achat, la vente et l'exportation d'animaux reproducteurs ;
- la production, la transformation et la commercialisation de fibre, de laine et de tout produit issu de l'élevage ;
- l'exploitation des terres, prairies et bâtiments agricoles nécessaires à cette activité ;
- l'accueil du public et les activités pédagogiques, touristiques, événementielles et de loisirs liés à l'élevage (visites de la ferme, randonnées accompagnées, pension d'animaux) ;
- et, plus généralement, toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter le développement.
Siège social : 119 AVENUE DE VERDUN, 58300 DECIZE
Capital : 100 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NEVERS
Président : LPL CONSULTING, SARL au capital de 15690 euros, ayant son siège social 119 AVENUE DE VERDUN, 119 AVENUE DE VERDUN, 58300 DECIZE, RCS NEVERS n°841413206
Directeur général : Monsieur PEYRICHOUT LOIC, demeurant 39 ROUTE DES BRUYERES DE CRECY, 58300 DECIZE
Admission aux assemblées et droits de votes : L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés des sociétés par actions simplifiées. Il ne peut déléguer ses pouvoirs.
Relèvent notamment de sa compétence exclusive : l'approbation des comptes annuels et l'affectation des résultats, la nomination et la révocation du Président et, le cas échéant, du commissaire aux comptes, toute modification des statuts (objet, dénomination, siège, capital, forme, durée), les opérations de fusion, scission ou apport partiel d'actif, ainsi que la dissolution de la société.
Les décisions de l'associé unique sont répertoriées dans un registre spécial, côté et paraphé, tenu au siège social.
Clause d'agrément : Tant que la société ne comporte qu'un seul associé, les actions sont librement cessibles. En cas de pluralité d'associés, toute cession d'actions à un tiers non associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des voix des associés disposant du droit de vote.
LOIC PEYRICHOUT

AL26024549

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Maître Thibaut MARIE, notaire associé de la SCP dénommée «DOMINIQUE MARTIN ET THIBAUT MARIE», titulaire d'un office notarial à NEVERS (58000), 1, rue Saint-Martin, en date du 19 octobre 2026, à NEVERS.
Dénomination : TBL.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 26, rue Saint Benin, 58000 Nevers.
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Durée de la société : 99 années année(s).
Capital social fixe : 100 euros
Cession de parts et agrément : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Gérant : Monsieur Antoine TRIBOULET, demeurant 26, rue Saint Benin, 58000 Nevers
La société sera immatriculée au RCS de Nevers.
Pour avis, le notaire.

AL26024550

YONNE

// MODIFICATION

MODIFICATIONS MULTIPLES

GFR Deschamps, des projets
au capital de 149 100€
1, route Pierre Deschamps
89120 Charny-Orée-de-Puisaye
990877797 RCS Sens

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 04/04/2026, il a été pris acte :
- de modifier le capital de la société à compter du 04/04/2026 Nouvelle mention : le capital est désormais de 160 250€ divisé en 16 025 actions de 10€ chacune. Nature de la modification : apports en numéraire.
- De nommer en qualité de gérant Monsieur Charles Deschamps au 38 bd Thiers 77300 Fontainebleau pour une durée indéterminée.
Mention en sera faite au RCS de Sens

AL26024461

MOUVEMENTS DE GÉRANTS

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE TREMBLAY-CARTAUT
Groupement foncier agricole au capital de 175.500,00 euros
Siège social : 22 rue de Chablis, 89800 LIGNORELLES
RCS d'AUXERRE : 488 769 753

Suivant décision unanime prise aux termes d'un acte reçu par Maître Laurent TOPIN, notaire à MALIGNY, le 13 octobre 2026, les associés de la société ont :
- Pris acte de la fin des fonctions de Madame Suzanne TREMBLAY née CARTAUT depuis le 17 février 2025 suite à son décès ;
- Accepté la démission de Monsieur Jean Claude TREMBLAY de ses fonctions de gérant, à compter du 13 octobre 2026 ;
- Nommé en remplacement Madame Michèle TREMBLAY épouse CHAVIGNON, demeurant à MALIGNY (89800), 9 rue des Maisons Rouges, née à AUXERRE (89000), le 09 décembre 1960, en qualité de seule gérante, avec prise d'effet au 13 octobre 2026, pour une durée indéterminée.
L'article 17 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour insertion.

AL26024580

MODIFICATIONS

GFA EN GOTY
Groupement foncier agricole
au capital de 64 000euros
Siège social :
25 Grande Rue
89000 PERRIGNY
831 584 644 RCS AUXERRE

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 16 octobre 2026, il a été décidé :
- Monsieur Hugo MATHURIN et Madame Talloulah MATHURIN, demeurant ensemble au 3 rue de la Mairie – 71150 SAMPIGNY LES MARANGES, ont été nommés en qualité de co-gérants à compter du 16 octobre 2026 pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Christophe PHILIPON, démissionnaire.
L'article 14 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom de Monsieur Christophe PHILIPON sans qu'il soit procédé à son remplacement.
- de transférer le siège social du 25 Grande Rue – 89000 PERRIGNY au 3 rue de la Mairie - 71150 SAMPIGNY LES MARANGES à compter du 16 octobre 2026, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE.
Pour avis
La Gérance

AL26024537

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LES PRES FLEURIS
Société Civile d'Exploitation Agricole
au capital de 12 500,00 euros
Siège social :
3 Grande rue
89150 DOLLOT
815 313 143 RCS SENS

L'assemblée générale extraordinaire du 1er septembre 2026 a transféré le siège social à l'adresse suivante : 3 la Renauderie, 89150 DOLLOT.
Pour avis, la gérance.

AL26024548

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LA BILOUTERIE
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 12500,00 euros
Siège social :
3 Grande rue
89150 DOLLOT
751 981 234 RCS SENS

L'assemblée générale extraordinaire du 1er septembre 2026 a transféré le siège social à l'adresse suivante : 3 la Renauderie, 89150 DOLLOT.
Pour avis, la gérance.

AL26024552

MGA NOTAIRES

Maître Alexandre GUILPAIN,
notaire associé à TONNERRE
(89700), 6 rue Saint Nicolas

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

«SCEV DOMAINE DES ARPENTS»
Siège social :
FLEYS (89800),
19 rue de la Fontaine
Capital social : 5.000,00 €.
N°RCS AUXERRE : 909 409 294

Aux termes d'un acte reçu par Maître Alexandre GUILPAIN, notaire associé à TONNERRE (89700), le 20 avril 2026, il a été décidé de transférer le siège social au 19 rue de la Fontaine à FLEYS (89800) et ce, à compter du 20 avril 2026.
M. Charly Nicolle ayant démissionné de son poste de co-gérant, la gérance est reprise par M. Corentin VARNIER, demeurant à FLEYS, 19 rue de la Fontaine.
Mention en sera faite au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE(Yonne).
Pour avis.

AL26024596

// ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE

Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 5 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

Par arrêté n° 2026-08, en date du 19 octobre 2026, le président de la communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan (CCAVM) a prescrit l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de modification simplifiée n° 5 du PLUi de la CCAVM.
L'enquête publique se déroulera sur une durée de 31 jours consécutifs, du lundi 16 novembre 2026 à 9h au mercredi 16 décembre 2026 à 12h.
Les caractéristiques principales du projet consistent à :
- Agir pour la réhabilitation et la rénovation du patrimoine bâti des anciennes tanneries à Avallon ;
-Œuvrer pour l'attractivité du territoire et garantir la concrétisation d'un projet économique et culturelle sur le territoire.
Monsieur Pascal GERMAIN, Président de la CCAVM, est la personne responsable du projet de la modification simplifiée n° 5 du PLUi auprès de laquelle des informations peuvent être demandées.
Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur Pascal GERMAIN dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.
L'enquête publique est domiciliée au siège de la CCAVM, sis 9 rue Carnot à AVALLON, dont les jours et horaires habituels d'ouvertures sont : du lundi au vendredi, de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures, excepté le jeudi où l'ouverture au public se fait uniquement l'après-midi de 13h30 à 17h. Le périmètre de l'enquête publique est celui de la CCAVM, soit ses quarante-huit (48) communes membres.
Ont été désignés par la Présidente du Tribunal administratif de DIJON : Monsieur Patrick KLUBA, Directeur du site BMW de Sens et Directeur qualité et service du groupe PANEL à la retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Madame Sylvie LAFORGE-BRAGARD en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.
Le public pourra consulter le dossier d'enquête et présenter ses observations et propositions sur les registres à feuillets non mobiles ouverts à cet effet, côtés et paraphés par Monsieur le commissaire enquêteur, au siège de la CCAVM, en mairie d'ARCY-SUR-CURE, de CHÂTEL-CENSOIR, de QUARRÉ-LES-TOMBES et de VÉZELAY, aux jours et horaires habituels d'ouverture.
Le dossier d'enquête pourra également être consulté sur le site Internet de la CCAVM à l'adresse suivante :
https://cc-avm.fr/page/plui-ms5
Un poste informatique, permettant la consultation du dossier d'enquête sous format numérique, sera mis à disposition du public au siège de la CCAVM et sera consultable aux jours et heures habituels d'ouverture.
Les observations et propositions pourront être adressées à Monsieur le commissaire enquêteur via l'adresse de courrier électronique suivante :
concertation@cc-avm.fr
Les observations et propositions pourront également être adressées à Monsieur le commissaire enquêteur par voie postale à l'adresse suivante :
À l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur du PLUi de la CCAVM, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN, 9 rue Carnot 89200 AVALLON.
Les observations et propositions transmises par voie électronique, voie postale ou voie de registre seront librement consultables sur le site Internet de la CCAVM, durant toute la durée de l'enquête publique, à l'adresse suivante :
https://cc-avm.fr/page/plui-ms5
Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions, aux lieux, jours et horaires de permanence suivants :
- AVALLON, Siège de la CCAVM, 9 rue Carnot, 89200 AVALLON : le lundi 16 novembre 2026 de 14h à 17h et le mercredi 16 décembre 2026 de 9h à 12h ;
- QUARRÉ-LES-TOMBES, Mairie, 1 place de l'Église 89630 : le vendredi 27 novembre 2026, de 9h à 12h ;
- VÉZELAY, Mairie, rue Saint-Pierre : le lundi 30 novembre 2026, de 9h à12h ;
- CHÂTEL-CENSOIR, Mairie, 1 place Aristide Briand 89660 : le jeudi 3 décembre 2026, de 14h à 17h ;
- ARCY-SUR-CURE, Mairie, Rue du Château : le jeudi 10 décembre 2026, de 14h à 17h.
Il est rappelé que les permanences seront ouvertes à toute personne indépendamment de son lieu de résidence.
L'évaluation environnementale se rapportant à la présente procédure pourra être consultée dans les mêmes conditions que la présente procédure, cette dernière étant intégrée au dossier d'enquête.
L'absence d'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale sera versé au dossier d'enquête publique.
À l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront clos et signés par le commissaire enquêteur. Dès réception des registres et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le Président de la CCAVM et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le Président de la CCAVM disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.
Le commissaire enquêteur adressera son rapport et ses conclusions motivées à la Présidente du tribunal administratif de DIJON et au Président de la CCAVM. Le Président de la CCAVM transmettra ensuite simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur au Préfet de l'Yonne.
Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur au siège de la CCAVM et en mairie des communes membres, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture.
Le public pourra également consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur sur le site internet de la CCAVM :
https://cc-avm.fr
Au terme de l'enquête, la modification simplifiée n° 5 du PLUi de la CCAVM, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis émis, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire.

AL26024569

// DIVERS

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES DE SECTION

Les adhérents de la Coopérative YNOVAE sont convoqués en Assemblées de Section afin d'élire des délégués à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire qui aura à délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous.
Calendrier des Assemblées de Section 2026 :
- Pour la ZONE NORD, le mardi 24 novembre 2026 à 9h00,
salle des fêtes de VILLEPERROT – 1, rue Abreuvoir – 89140 VILLEPERROT.
- Pour la ZONE EST, le mercredi 25 novembre 2026 à 9h00,
salle culturelle de GERMIGNY – 37, 39 route de Tonnerre – 89600 GERMIGNY.
- Pour la ZONE OUEST, le jeudi 26 novembre 2026 à 9h00,
salle des fêtes de CHAMVRES – rue de Joigny – 89300 CHAMVRES.
Ordre du jour des Assemblées de Section :
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée de Section 2025.
- Information et discussion sur l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Plénière ordinaire du vendredi 11 décembre 2026 dont la convocation est ci-dessous.
- Election des représentants de la Section (Collège Associés Coopérateurs et Collège Associés Non Coopérateurs) à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire du vendredi 11 décembre 2026.
- Questions diverses.
Convocation à l' Assemblée Générale Plénière Ordinaire
Les délégués élus aux Assemblées de Section sont convoqués à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire qui aura lieu le vendredi 11 décembre à 10h30 au Cinéma Confluences, Place Jean-Pierre Pincemin, 89100 SENS.
Ordre du jour de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire :
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire du 16 décembre 2025.
- Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2025-2026 et sur la gestion du Groupe YNOVAE.
- Présentation des comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2026.
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés.
- Approbation des comptes.
- Approbation des opérations visées au rapport spécial des Commissaires aux Comptes.
- Quitus aux Administrateurs.
- Affectation du résultat de l'exercice 2025-2026.
- Affectation des réserves obligatoires.
- Affectation de l'excédent net répartissable.
- Constatation de la variation du Capital Social.
- Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration.
- Fixation de l'allocation globale pour indemnités aux administrateurs.
- Fixation du budget formation des administrateurs.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
Les Associés auront la faculté, à partir du quinzième jour précédant la date fixée pour les Assemblées de Section, de prendre connaissance au siège social : des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, des comptes sociaux et des résolutions proposées ainsi que des comptes consolidés.
Le Président du Conseil d'Administration
Laurent PONCET

AL26024581

AGRIAL
Société Coopérative Agricole
et Agroalimentaire
à capital variable
4 rue des Roquemonts
14050 CAEN Cedex 4
RCS CAEN 428 611 719
Agrément n° 10571

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES

Convocation aux Assemblées de Sections de Novembre 2026 et
à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 Décembre 2026
Les Associés Coopérateurs et Associés Non Coopérateurs de la Coopérative AGRIAL sont convoqués en Assemblées de Sections afin d'élire des délégués qui auront à délibérer en Assemblée Générale Extraordinaire sur l'ordre du jour ci-dessous :
Assemblées de sections :
1. Actualités et contexte
2. Projet de rapprochement Agrial-Terrena
3. Présentation des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2026
4. Élection des délégués à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2026
Assemblée Générale Extraordinaire :
1. Approbation du traité de fusion entre TERRENA et AGRIAL et ses annexes
2. Approbation des nouveaux critères de souscription
3. Nomination des nouveaux membres du Conseil d'Administration
4. Nomination des membres des instances de Gouvernance : Conseils de Région, Conseils d'OP/OM, Conseils de surveillance des holdings de divisions, Commissions, Comités
5. Approbation du nouveau Règlement Intérieur Général de la Société
6. Modification de la dénomination sociale, du siège social, de l'objet, de la circonscription territoriale, prorogation de la durée de la Société et refonte complète des statuts de la Société
7. Constatation de la réalisation définitive de la fusion entre TERRENA et AGRIAL et pouvoirs dans le cadre de l'opération d'apport fusion de TERRENA à AGRIAL et pouvoirs pour l'accomplissement des formalités
CALENDRIER DES ASSEMBLEES DE SECTIONS NOVEMBRE 2026 :
Section, Date, Heure, Début, Lieu :
- Les Terres de l'Orne, 16/11/2026,19h, Salle des Fêtes, Avenue Léon Labbé 61150 ECOUCHE-LES-VALLEES
- Touraine Poitou, 17/11/2026, 10h, Espace des Faluns, 1 Mail de la Mairie 37240 MANTHELAN
- Mayenne Anjou S1 Est, 17/11/2026, 19h, Hippodrome de Laval, Bellevue-la-Forêt, Route de Saint-Nazaire 53000 LAVAL
- Mayenne Anjou S2 Ouest, 17/11/2026, 19h, Hippodrome de Laval, Bellevue-la-Forêt, Route de Saint-Nazaire 53000 LAVAL
- Mayenne Anjou S3 Sud, 17/11/2026, 19h, Hippodrome de Laval, Bellevue-la-Forêt, Route de Saint-Nazaire 53000 LAVAL
- Sud Loire Océan, 18/11/2026, 10h30, Salle du Mitan Vendéen, Route de Chantonnay 85480 BOURNEZEAU
- Atlantique S1 Loire Atlantique, 19/11/2026, 10h, Le Forum, 1 Place du Brigadier Eric Marot 56130 NIVILLAC
- Atlantique S2 Morbihan, 19/11/2026, 10h, Le Forum, 1 Place du Brigadier Eric Marot 56130 NIVILLAC
- Ille-et-Vilaine Sud, 19/11/2026, 19h, Espace Beausoleil, Allée de la Mine 35131 PONT-PEAN
- Ille-et-Vilaine Nord, 23/11/2026, 19h, Salle Emeraude, 1B rue Anne de Bretagne 35490 GAHARD
- Calvados Ouest, 24/11/2026, 10h, Salle Richard Lenoir, Rue Richard Lenoir 14310 VILLERS BOCAGE
- Mont Saint Michel, 24/11/2026, 19h, Espace culturel Bernard Tréhet, 2 Rue Paul Lemonnier 50370 BRECEY
- Cotentin, 25/11/2026, 10h, Salle des Fêtes de Sainte Mère Eglise, 6 Rue du Cap de Laine 50480 SAINTE-MERE-EGLISE
- Plaine et Auge.14, 25/11/2026, 19h, Salle des fêtes, Route de Dives, Thiéville 14170 BRETTEVILLE-SUR-DIVES
- Sarthe Nord, 26/11/2026, 10h, Salle Polyvalente, 2 rue des Ponts 72380 SOUILLE
- Sarthe Sud, 26/11/2026, 14h, Domaine de Vaujoubert, Route de la Vove, 72700 ROUILLON
- Alpes Sud Est, 30/11/2026, 14h, Espace Soubeyran, Salle Coloriage, 75 Avenue Jean Rabot 26400 CREST
- Associés Non Coopérateurs, 26/11/2026,19h,CCI Caen Normandie, 1 Rue René Cassin 14280 SAINT-CONTEST
Ces Assemblées de sections seront suivies de **l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Vendredi 18 Décembre 2026 à 10 heures sur l'ordre du jour indiqué ci-dessus, au Crédit Agricole Normandie – 15 Esplanade Brillaud de Laujardière – 14000 CAEN.**
Vous avez faculté, à partir du 29 octobre 2026, de prendre connaissance du projet de Traité de Fusion

avec la société coopérative agricole TERRENA, du rapport spécial de révision, du rapport d'information établi par les commissaires aux comptes sur la fusion, des comptes annuels approuvés par les assemblées générales et des rapports de gestion des trois derniers exercices des sociétés participant à l'opération, des comptes intermédiaires, du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire, du projet de résolutions, des statuts et du règlement intérieur général à jour, ainsi que des projets des statuts et de règlement intérieur général.
Les documents susvisés seront disponibles au siège de la Coopérative, ou au siège de votre section, ou en consultation depuis votre ordinateur/tablette/smartphone sur un site dédié dont les modalités de connexion ont été communiquées par convocation individuelle.
Lieu de consultation des documents pour chaque section :
- Les Terres de l'Orne : Maison de région - Agrial, 18 rue du Commerce, BP 60005 61201 Argentan.
- Touraine Poitou : Maison de région - Agrial, 2 rue de la Maison Brûlée, 37310 Reignac-sur-Indre.
- Mayenne Anjou S1 Est : Magasin Agrial - ZA La Longueraie, 53440 La Chapelle-au- Riboul.
- Mayenne Anjou S2 Ouest : LaMaison.fr - zone de la Brimonière, 53200 Ernée.
- Mayenne Anjou S3 Sud : Magasin Agrial - 21 rue Europe, 53200 Marigné-Peuton.
- Sud Loire Océan : Maison de région - Agrial - 4 rue des Ibis, 85140 Essarts-en-Bocage.
- Atlantique S1 Loire Atlantique : Maison de région - Agrial - 54 rue Nantaise, 44160 Pontchâteau.
- Atlantique S2 Morbihan : Agrial - Zone de Lenruit, 56230 Questembert.
- Ille-et-Vilaine Sud : Maison de région - Agrial - 2, route de Fougères - CS 61713, 35517 Cesson-Sévigné.
- Ille-et-Vilaine Nord : Maison de région - Agrial - 7, La Lantière, 35133 Javené.
- Calvados Ouest : Maison de région - Agrial - 16 Boulevard du 21e siècle, 14310 Villers-Bocage.
- Mont Saint Michel : Maison de région - Agrial - ZA Le Motté - Route de Saint-Brice, 50300 Avranches.
- Cotentin : Maison de région - Agrial - Le Phénix - 1283, Avenue de Paris, 50000 Saint-Lô.
- Plaine et Auge.14 : Maison de région - Agrial - rue des Grêles, 14700 Falaise.
- Sarthe Nord : Maison de région - Agrial - ZA La Pitoisière 1, 72170 Maresché.
- Sarthe Sud : Maison de région - Agrial - 108 rue de Beaugé, 72021 Le Mans.
- Alpes Sud Est : Maison de région - Agrial - 17 Allée Hispano Suiza - BP 84, 26202 Montélimar.
- Associés Non Coopérateurs : Agrial - 4 rue des Roquemonts 14000 Caen.
Pour Avis
Le Conseil d'Administration

AL26024609

Notaire

Laurent FRANCIN, Stéphanie FAIVRE FRANCIN
& Elise LAROCHE-SAUTEREL
Notaires associés

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date à AUXERRE (89000) du 17/02/2024, déposé au rang des minutes de Maître Laurent FRANCIN, notaire associé à AUXERRE (89000), 10 bld Davout, suivant acte contenant procès-verbal de dépôt de testament en date du 21/10/2026, Monsieur Jean Georges Paul MORET, demeurant à AUXERRE (89000), 26 rue de Fleurus, veuf en uniques noces de Madame Marie Hélène SAWEZUK, né à AUXERRE (89000), le 27 février 1934, décédé à AUXERRE (89000), le 24 septembre 2026, a institué un légataire universel.
Les oppositions à l'exercice de ses droits seront reçues entre les mains dudit notaire chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du TJ d'AUXERRE de la copie authentique du procès-verbal susvisé et de la copie figurée de ce testament.
Pour avis, le notaire.

AL26024556

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

CIP 5004 Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 21/10/2026 arrêtant le plan de cession de l'entreprise individuelle de Monsieur Cédric JEANDEAUX 6 rue de la Malrue 89520 SAINTS-EN-PUISAYE (culture de céréales) SIREN 499899912, au profit de du GAEC des OUVOTS (RCS AUXERRE 323.402.180 et de l'EARL DE LUCHY (RCS AUXERRE 352.885.917). Ledit jugement a désigné comme tenue d'exécuter le plan la SELARL DETROIT en la personne de Me Jean-Baptiste ALBERTINI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre.

AL26024554

CIP 5004 Jugement du Tribunal des Activités Economiques d'Auxerre du 21/10/2026 prononçant la conversion en liquidation judiciaire après cession de l'entreprise individuelle de Monsieur Cédric JEANDEAUX 6 rue de la Malrue 89520 SAINTS-EN-PUISAYE (culture de céréales). SIREN 499899912. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre.

AL26024555

Jugement du Tribunal de Commerce de Sens en date du 21/10/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire ouverte au profit de la Sàrl ATLESS 7 Ter Route Nationale Les Archies 89470 Monéteau.
RCS SENS 512.779.828.

AL26024575

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Clotilde TATAT, soussigné, notaire associé de la société « Clotilde TATAT, Emmanuel ARNAUD, Christophe DUGROSSY, notaires, associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial » dont le siège est à SENS (Yonne), 28, avenue Georges Pompidou, CRPCEN : 89098, le 21 octobre 2026, a été reçu l'aménagement du régime matrimonial avec apport à la communauté d'un bien propre de Monsieur David BAECKE, par :
Monsieur David Germain Emile BAECKE, professeur agrégé, et Madame Anne-Sophie Caroline HAMEL, Manipulatrice en imagerie médicale, demeurant ensemble à PARON (89100) 19 bis rue Beauregard.
Monsieur est né à SENS (89100) le 9 novembre 1968,
Madame est née à GRUCHET-LE-VALASSE (76210) le 9 janvier 1977.
Mariés à la mairie de RAFFETOT (76210) le 6 mai 2000 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Monsieur est de nationalité française.
Madame est de nationalité française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL26024576

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

S.J.B. Société d'Avocats

DISSOLUTION

SARL PORTE

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 35 000 euros
Siège social :
7 Rue Auxerroise
89800 CHABLIS
Siège de liquidation :
1C Rue des Coteaux Fleuris
89800 MALIGNY
404 445 660 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 5 octobre 2026, l'Associée Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 5 octobre 2026 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Madame Edwige PICHEGRU, demeurant 1C Rue des Coteaux Fleuris 89800 MALIGNY, Associée Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 1C Rue des Coteaux Fleuris 89800 MALIGNY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal des activités économiques d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL26024531

S.J.B. Société d'Avocats

DISSOLUTION

TOUC'YREGAL

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 5 000 euros
Siège social :
2 rue de la Maison Neuve
89130 TOUCY
Siège de liquidation :
2 rue de la Maison Neuve
89130 TOUCY
902 571 561 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 14 octobre 2026, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 octobre 2026 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Aurélien BRAIN, demeurant 560 route du Vernoy 89130 TOUCY, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 2 rue de la Maison Neuve 89130 TOUCY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal des activités économiques d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL26024560

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SNC LEBLANC-GOUAUX

L'assemblée générale ordinaire de la société SNC LEBLANC-GOUAUX, société en nom collectif en liquidation au capital de 10 000 euros, dont le siège social est situé 116 Rue d'Alsace Lorraine, 89100 SENS, RCS SENS 843052 853, réunie le 30 juin 2026, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et a prononcé la clôture de la liquidation au 30 juin 2026. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS, en annexe au RCS.
Pour avis, le liquidateur

AL26024586

// CONSTITUTION

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 20/10/2026, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : ETA DES ALTHESSES
Forme : SNC
Capital social : 1 000 €
Siège social : 9 LES MIGNOTS, 89770 BOEURS EN OTHE
Objet social : PRESTATIONS DE SERVICES DE TRAVAUX AGRICOLES
Gérance : M. Frederic QUATRE demeurant 10 la berthellerie, 89770 BOEURS EN OTHE
Mme Marlene SAGETTE demeurant 10 LA BERTHELLERIE, 89770 BOEURS EN OTHE
Associés : M. Frederic QUATRE demeurant 10 LA BERTHELLERIE, 89770 BOEURS EN OTHE
Mme Marlene SAGETTE demeurant 10 LA BERTHELLERIE, 89770 BOEURS EN OTHE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS

AL26024591

Terres de Bourgogne
Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur
Tablette
Smartphone


Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• 31 octobre et 1er novembre

// Salon du bien-être à Saulieu

45 exposants, des animations, des conférences, des techniques de bien-être, des produits naturels et des arts divinatoires vous attendent pour un week-end placé sous le signe de la détente, à l'espace Jean Bertin (17, avenue de la Gare), de 10 heures à 18 heures.

Entrée 2 euros, gratuit pour les moins de 12 ans.

• Samedi 31 octobre

// Nuit d'angoisse au musée d'Arnay-le-Duc

C'est Halloween et pour jouer à se faire peur, le Musée des Arts de la Table (15, rue Saint-Jacques) propose une visite immersive, en groupe, peuplée d'étranges visiteurs. Les visites s'échelonnent de 18 h 30 à minuit. Et si le musée n'était plus tout à fait le même ce soir-là...

Tarif : 5 euros.
Renseignements : 03 80 90 11 59.

• Jusqu'au 2 novembre

// Alésia en Lego

Pendant les vacances d'automne, le MuséoParc Alésia propose de participer à la construction d'une maquette d'Alésia en Lego. Vous pourrez construire des tentes de légionnaires, un camp romain, une ligne de fortification, une rivière, une forêt ou la place forte gauloise. Chaque jour, la scène s'agrandit pour former une maquette de 10 m². À partir de 7 ans.

Alesia.com

• Jusqu'au 11 novembre

// Foire gastronomique de Dijon

La foire gastronomique de Dijon démarre le 31 octobre et va durer jusqu'au 11 novembre. L'occasion de passer de bons moments et de déguster de bonnes choses à manger et à boire.

foirededijon.com

Nièvre

• jusqu'au 31 octobre

// Exposition

La Cave Nérot (Saint-Père) accueille une exposition intitulée « Brillantes idées noires » avec la mise en lumière de deux artistes nivernais : Pablo, dessinateur, et Kinoo Studio, façonnage de crânes d'animaux.

Entrée libre avec dégustation des vins du domaine, à partir de 10 h.
https://www.cave-nerot.fr

• Du 3 au 28 novembre

// Les animaux dans la littérature

La médiathèque de Cosne propose une exposition axée sur les animaux dans la littérature à partir du Moyen-Âge.

Renseignements : 03 86 20 27 00

Yonne

• Samedi 7 novembre

// Jugement de bétail

Les Jeunes Agriculteurs du canton de l'Avallonnais organisent le concours départemental 2026 de jugement de bétail. Rendez-vous dès 13 h 30 au GAEC de Mont Morin, impasse de Mont-Morin, à Provency, pour assister aux épreuves qualificatives en vue du Concours Général Agricole 2027, qui se tiendra à Paris. Pour l'occasion, les visiteurs pourront profiter d'une buvette, de snacks sucrés et salés, ainsi que d'une exposition de matériel agricole.

Pour plus d'infos sur le concours, contacter l'animatrice des Jeunes Agriculteurs : 07 88 63 58 21

• Samedi 7 novembre

// Soirée Tartiflette

Les Jeunes Agriculteurs du canton de Saint-Sauveur-en-Puisaye vous invitent à partager une soirée tartiflette placée sous le signe de la convivialité et de la bonne humeur ! Au menu : un repas réconfortant autour d'une tartiflette, suivi d'une soirée dansante animée par un DJ pour prolonger les festivités jusqu'au bout de la nuit. Côté tarifs, comptez 24 € par adulte et 12 € pour les enfants de moins de 12 ans. Rendez-vous à la salle des fêtes de Lainsecq à partir de 20 heures.

Sur réservation par téléphone au : 06 40 46 33 96

// INNOVATION

Galacté, la cervoise des fromagers

À La Chailleuse (Jura), Romain Guillot et Charles Feyeux transforment le lactosérum des fruitières en cervoises afin de valoriser davantage ce coproduit tout en réduisant la consommation d'eau nécessaire à la fabrication des boissons. Après avoir vendu 15 000 litres dès leur première année, les deux fromagers préparent une nouvelle boisson fermentée sans ajout d'eau.



La gamme Galacté se décline en trois cervoises au lactosérum : blanche, blonde et ambrée.



Actuellement, les trois cuves de fermentation de JuraSérum permettent de produire jusqu'à 5 000 litres de cervoise par mois.



Romain Guillot et Charles Feyeux présentent leurs cervoises Galacté, élaborées à partir de lactosérum jurassien.

Chaque meule de comté, chaque morbier fabriqué génère du lactosérum. Au total, chaque année, environ 500 millions de litres de ce liquide clair qui reste après la séparation du caillé sont produits dans le massif jurassien[1]. Romain Guillot a commencé à réfléchir à cette ressource pendant son BTS à l'Enilea de Poligny : *« Les profs nous incitaient à innover. Comme je suis soucieux de l'environnement, j'ai imaginé utiliser ce petit-lait pour diminuer la consommation d'eau dans l'agroalimentaire. Avec le lait, on fait du fromage. Ensuite, avec le lactosérum, on arrive encore à faire des produits. Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme »*, résume l'entrepreneur, en citant la célèbre formule attribuée à Lavoisier qui l'accompagne depuis ses cours de physique-chimie.

Après son BTS, il poursuit ses études pendant une année afin d'obtenir une licence, puis part travailler au Québec comme technicien fromager-microbiologiste dans une fromagerie artisanale. Il continue alors à faire mûrir son projet. Il revient finalement en France en août 2024, pour concrétiser son idée. Six mois plus tard, JuraSérum voit le jour sur la commune de La Chailleuse. En février 2026, l'équipe s'agrandit : Romain est rejoint par Charles Feyeux, un camarade de l'Enilea, lui aussi fromager.

Une gamme de trois couleurs

La première boisson produite, dès le printemps 2025, est une bière, ou plutôt une cervoise, appelée Galacté. *« Nous remplaçons 20 % de l'eau de brassage par du lactosérum que nous récupérons à la fruitière des Coteaux de Seille à Lavigny »*, explique le fondateur. *« Il s'agit d'une cervoise car la réglementation interdit d'appeler bière une boisson contenant un intrant animal, sauf s'il s'agit de miel. La cervoise est l'ancêtre de la bière »*. Au Moyen Âge, chaque territoire brassait sa cervoise avec des plantes et des épices locales, ce qui lui donnait un goût de terroir unique. La Galacté, au petit lait du Jura, s'inscrit dans cette tradition. L'étiquette représente d'ailleurs des mamelles sous un paysage jurassien vu par l'œil d'une vache. Le houblon est produit en Alsace et les céréales sont françaises.

La gamme se décline en cervoises blonde, ambrée et blanche. Dans chacune, le lactosérum apporte de la rondeur et atténue l'amertume. La blonde, brassée avec des malts d'orge et de blé ainsi que des flocons d'avoine, présente des arômes fruités avec une note de miel. Plus légère, la blanche s'inspire des traditions belge et allemande, avec un nez marqué par les agrumes et une note finale rafraîchissante. Enfin, l'ambrée développe des notes de pain grillé, de biscuit au caramel et d'herbes sèches. *« Nous voulions nous rapprocher du goût de la bière afin que le produit reste accessible »*, confie Romain.

Une production qui monte en puissance

La Galacté est commercialisée dans certaines fruitières, des crémeries, des épiceries fines et certains partenaires comme les magasins Jardival. Il est aussi possible de la découvrir dans certains restaurants. On la trouve principalement en Bourgogne Franche-Comté, mais aussi au-delà de la région, comme dans le Sud-Ouest et la région parisienne.

La première année, Jurasérum a vendu 15 000 litres de cervoise, principalement en bouteille. Depuis, l'entreprise a développé entre autres la location de fûts et espère vendre 30 000 litres en 2026. *« Nos trois cuves de fermentation tournent à fond. Nous pouvons produire jusqu'à 5 000 litres par mois mais nous sommes limités par les capacités de stockage »*. Pour faire face à la demande, Jurasérum a doublé sa surface une première fois en septembre 2025. Un second agrandissement est d'ores et déjà prévu cet automne.

Un engouement pour leur prochain produit

Mais déjà Romain et Charles sont sur d'autres projets. Toujours dans le but de diminuer la consommation d'eau et de valoriser les filières AOP comtoises, ils ont mis au point un kéfir 100 % à base de petit-lait. Des ferments ont été sélectionnés pour produire des bulles, consommer une partie des sucres sans produire d'alcool et éviter des notes fermentaires trop prononcées. *« Le goût ressemble à celui d'une limonade »*, précise le fondateur de Jurasérum.

Pour mettre au point la recette, ils ont obtenu des subventions de BPI-France et de la Région BFC. Cette boisson a remporté, face à neuf autres startups, le concours *« On mange quoi demain ? »* organisé par la FoodTech Dijon. Le premier prix était un stand pour présenter en avant-première leur produit lors du *Golden Coast* festival, le plus gros festival rap de France. *« Notre stand n'a pas désempli. Le produit a plu au-delà de nos espérances »*, relatent les deux entrepreneurs.

La future boisson, dont la commercialisation est prévue en novembre, suscite déjà l'intérêt des distributeurs. Crémeries et distributeurs avec lesquels travaille déjà l'entreprise se seraient positionnés avant même son lancement. Les demandes affluent également de toute la France. L'entreprise a notamment noué des contacts avec des grossistes du marché de Rungis.

Les deux fromagers-brasseurs réfléchissent déjà à leur prochain produit. *« Il n'y a aucune limite à ce que nous pouvons faire avec le lactosérum. Nous pouvons élaborer différents types de boissons, fermentées ou non, gazeuses ou plates »*. Parmi les pistes évoquées figurent des sodas moins sucrés, des thés glacés ou encore des boissons énergisantes.

S.C.

(1) Chiffre Eurosérum 2024